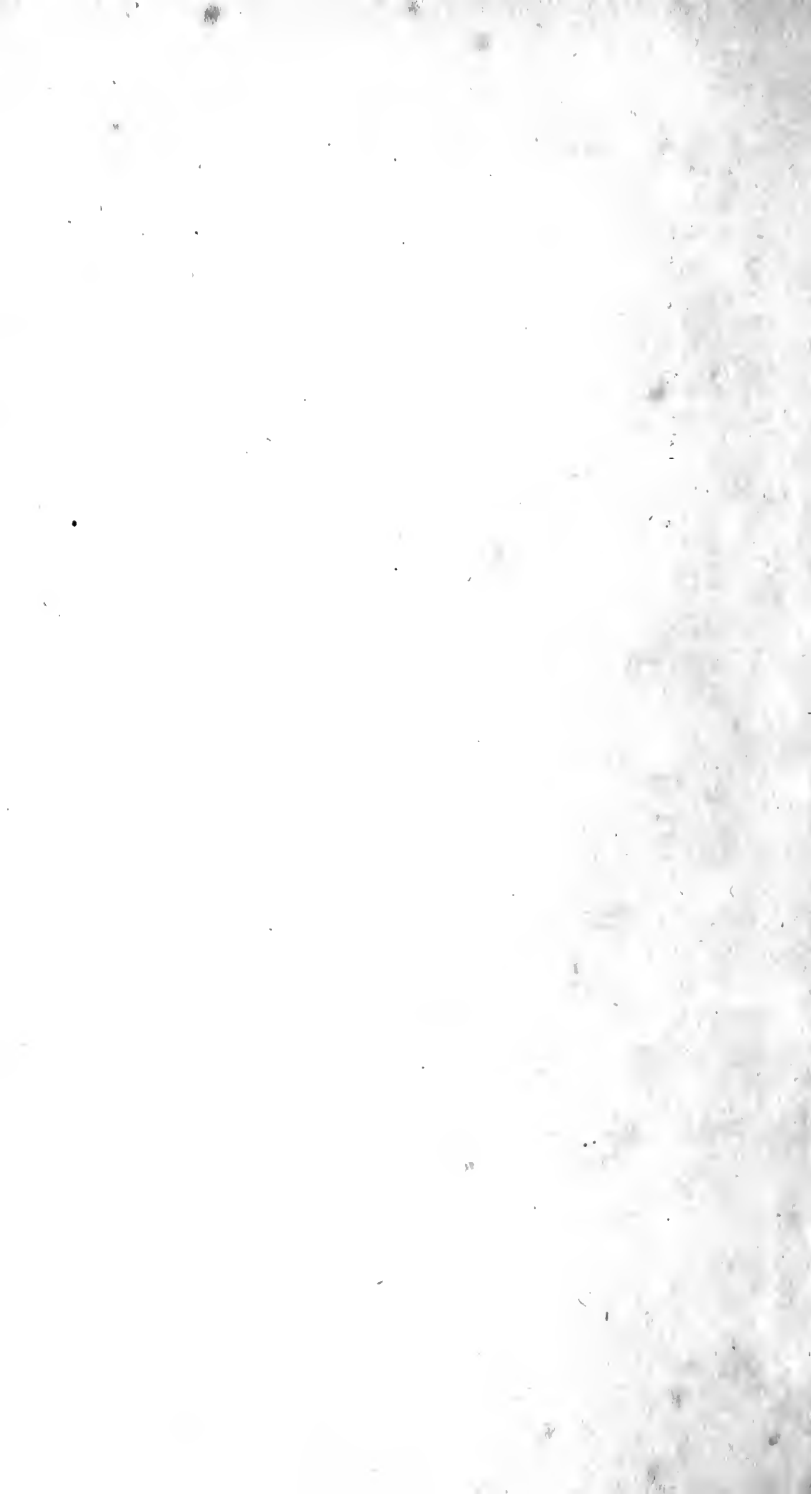


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis



COURS

ÉLÉMENTAIRE

DE BIBLIOGRAPHIE,

OU LA SCIENCE DU BIBLIOTHÉCAIRE.

Ouvrage mis à la portée des Élèves des Lycées et des Écoles secondaires.

Par C. F. ACHARD, Bibliothécaire de Marseille,
Secrétaire perpétuel de l'Académie de cette
ville, membre de plusieurs Sociétés savantes
et littéraires.

TOME PREMIER.



A MARSEILLE,

De l'Imprimerie de Joseph Achard Fils et Compagnie.

M. CCM. VI.

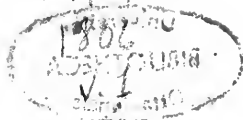


.esp

Z

1001

.A17



A L'ILLUSTRE ET SAVANT

ANTOINE-FRANÇOIS

DE FOURCROY ,

CONSEILLER D'ÉTAT A VIE ;

DIRECTEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MEMBRE DE L'INSTITUT NATIONAL ,

COMMANDANT DE LA LÉGION D'HONNEUR ;

PROFESSEUR DE CHIMIE ,

RECOMMANDABLE PAR SES VERTUS ;

PAR SES TALENS ET PAR SES ÉCRITS ;

HOMMAGE DU RESPECT

ET DE LA RECONNAISSANCE

DE L'AUTEUR

C. F. ACHARD.

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

LES Sciences ne doivent leurs progrès qu'aux efforts de ceux qui les cultivent. La Bibliographie serait encore inconnue , si la nécessité de classer les livres de nos grandes bibliothèques , de distinguer les nombreuses éditions qui en ont été faites depuis l'origine de l'imprimerie , les différentes copies des ouvrages publiés avant le milieu du XV^e. siècle , et de fixer l'âge des livres qui ne portent pas de date certaine , n'avait fait sentir le besoin de créer une méthode pour s'instruire de tout ce qui peut se rapporter à la connaissance des livres imprimés ou manuscrits.

Cependant , malgré l'évidence de ce besoin essentiel , dont on ne doute plus aujourd'hui , il n'y a pas bien longtems qu'un membre savant d'une de nos célèbres académies osa soutenir que la Bibliographie n'est que *la science d'un libraire instruit*.

On serait sans doute étonné d'un pareil propos , si l'on ne se rappelait que peu de savans français avaient acquis , à cette époque , des connaissances bibliographiques. Mais personne

ayant appris, par mes relations avec plusieurs de mes collègues, que l'enseignement n'avait pas lieu ; je proposai au gouvernement une méthode, qui me parut la seule propre à former des Bibliographes. Je crois devoir placer ici une courte analyse de mon mémoire.

Je prouvais que l'instruction ne pouvait être efficace, si elle n'était dirigée par des hommes instruits. Je démontrâis qu'il était impossible de trouver, dans chaque département, un homme en état de donner des leçons de Bibliographie. Je proposais d'établir à Paris une école que l'on aurait confiée à un savant Bibliographe ; d'en établir aussi dans trois ou quatre des principales villes, et d'obliger tous ceux qui aspireraient à des places de Bibliothécaires, à venir étudier pendant deux années au moins à ces nouvelles écoles, ou du moins à venir s'y faire examiner, et à en rapporter des certificats d'étude ou de capacité, sans lesquels il serait défendu aux autorités locales de nommer à aucune place de Bibliothécaire.

Ce plan n'a pas mérité l'approbation du gouvernement d'alors. Espérons que dans la régénération de l'instruction publique, qui se prépare, les moyens de former des Bibliographes ne seront pas oubliés.

Ce ne peut être que par une instruction

méthodique qu'on peut espérer d'en venir à bout. En attendant que les travaux nécessaires pour cette intéressante propagation de lumières soient mis en activité, j'ai cru devoir publier un Cours, qui renferme les premiers principes de l'art du Bibliothécaire.

Je ne négligerai aucun des plus petits détails dans lesquels un professeur doit entrer en conversant avec ses élèves, et je crois devoir répéter ici l'exposé de mon plan, tel qu'il a déjà été publié dans mon prospectus.

1°. J'indique quelles sont les connaissances préliminaires qu'exige la bibliographie. On sent bien que je ne dois que les indiquer et que je suppose que ceux qui liront mon cours, les possèdent déjà.

2°. Je fais connaître l'utilité de la bibliographie. J'en donne la définition et les principales divisions.

3°. Je parle de la typographie et des notions typographiques qui sont nécessaires à un Bibliographe. Cela me conduit à parler du format des livres et de leur classification.

4°. En faisant connaître les divers systèmes de bibliographie, je démontre la nécessité d'une uniformité dans la division des livres d'une bibliothèque.

5°. Suivant ensuite les différentes facultés, dont l'ensemble réunit tous les livres possibles; je

fais connaître dans le plus grand détail tous les livres usuels, les livres rares et précieux; je nomme même plusieurs livres, qui, sans être précieux, sont tellement rares, que l'on a aujourd'hui bien de la peine à les rencontrer.

6°. J'enseigne la manière de dresser les catalogues des bibliothèques, et je fais connaître les erreurs sans nombre, qui se trouvent dans la plupart des auteurs qui ont dressé des catalogues de livres.

Profitant ici des travaux des célèbres Bibliographes qui m'ont précédé, et principalement des recherches précieuses de M. Barbier, Bibliothécaire du Conseil-d'État, je fais l'énumération de tous les anonymes et pseudonymes qui me sont connus.

7°. Enfin, je croirais manquer essentiellement mon but, si je n'ajoutais pas à chacun des ouvrages que je citerai, le prix qu'il a dans le commerce, celui qu'il a eu autrefois, et les causes de ce changement. Un Bibliothécaire ne doit pas ignorer le prix des livres, quoique ce ne soit pas toujours sur ce prix qu'on doit fixer leur véritable valeur intrinsèque.

Un appendix sur les moyens de conserver les livres, de les réparer, de les détacher, terminera mon cours.

Ce plan sera assez vaste pour m'occuper

pendant 3 à 4 années. Je n'indique pas le nombre de volumes qu'il me fournira. Sans rien dire d'inutile, je ne négligerai rien de ce qui me paraîtra intéressant.

Je crois devoir prévenir mes lecteurs que depuis la mort de l'abbé Rive, je possède ses manuscrits. Il en entrera des fragmens dans mon Cours. Je publierai à part certaines parties de ses travaux, qui ne peuvent être séparées. Mais, ce qui sera de lui portera toujours son nom, et quoique je me permette de retrancher de mon ouvrage toutes les violentes diatribes, qui coulaient, avec tant de facilité, de sa plume; je n'aurai pas la sotte présomption de m'attribuer les fruits de ses longues veilles.

Il en sera de même de toutes les communications que j'attends de ceux de mes collègues qui, plus instruits que moi, voudront bien me communiquer leurs observations et m'aider dans la tâche pénible que j'ai osé entreprendre. Je me flatte de trouver en eux des amis et des coopérateurs. Les vrais savans sont communicatifs, mais il sera toujours fait mention, dans mon ouvrage, de ceux qui m'auront éclairé et encouragé.

J'ajouterai encore que je possède les calques d'un grand nombre d'éditions anciennes, qui ont été pris dans les plus belles Bibliothèques

de la France , et que je me propose de faire graver et de joindre à mon Cours.

Cette annonce est nécessaire , pour répondre à l'objection que l'on m'a déjà faite sur la nécessité de ne publier qu'à Paris , un ouvrage de ce genre. Cette partie de mon Cours sera d'autant plus intéressante pour les élèves, que sans avoir besoin de parcourir tous les livres anciens des grandes Bibliothèques , ils auront sous leurs yeux , la forme des lettres employées dans les éditions de tous les siècles qui ont suivi l'origine de la typographie. Ils pourront à l'aide de ces calques reconnaître le lieu de l'impression et le nom de l'imprimeur des livres qui ne portent pas avec eux ces indications.

Avant de terminer cette introduction , je crois devoir faire part à mes lecteurs du projet que j'ai formé de publier le catalogue de la Bibliothèque de Marseille, dont la direction m'a été confiée, et qui a été créée par mes soins.

Quoique cet ouvrage soit indépendant de mon Cours de Bibliographie , il peut présenter une sorte d'intérêt à mes souscripteurs ; ils y verront la manière de dresser un catalogue suivant une méthode qui ne laisse rien à désirer.

Je donnerai d'abord le catalogue général de

tous les livres de la Bibliothèque de Marseille par ordre de facultés. Ensuite viendra la table alphabétique des auteurs. Une seconde table renfermera le titre de tous les livres par ordre alphabétique. La date des éditions formera une troisième table chronologique. Cet ouvrage sera terminé par la table alphabétique des noms des villes ou lieux d'impression de tout le catalogue.

Cette sorte d'arrangement présente une commodité précieuse pour ceux qui ne savent pas le nom de l'auteur d'un ouvrage dont ils connaissent le titre. Connaît-on l'auteur sans se rappeler le titre? On trouve d'abord tous les ouvrages qu'on a de lui. Enfin ne se rappelle-t-on que le lieu de l'impression ou même la date? il est aussi facile de trouver l'ouvrage qu'on cherche.

Dès que 200 personnes se seront fait inscrire en qualité de souscripteurs à ce catalogue, je le livrerai à l'impression; il sera divisé en 7 livraisons qu'on ne payera qu'en retirant chaque livraison. L'ouvrage entier sera livré dans le courant de l'année. On payera 3 fr. pour chaque cahier, c'est-à-dire 21 fr. pour le catalogue entier, qu'on pourra faire relier en autant de volumes qu'il y aura de livraisons.

Les cinq grandes divisions de la Théologie, la Jurisprudence, les Sciences, les Belles-lettres

et l'Histoire, auront chacune une pagination différente, ensorte que l'on sera libre de les placer avant ou après suivant son goût. La Bibliographie sera dans un cahier séparé et pourra être placée à la tête de l'ouvrage comme introduction, ou à la suite de l'histoire, comme dans le système le plus généralement adopté aujourd'hui.





COURS

ÉLÉMENTAIRE

DE BIBLIOGRAPHIE.

SECTION PREMIÈRE.

*Des Connaissances préliminaires que l'étude
de la Bibliographie exige.*

LA Bibliographie, étant la plus étendue de toutes les sciences, semble devoir les renfermer toutes. Rien ne peut être étranger aux études du Bibliographe. Ainsi, l'on peut assurer que pour mériter ce titre, dans toute la rigueur du terme, il faudrait réunir tous les genres de connaissances, parler toutes les langues, posséder toutes les histoires, et savoir enfin tout ce qui a été écrit et imprimé. La vie de l'homme est trop courte pour qu'aucun de nous puisse se flatter de parvenir à ce degré de perfection ; néanmoins ceux qui désirent

de faire des progrès dans la Bibliographie, ne peuvent espérer d'y parvenir s'ils ne tâchent de se rapprocher, autant qu'il leur sera possible, de ce haut degré de sciences. S'il ne nous est pas permis de l'atteindre, du moins avons-nous sous les yeux les exemples des savans, qui sont parvenus à connaître tout ce qui peut former un Bibliographe instruit. Dès qu'on s'é lancera dans cette carrière dans l'âge le plus tendre, et qu'on y portera le goût de l'étude, on peut s'attendre à devancer ceux qui ont été nos premiers guides et nos maîtres. N'oublions pas que ces hommes que nous devons prendre pour modèles avaient acquis de grandes connaissances, auxquelles ils ont dû tous les succès qu'ils ont obtenus dans la science dont nous traitons.

Mais, dira-t-on, quelles sont ces connaissances indispensables à un Bibliographe ? je vais les indiquer, et j'aurai soin d'entrer dans tous les détails qui pourront me servir de preuves en faveur de ce que j'avance.

§ I.

L'étude des langues est nécessaire aux Bibliographes.

Parmi ces connaissances essentielles, l'étude des langues mortes et vivantes, anciennes et modernes, est d'une absolue nécessité.

On trouve des livres à-peu-près dans toutes les langues connues. Depuis que les hommes ont inventé l'art de transmettre leurs pensées par l'écriture, chacun s'est servi de la langue de son pays. Les révolutions du globe nous ont fait perdre beaucoup de manuscrits anciens et précieux, la barbarie en a détruit un grand nombre. Il en existe encore, il existe des livres imprimés en toute sorte de langues. Or, un bibliographe pourrait-il décrire ces livres, s'il ignore la langue dans laquelle ils sont écrits? Un bibliothécaire ne doit-il pas classer tous les livres confiés à sa garde? et dans quelle classe placera-t-il ceux qui sont en langues étrangères ou anciennes, s'il ne sait pas les lire?

Qu'on ne croye pas cependant que je veuille exiger qu'un bibliographe sache parler toutes les langues; mais du moins doit-il savoir, parmi les langues anciennes, le grec et le latin; et, parmi les langues vivantes, le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien. Quant aux langues hébraïque et arabe, quant aux idiômes flamand, russe, et autres langues vivantes, s'il n'est pas indispensable de les posséder, il est du moins essentiel d'en savoir assez pour lire et pour traduire les titres des ouvrages écrits en ces différentes langues. On conviendra

de cette vérité , si l'on veut bien prendre la peine d'examiner quelle serait la confusion d'un bibliothécaire , auquel un étranger ou un savant demanderait le titre d'un ouvrage de sa bibliothèque, qu'il serait hors d'état de traduire.

J'ai déjà dit , dans le prospectus de ce cours , que je ne ferais qu'indiquer les connaissances nécessaires à un bibliographe ; aussi je ne me propose pas de présenter à mes lecteurs un cours de langues.

Cependant , je crois qu'il est indispensable de les faire connaître , avec quelque étendue , aux élèves qui doivent rechercher celles qu'il leur importe le plus d'apprendre.

Je leur indiquerai pareillement les ouvrages qu'ils pourront consulter pour se mettre au fait de tous les alphabets connus , et sans parler du *Pater* que mon estimable confrère , M. Marcel , membre de la légion d'honneur , et directeur de l'imprimerie impériale , a fait imprimer dans toutes les langues connues , j'annoncerai à mes lecteurs que le manuel typographique de Fournier le jeune , tome II , renferme toute sorte d'alphabets , et ne peut être que très-utile à ceux qui ont des livres écrits en langues ou en caractères étrangers. L'Encyclopédie in-folio , édition de Paris , présente au tome second des planches , 25 gravures sur

lesquelles on trouve la plupart des alphabets anciens et modernes.

J'adopterais assez l'idée de M. Peignot, bibliothécaire du département de la Haute Saône, à Vesoul. Ce savant bibliographe voudrait que l'on composât une polyglotte élémentaire format in-folio, qui renfermerait tous les alphabets connus, le syllabaire de chaque langue, son système numéral et un morceau très-court de littérature, qui serait le même pour toutes les langues; on y ajouterait une exposition des principes grammaticaux et de l'histoire de chaque langue. Il est certain que ce livre, qui manque à notre littérature, pourrait entrer dans la série des livres élémentaires de la bibliographie; mais il est impossible de réduire cet ouvrage à quelques feuilles pour chaque langue. Sans aller chercher les langues anciennes, prenons pour exemple le français et l'anglais. Quel est le littérateur quelque célèbre qu'on veuille le supposer, qui pourrait dans une douzaine de pages donner la prononciation de ces deux langues, à ceux qui ne les ont pas apprises dès leur naissance? et si nous allions jusqu'à l'hébreu, que de difficultés pour les points dont l'absence fait de cette langue, une langue vraiment algébrique; d'ailleurs elle a des sons si durs, qu'il faut un maître nécessairement pour les prononcer.

Cependant, si M. Marcel voulait bien se donner la peine de dresser un alphabet de chaque langue, d'y joindre la prononciation en caractères français, et un vocabulaire des mots les plus connus, je pense que ce serait rendre un grand service à nos bibliographes. Ce livre ferait le pendant de son *Patèr*, qui a mérité les suffrages des savans et du Pape Pie VII auquel il l'a présenté.

Je parais avoir confondu les langues anciennes avec les langues mortes, et les modernes avec les vivantes. Dans le fond, il y a très-peu de différence. Cependant on classe au nombre des langues anciennes l'arabe, le syriaque, l'arménien, le tartare et la langue du Malabar, que l'on ne peut pas appeler des langues mortes.

En effet on ne doit donner ce nom qu'aux langues qui ont été anciennement celles de tel ou tel autre peuple, et qui ont été conservées dans les écrits que le tems nous a transmis, quoiqu'un idiôme vulgaire les ait remplacées chez les nations qui s'en étaient servies pendant plusieurs siècles.

Ainsi une langue peut être ancienne, sans être langue morte; mais toutes les langues modernes sont vivantes.

Je ne conseillerai pas à ceux qui s'occupent

de l'étude des langues, de rechercher quelle fut la langue primitive, la langue mère de laquelle toutes les autres sont sorties. Si Dieu a produit, par un effet miraculeux, la confusion des langues, lors de la division des constructeurs de la tour de Babel, il est certain que chacun des idiômes qui devint alors le langage d'une des peuplades divisées, dut avoir ses racines et ses mots totalement différens de ceux de la langue mère ou primitive. On peut, à la vérité, chercher quelle est la langue primitive d'un peuple. Mais je ne balancerais pas d'assurer que tous les idiômes n'ont pas une seule et unique source. Vouloir dresser un arbre généalogique des langues, ce serait vouloir tenter une chose impossible.

Les savans qui ont cherché la langue mère des langues de l'Europe, s'accordent assez à reconnaître la langue Scytho-celtique, pour la souche, la tige et le principe de toutes les autres. Mais ils assurent un peu trop hardiment que cette langue mère s'est conservée dans la Basse-Bretagne et dans la province de Galles, en Angleterre, dans toute sa pureté. Un coup-d'œil sur les Glossaires Bretons et sur le Dictionnaire de Bullet, suffit pour se convaincre de la fausseté de cette assertion. Il n'est peut être aucun pays, où l'on puisse mieux reconnaître les

traces du langage celtique , que Marseille. La langue provençale y fut formée incontestablement des langues grecque , latine et celtique , puisqu'il est certain qu'on y parlait chacune de ces trois langues , à l'époque où on parlait le grec littéral à Athènes , à Rome le latin et dans les Gaules le celtique. Ainsi tous les mots provençaux qui ne seront ni d'origine grecque , ni d'origine latine , seront incontestablement celtiques. Mais la langue provençale , telle qu'on la parle aujourd'hui , est bien dégénérée depuis qu'on l'a pour ainsi dire *francisée*. Il faut lire les anciens manuscrits , pour avoir une connaissance de notre vrai provençal.

Il paraît que la langue celtique a formé le vieux grec , dont le mélange avec les langues asiatiques a produit le grec célèbre , que l'on peut regarder comme le plus savant langage. Le latin , du tems de César et de Cicéron , avait emprunté un grand nombre de mots du grec et du celtique. De sorte que c'est la langue celtique qui est incontestablement la langue mère du grec , du latin et du français. Elle a également produit la langue teutonique ou tudesque , et la langue cimbrique : de ces deux langues se sont formés tous les dialectes du nord de l'Europe.

La langue hébraïque a du rapport avec le

phénicien et le chaldéen ou syriaque ; on distingue les caractères de cette langue en samaritains ou rabbiniques. Elle s'écrit de droite à gauche. Les voyelles y sont marquées par des points ; mais le rabbinique ne les admet pas.

L'arabe, que l'on écrit de droite à gauche, sert à écrire la langue des arabes, celles des Turcs et des Persans.

Les Arméniens écrivent de gauche à droite, ceux du Malabar également.

La langue écrite des Chinois est une sorte de langue hiéroglyphique, composée de signes représentatifs des choses. Il y a grande apparence que la première écriture a dû être à peu près semblable. On l'écrit de haut en bas et de droite à gauche.

Comment trouver l'origine de toutes les langues dans une seule, lorsque les mots, employés pour exprimer une même chose, sont absolument disparates ?

Je borne là tout ce que j'ai cru devoir dire de l'étude des langues. Je donnerai, dans la suite de mon cours, le titre des auteurs qui ont traité cette matière plus au long.



Notions historiques nécessaires à un Bibliographe.

La connaissance de la géographie et de l'histoire est au nombre des notions indispensables à celui qui doit classer les ouvrages dans un catalogue ou dans une bibliothèque. Il suffit , pour démontrer cette vérité, de faire un court examen des objets qui font la matière des livres géographiques et historiques. Celui qui n'a aucune notion de la position géographique des différentes villes , sera dans l'impossibilité de fixer le rang que doit occuper l'histoire topographique des différens pays. Tout le monde sait que le globe est divisé en quatre parties principales, mais cette grande division n'est pas capable de désigner les limites de l'Europe , de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Elle ne nous apprend pas si les Indes orientales font partie de l'Asie, et si nous devons chercher les occidentales en Amérique.

L'histoire des différens peuples exige, outre les connaissances géographiques, des notions sur l'origine des peuples, sur la forme de leur gouvernement et sur les révolutions qu'il a éprouvées. Il faut connaître les histoires pour

placer les livres dans un ordre chronologique, non pas eu égard à l'époque de leur impression, mais relativement au tems qui se rapporte aux histoires qui y sont décrites. C'est ainsi que dans l'histoire de France, on place les pièces nombreuses relatives au cardinal Mazarin, au 17^e. siècle, sous le règne de Louis XIII.

Mais, s'il est important de placer à propos les ouvrages historiques, il est essentiel de distinguer les voyages réels des courses imaginaires. Aussi trouve-t-on dans les catalogues une place destinée pour les seuls voyages imaginaires et amusans. Je ne balance pas d'y placer les voyages même sérieux et instructifs, lorsqu'ils ne sont que le produit de l'imagination de l'auteur. Ainsi on doit placer parmi les voyages imaginaires, celui de Cyrus, celui du jeune Anacharsis, celui d'Anthenor, un roman moderne traduit de l'allemand sous le nom de *Voyage de Sophie en Prusse*, etc.

La chronologie et l'histoire universelle doivent également fixer l'attention du bibliographe; enfin, dans la distribution des livres d'histoire des différens pays, il doit connaître les Henri qui ont régné en France, et ne les pas confondre avec ceux qui ont possédé le trône d'Angleterre. Il est étonnant que l'on ait placé

dans une des bibliothèques de nos départemens , le divorce de Henri VIII, dans l'histoire de France , quoique personne n'ignore que le trône des Français n'a pas eu de Rois du nom de Henri , depuis Henri IV.

Il est des ouvrages historiques qui rappèlent des faits, sans désigner les époques sur le titre du livre. Si le bibliographe ignore l'histoire , il peut placer ces ouvrages cent ans plutôt ou plus tard. La série étant interrompue , son catalogue est d'autant plus défectueux que dans la suite il se trouvera lui-même embarrassé , s'il n'a pas d'autre indication de ces livres , que l'époque à laquelle ils se rapportent.

Ce que je viens de dire de l'histoire en général , peut aussi se rapporter à l'histoire particulière des provinces et des villes , à l'histoire biographique des hommes célèbres , à l'histoire des Églises et des Conciles , enfin à celle des Académies , des Universités et des Sociétés savantes.

Je ne crains pas de le dire : la connaissance de l'histoire est indispensable à un bibliographe.



§ III.

La Philosophie est-elle nécessaire aux Bibliographes?


Sous le titre générique de philosophie, on classe aujourd'hui, non seulement la logique, la morale et la métaphysique; mais encore la didactique, la politique, les finances, le commerce, l'économie et même la statistique.

Nous n'avons pas besoin pour connaître les livres qui traitent de ces sciences, de posséder la philosophie de Platon ou celle d'Aristote, de Saint Thomas et d'Albert le Grand et des mille et un commentateurs, dont les volumes énormes sont aujourd'hui presque abandonnés à la poussière des bibliothèques. Mais il est de notre devoir de connaître l'art de penser, les règles de la saine logique et celles de la morale.

Nous ne pouvons nous dispenser d'avoir au moins les premières notions des autres sciences, telles que la politique, le commerce et l'économie publique. Quant aux mathématiques, à la physique, dans laquelle on peut comprendre la médecine, la chimie et l'histoire naturelle, je pense qu'un bibliographe doit savoir de ces

sciences plus que les premiers élémens. Morhof, dans son Polyhistor , a bien raison de dire que la physique et les mathématiques se tiennent par la main et se prêtent un secours mutuel. De la manière que l'on étudie aujourd'hui la philosophie naturelle, celui qui s'appliquerait à cette étude , sans connaître les mathématiques, marcherait dans cette longue carrière comme un aveugle.

Un bibliographe ne peut pas ignorer l'histoire des mathématiques , et ces notions se trouvent dans les ouvrages qui traitent de cette science. Il doit savoir que l'arithmétique forme le premier degré des connaissances mathématiques; que l'algèbre vient ensuite, et que ce n'est qu'après que l'on est bien versé dans l'art du calcul, qu'on peut se livrer à l'étude de la géométrie , qui est à son tour la porte par laquelle il faut passer pour parvenir à l'astronomie, à l'optique, à la musique, à la géographie même. Je n'entre pas , dans ce moment, dans de plus grands détails sur cet objet, dont j'aurai occasion de parler plus au long dans le cours de cet ouvrage.



§ I V.

Rapports de l'Histoire Littéraire avec la Bibliographie.

Ce paragraphe mérite d'être beaucoup plus approfondi que les précédens. L'histoire littéraire est, pour ainsi dire, la base fondamentale de la bibliographie. Elle renferme, depuis les premiers tems jusques à nos jours, l'universalité des connaissances. C'est un champ tellement vaste, qu'il restera toujours quelque portion de terrain à défricher. C'est une vaste mer, que personne n'a encore pu traverser, quoique une infinité d'auteurs en aient cotoyé le rivage.

Un auteur a dit (a) que ce serait rendre un grand service à la littérature, que de rassembler dans un seul ouvrage, l'énumération des sciences qui ont été cultivées dans les différentes parties du monde et dans les différens âges; de faire connaître les hommes qui se sont distingués par leur savoir, ou par leurs écrits; et ceux qui les ont encouragés par des récompenses.

(a) Bosius, *Introduct. in notitiam Rerumpub.* c. 30.

Le célèbre Bacon proposa également de s'occuper d'un pareil travail. Il dit que sans cet ouvrage, l'histoire du monde est semblable à la statue de Polyphème dont on aurait arraché l'œil; puisque il y manque cette partie qui représente le génie et l'esprit de l'histoire. Voici quels sont les objets qu'il indique à traiter : 1^o. L'antiquité des sciences, comparées dans les régions et les différens usages de l'univers ; 2^o. les migrations dans les diverses parties du monde ; 3^o. les décadences des états ; 4^o. les pertes ; 5^o. les rétablissemens ; 6^o. les choses qui ont donné lieu à l'établissement des sciences ; les méthodes qu'on a employées pour les traiter ; 8^o. la manière dont on exerçait les arts ; 9^o. les sectes célèbres ; 10^o. les ouvrages écrits pour et contre ; 11^o. les louanges et les blâmes des écrivains ; 12^o. les noms des principaux auteurs ; 13^o. le titre des meilleurs livres ; 14^o. les académies, les écoles, les sociétés savantes, les collèges et les universités ; 15^o. quelques détails sur le naturel ou le caractère des peuples ; 16^o. les circonstances favorables ou défavorables aux sciences ; 17^o. le mélange des religions ; 18^o. la douceur et la rigueur des lois ; enfin les hommes illustres qui ont protégé et favorisé la culture des sciences et des arts.

Il est plus aisé de jeter sur le papier quelques courtes notices de toutes ces choses , que

d'oser entreprendre de les traiter toutes ensemble.

Celui qui paraît avoir le plus approché de la perfection en ce genre, est *Pierre Lambecius* (bibliothécaire de l'Empereur , à Vienne), dans son *Prodromus historice litterarice*. Ce savant avoit tracé un plan de bibliothèque, qui devrait être entre les mains de tous les littérateurs. Il est à regretter que la mort nous ait privés de la suite de ses travaux.

Tous ces auteurs et une foule d'autres, desquels nous rapporterons les ouvrages dans ce cours, nous fournissent la preuve de l'union intime qui existe entre la bibliographie et l'histoire littéraire.

Mais, ce n'est pas assez d'avoir étudié l'histoire littéraire, il faut encore savoir les avantages que produisent les collections des livres; il faut savoir les ranger méthodiquement, et distinguer les éditions qui sont préférables, parce qu'elles sont plus correctes. Tout cela fait partie de cette science, et sera expliqué dans le plus grand détail, aux sections suivantes.



SECONDE SECTION.

Définition de la Bibliographie, ses divisions, son utilité.

LE mot de bibliographie vient du grec; il signifie description des livres. Ainsi un bibliographe est celui qui a fait une étude approfondie de la connaissance des livres, tant par rapport à leur forme extérieure, que par rapport aux matières qui y sont renfermées. La bibliographie peut d'abord se diviser en deux parties principales, l'une concernant le mode de composer les livres; l'autre s'occupant des objets qui sont le fruit de l'imagination des auteurs.

Les livres sont manuscrits ou imprimés; les premiers sont écrits à la main, et présentent à l'étude du bibliographe un grand nombre de recherches. Il doit connaître les manuscrits de tous les siècles; la matière qui a servi pour les tracer, les instrumens avec lesquels on a écrit dans les anciens tems, et la qualité des peaux ou des papiers que l'on a successivement employés pour écrire dessus.

Les livres imprimés ramènent à la connaissance de l'origine de la typographie; un bibliographe

ne peut ignorer aucun des détails de l'art typographique. L'histoire des plus célèbres imprimeurs doit lui être familière, autant que celle de l'imprimerie.

Ce sera donc sous ces deux points de vue, que je considérerai cette science dans cette seconde section. D'abord je traiterai des livres manuscrits des différens siècles ; ensuite des livres imprimés en caractères de bois ou de fonte, des livres gravés et de la musique ; ensuite j'examinerai, en bibliographe, les différens traités contenus dans les livres.

§ I.

Des plus anciens Manuscrits.

Il est impossible d'assigner l'époque à laquelle les hommes ont commencé de consigner par écrit leurs pensées. Il est aussi difficile de savoir quelle fut la forme des premiers caractères. Cependant, d'après ce que nous savons de la typographie, il paraît probable que de même que l'on avait imprimé des figures avant les caractères d'écriture, de même aussi, les premiers hommes qui voulurent transmettre leurs idées par écrit, durent d'abord employer des figures d'hommes et d'animaux, et ils donnèrent par là naissance à l'écriture hiéroglyphique, qui devint

ensuite une langue mystérieuse, lorsque le commun des hommes employa des caractères moins compliqués et qui, sous une forme de convention, exprimaient des lettres ou des syllabes.

Il n'est pas impossible que plusieurs peuples en même tems aient adopté un mode d'écriture quelconque. Il se peut aussi qu'une seule nation ait inventé l'écriture, et qu'elle ait été transmise ensuite chez les autres peuples. Voici ce qu'ont écrit sur cela les auteurs qui ont voulu rechercher l'origine de l'écriture : quoique ils ne soient pas d'accord entre eux, il faut néanmoins connaître ce qu'ils ont dit pour soutenir leurs opinions.

Tous les auteurs conviennent que la première écriture a dû être en peinture; qu'elle a donné naissance à l'écriture hiéroglyphique, laquelle en conservant des figures pour exprimer les sons de la parole, offrait une méthode plus courte, qui varia ensuite chez les différens peuples, parmi lesquels elle fut mise en usage.

On sent combien ces méthodes étaient défectueuses. Voulait-on exprimer une bataille? les hiéroglyphes d'Héropollon nous indiquent que l'on peignait deux mains, dont une tenait un bouclier et l'autre un arc. Mais ces signes n'indiquaient pas si la bataille était donnée par

un grand ou par un petit nombre de combattans, en quel endroit elle avait eu lieu, etc. etc.

Tantôt en substituant l'instrument à la chose même, un œil et un sceptre représentaient un souverain; une épée désignait un tyran; un vaisseau avec un pilote peignait le gouvernement de l'univers.

D'autres fois on exprimait une chose par une autre, avec laquelle elle paraissait avoir quelque analogie. C'est ainsi qu'un serpent roulé en forme de cercle, devint l'emblème de l'univers, et les taches de sa peau désignèrent les étoiles.

Cette écriture hiéroglyphique fut d'abord celle de toutes les classes d'hommes instruits. Elle fut suivie de l'écriture symbolique, qui paraît avoir été employée d'abord par les astronomes égyptiens, et qui s'est conservée jusques à nous dans les figures qui ornent nos sphères célestes. L'écriture symbolique offrait le moyen de faire connaître au peuple les inondations du Nil, les retours du vent étésien, qui souffle du nord au sud, et celui du vent du midi. Des oiseaux représentaient ces vents. Jusques là les plus ignorans pouvaient expliquer ces figures; mais soit singularité, soit désir de former une langue secrète, les hiéroglyphes servirent à désigner non seulement les choses, mais jusques à leurs modifications, et la langue ne fut plus connue

que des initiés , et devint un secret pour le peuple.

Il paraît cependant que cette écriture secrète n'a du commencer qu'après l'invention des caractères qui servent à exprimer les sons d'après des conventions qui ne nous paraissent pas avoir des rapports avec la chose exprimée.

On prétend que l'inventeur de ces premiers caractères fut le fils et le secrétaire de Misraïm, roi d'Égypte, nommé Thoit ou Thoot : si on y réfléchit (dit M. Duclos), on verra que cet art, ayant été une fois conçu, dut être formé presque en même tems : et c'est ce qui relève la gloire de l'inventeur. Cicéron, Jamblique, et Plutarque sont d'avis que c'est au fils de Misraïm qu'est due cette invention.

Pline et Diodore de Sicile croient que l'écriture des sons a pris naissance chez les Phéniciens. Le P. Kircher regarde les Egyptiens comme les auteurs de l'écriture. Les Hébraïsans sont tous d'avis que la langue chaldéenne a été la première écrite ; mais nous ne balançons pas à accorder la primauté à l'écriture phénicienne, avec les Grotius, les Casaubon, les Walton, les Bochart, les Vossius et tant d'autres habiles critiques.

En effet, les caractères phéniciens qui ne sont pas différens de l'ancien hébreu, ont été communi-

qués aux Celtes qui les ont ensuite transmis aux Grecs. Les monumens celtiques et grecs anciens, comparés aux monumens samaritains d'ancienne date, portent des caractères frappans de ressemblance. Les Pélasges, premier peuple de la Grèce, portèrent leurs caractères chez les Étrusques, et c'est de ceux-ci qu'ils sont parvenus aux Latins. Les peuples ont varié dans la forme de tracer les caractères d'écriture; les uns écrivent de gauche à droite, les autres de droite à gauche. Les anciens Grecs se servaient de l'une et de l'autre manière tout à la fois : la première ligne allait de droite à gauche, la seconde de gauche à droite et ainsi de suite. C'est ce que l'on nomme écriture *Boustrophédon*.

Les premiers caractères ont du être tracés sur des pierres. Si l'écriture a été inventée pour conserver le souvenir des événemens, c'est sur une matière solide et connue que l'on a du tracer ce qui pouvait en perpétuer la durée. Dans la suite des tems, les arts venant à se perfectionner, on a employé successivement des feuilles de végétaux, des peaux d'animaux et enfin notre papier, pour servir à l'écriture. Mais tout cela n'est venu que successivement, et mérite d'être traité avec quelque étendue.

Les plus anciens manuscrits tels que ceux que l'on a découverts dans Herculanium, étaient écrits

sur des feuilles de cannes de jonc, collées les unes contre les autres, et roulées dans le sens opposé à celui où on les lisait. La feuille du papyrus a pareillement servi à écrire des livres. Enfin on employa le parchemin, et nos anciens diplômes sont de cette sorte et sont pareillement roulés. On leur donnait le nom de rouleaux, en latin *volumina*, d'où nous est venu le nom de volume, qui a été adopté pour nos livres actuels.

C'est ainsi que les noms de *folium*, *tabulæ*, *liber*, feuillet, tablettes, livre, que nous avons conservés sont dus originairement aux parties des végétaux qui furent employées dans le principe pour former les livres.

Les anciens avaient également une sorte de tablettes minces enduites de cire, sur lesquelles ils traçaient des lettres avec un poinçon ou stilet pointu par un bout, et dont l'autre bout servait à effacer ce qu'ils avaient écrit, en étendant la cire de nouveau sur la tablette. C'est ce qui fait dire à Horace : *Stylum sæpe veritas*, pour indiquer les corrections qu'un auteur doit faire à son ouvrage.

Enfin, outre les feuilles de papyrus et de palmier, outre les peaux dont on a fait le parchemin ou le velin, on a écrit sur le plomb, sur la toile, sur la soie et sur la corne.

Mes lecteurs ne seront pas fâchés de trouver

ici ce que le savant P. Montfaucon dit des manuscrits, dans sa paléographie, liv. 1, c. 2.

Le *chartes* des Grecs, en latin *charta*, a été employé pour désigner toute sorte de papiers; c'est-à-dire, le papyrus d'Égypte, le parchemin, le papier d'écorce d'arbres, et celui de coton, dont quelques uns sont encore usités aujourd'hui, ou dont il ne nous reste que de faibles échantillons. C'est pour cela que le Scholiaste dit : » Le *chartes* est la peau du papyrus, ou de toute autre matière propre à recevoir l'écriture ». Mais on donnait particulièrement le nom de *charta* au papyrus. On lit dans le manuscrit de Nicon, discours 29 : que les *Calligraphes* qui sont dans l'*hermitage* n'écrivent pas les vies et les sermons des Pères sur du parchemin, mais sur des *chartes*, c'est-à-dire, sur le papyrus.

Je me contenterai de rappeler légèrement les autres espèces de papiers et de tablettes, en usage anciennement, parce que Saumaise, Gerard Vossius, Allatius et plusieurs autres savans s'en sont occupés dans le plus grand détail. Isidore, livre 6, c. 12, nous apprend que l'on a écrit autrefois sur des feuilles tissues de mauves et de palmier.

On écrivait aussi sur une peau déliée qui se trouve entre l'écorce et le bois du tilleul, et que l'on nommait en latin *philura* ou *liber*.

Isidore, au sixième livre des origines, c. 14, nous dit : » Le livre est la tunique intérieure de l'écorce qui s'attache au bois, et sur laquelle les anciens écrivaient. C'est de là que Virgile a dit :

Sic altâ liber hæret in ulmo.

C'est encore ce qui fait que nous donnons le nom de livre à ce sur quoi nous écrivons; parce qu'avant l'usage des chartes ou du parchemin, nous fesions les volumes avec les livres des arbres ». Sous le nom de *chartes* il veut parler du papyrus d'Égypte; sur quoi Pline s'exprime de cette sorte au troisième livre, c. 11. *On prépare des chartes avec le papyrus, en le divisant avec une aiguille, en philures ou lames très-minces et très-larges.* J'ignore au reste et je doute si ce qu'Isidore dit des volumes faits avec l'écorce des arbres avant l'usage du parchemin, est bien vrai; car les auteurs grecs les plus anciens font mention du parchemin, et son origine nous est tout-à-fait inconnue.

De même que les Latins ont donné le nom de *liber* aux livres, de l'écorce intérieure sur laquelle on écrivait; de même les Grecs ont employé le mot *biblos*, mot ancien qui, dans le principe, signifiait le papyrus, le jonc, un tronc d'arbre. *De là*, dit Cassiodore, *les anciens donnaient le nom de livre aux ouvrages de*

leurs contemporains, à quoi j'ajouterai le passage suivant de Cedrenus : » Les Romains appèlent matricule , le bois large et épais. Car les anciens écrivaient sur le bois , sur les écorces et sur des tablettes de *philura*. Il est aussi une sorte de tablettes de *philura*, sur lesquelles on écrivait les lettres de liberté ou d'affranchissement. Le tilleul (*tilia*) est dans leur langue, synonyme de *philura* ».

Le *codex* (cahier) est la même chose que le livre. Or, ce mot *codex* pris au propre, signifie le tronc d'un arbre , et le livre correspond au mot grec *biblion*. Or, le *liber* est la pellicule de l'écorce. Ils appèlent le bois *matricula* et ils donnent aux bucherons le nom de *matricarii*.

De toutes les matières employées pour écrire, la plus usitée fut le papyrus. Cette plante qui croît en Egypte , s'élève à la hauteur de deux coudées ; elle est composée de plusieurs tuniques semblables à de la peau. On les séparait à l'aide d'une aiguille, comme le rapporte Pline ; ensuite pour leur donner plus de consistance, on les faisait tremper dans l'eau trouble du Nil, et après qu'elles étaient séchées, elles avaient acquis plus de solidité. Mais comme l'usage et l'expérience introduisent toujours quelque nouveauté utile, on colla ensuite les papiers, afin

de leur donner encore un plus haut degré de consistance.

Il y avait à Alexandrie une grande quantité d'ouvriers employés à ce travail. On lit dans Vopiscus une lettre d'Adrien Auguste, dans laquelle on trouve le passage suivant : » Alexandrie est une ville opulente, riche, féconde, dans laquelle personne ne vit sans travailler. Les uns soufflent le verre, les autres font du papier ». Comme il ne parle que de ces deux métiers, il y a apparence qu'ils étaient les plus usités. Le même Vopiscus nous apprend que le tyran Firmus, qui périt en Égypte, avait tant de papiers, qu'il disait souvent en public qu'il pourrait nourrir son armée avec du papier et de la colle. Casaubon croit qu'il est question de la valeur de cette marchandise. Saumaise au contraire pense qu'il s'agit exactement de la chose elle-même, et il prouve que le papyrus était bon à manger. Quoiqu'il en soit, on peut conclure de ce passage, que le papyrus était abondant en Égypte, et qu'il y avait une grande quantité d'ateliers dans lesquels on le préparait pour l'écriture.

Il ne reste que quelques fragmens de livres écrits sur le papyrus. Tel est le livre des Évangiles de St. Marc à Venise, qui est presque entièrement dégradé par la vétusté et l'humidité du lieu où on l'a conservé. On peut voir ce

qui en a été dit dans le *Diarium italicum* page 55.

Nous avons vu à Milan, dans le muséum septalien, un autre livre sur du papyrus, qui contient une table des SS. martyrs, dont les corps se trouvaient à Rome sous le pontificat de St. Grégoire le grand; il a été publié par le savant Muratori, dans ses anecdotes. Mabillon, dans sa diplomatique, fait mention de deux autres manuscrits latins sur du papyrus. Jusqu'à présent nous n'en avons trouvé aucun écrit en grec. Cependant il y a dans la bibliothèque de St. Martin de Tours, quelques petits fragmens d'un manuscrit grec de papyrus. Lambecius dit aussi qu'il en reste trois petits morceaux d'un autre dans la bibliothèque de l'Empereur, à Vienne. Le Scholiaste dans ses commentaires sur l'odyssée d'Homère, rapporte que de son tems la méthode de préparer le papyrus d'Égypte s'était déjà perdue.

Le papier d'écorce, (*Charta corticea*) me paraît être le même que celui que les Grecs appellent *xylochartion*. Quoique quelques auteurs aient confondu ce papier avec celui qu'on retirait du papyrus, le nom seul indique que c'était du papier fait avec du bois ou de l'écorce du bois. Le Scholiaste des Basiliques l'affirme positivement et il ajoute qu'on en faisait usage pour les protocoles des Empereurs, afin qu'il fût plus

difficile de le contrefaire et de fabriquer de faux diplômes.

Cependant, anciennement l'on sait que les diplômes se fesaient sur le papyrus d'Égypte. Nilus, dans son épître au Scholastique Philippe, lui dit : *le papier préparé avec le papyrus et la colle, s'appèle simplement du papier. Mais quand il porte la signature de l'Empereur, alors on l'appèle papier sacré, comme cela doit être.*

Le papier d'écorce diffère de celui du papyrus, quoique quelques auteurs modernes aient confondu l'un avec l'autre. Celui qui est fait avec le papyrus est mince et solide, comme nous avons pu le remarquer sur les échantillons qui sont parvenus jusqu'à nous. Le papier d'écorce est plus épais; non seulement il se brise facilement, mais il se sépare même en lames; de sorte qu'en enlevant la première surface, les lettres s'enlèvent et le papier reste vuide. Cela paraît dans notre cahier de papier d'écorce, conservé à St. Germain des Prés, où on voit des endroits sur lesquels il n'y a plus de lettres, parce que la première peau étant tombée, les lettres ont été enlevées avec elle. J'avoue cependant qu'il n'est pas bien facile de reconnaître ces deux sortes de papiers et de les distinguer l'une de l'autre. On en trouve d'épais et de minces; les uns sont plus ornés que les autres.

Il n'est pas surprenant que dans la quantité de ces papiers, il s'en trouve de différentes espèces; depuis plus de 600 ans on n'emploie plus le papier d'écorces, ni celui de papyrus.

Les ouvrages anciens nous prouvent qu'on a écrit autrefois sur le plomb. Suetone, dans la vie de Néron, parle du papier de plomb (*charta plumbea*). Job, c. 19, v. 24, parle de l'écriture sur des lames de plomb, faite avec un stylet de fer, et des lettres gravées sur le caillou avec le burin. Pline parle des volumes de plomb. Il est probable que l'on choisit ce métal, à cause de la facilité qu'il présente, à cause de sa mollesse. J'ai vu un seul livre de plomb : il n'a que 8 feuillets, dont le premier et le dernier servent de couverture. Sur les six autres sont des caractères mystérieux des Basilidiens, des lettres grecques et étrusques. Au dos de chaque feuille sont des anneaux de plomb tenant à la feuille et arrangés de manière qu'une baguette de plomb qui les traverse sert à tenir le livre relié.

On a écrit autrefois sur des tablettes cirées; il est peu d'auteurs anciens qui n'en fassent mention. On n'écrivait pas sur ces tablettes avec une plume, ni avec une liqueur; mais on y gravait des lettres avec un poinçon. Ces sortes de livres étaient écrits en latin. On en voit dans le monastère de St. Germain des prés. Des auteurs

anciens parlent de lames d'airain et d'argent, employées pour l'écriture, de livres éléphantins ou d'ivoire, dont il ne nous reste aucune trace. Je n'ai vu qu'un dez d'ivoire chez le grand duc de Toscane, sur lequel on avait gravé quelques noms.

Les anciens faisaient faire des lettres de buis et d'ivoire en guise de dez, pour que leurs enfans apprissent à lire en jouant. On lit dans Quintilien, liv. 1, c. 1 : » C'est un artifice, connu de tout le monde, de faire jouer les enfans avec des lettres d'ivoire, pour les mettre en humeur d'apprendre ». St. Jérôme conseille à Læta, dans la lettre qu'il lui adresse, de faire faire à son fils des lettres de buis ou d'ivoire, de les lui nommer par leur nom, afin qu'il joue avec ces lettres, et que le jeu serve à son instruction. Au reste, Saumaise prouve évidemment par des exemples anciens, que les tablettes éléphantines étaient d'ivoire. Martial fait mention de ces tablettes d'ivoire. D'autres ont prétendu que l'on écrivait sur les intestins des éléphans, ce qu'Isidore dit être arrivé quelquefois, quoique rarement. Plusieurs exemples nous prouvent que les anciens écrivaient avec une plume et de l'encre, sur les livres ou les tablettes d'ivoire.

Nous ferons ici mention de quelques autres

sortes de papiers à cause de leur singularité. Les uns prirent le nom des princes à l'usage desquels ils furent destinés ; tels que le papier d'Auguste, de Livia, de Claude ; d'autres le prirent du lieu où on les fabriquait ; tels que le papier sarrénique et tæniotique. On dit aussi que dans l'incendie qui consuma la bibliothèque de Constantinople, sous le règne de l'Empereur Léon-Isaure, un livre qui renfermait toutes les œuvres d'Homère, sur l'intestin d'un dragon, écrit en lettres d'or, fut dévoré par les flammes. Voilà ce que j'avais à dire des papiers dont on ne se sert plus depuis longtems, ou de ceux dont on a fait peu d'usage.

Parlons actuellement des papiers faits avec les peaux des animaux. Ils doivent être divisés en deux classes ; 1^o. le cuir ramolli, qui a été en usage parmi une certaine classe d'hommes, et que l'on emploie encore dans les synagogues des Juifs, où nous voyons de grands rouleaux de peau de veau, sur lesquels la bible est écrite. Nous en avons cité deux à Bologne et un à Livourne, dans notre journal d'Italie. Il en existe deux volumes dans la bibliothèque du Vatican, à ce que nous apprend Léon Allatius, dans ses remarques sur les inscriptions étrusques, page 114. On en possède un dans la bibliothèque du Roi et ils sont communs dans les synagogues des Juifs.

Le parchemin est beaucoup plus mince. Hérodote,

Ctésias et d'autres anciens écrivains en parlent comme d'une chose connue depuis longtems. On peut juger par les manuscrits qui existent encore, que le parchemin des anciens était semblable au nôtre. Alors comme à présent, il s'en fesait de plus grossier et de plus mince.

Je vais parler actuellement du papier que les Grecs nommaient *bombukine*; j'en parlerai avec assez d'étendue, parce que jusques à présent on n'a fait connaître que très-peu de chose de son ancienneté et de son usage. J'espère qu'on me saura quelque gré d'avoir traité ce sujet un peu plus amplement.

Dans le tems que j'étais à Rome, je fus obligé, au moment que je m'y attendais le moins, à faire une dissertation sur cette sorte de papier. Un procès qu'avaient les moines de St.-Basile en Sicile sur la possession d'un terrain, leur donna occasion de produire un acte écrit, depuis six siècles au moins, sur du papier de coton. Les parties adverses soutenaient que cette sorte de papier n'était pas en usage depuis un aussi long tems, et qu'il fallait regarder le titre comme faux. Les moines de St.-Basile étaient sur le point de perdre leur cause. Je fus invité à donner mon avis sur ce fait, et je prouvai qu'à cette époque, non seulement le papier de coton était connu, mais qu'il était d'un usage familier. Voici ce que j'en dis alors, et ce que j'ai remarqué depuis sur le papier de cotoi.

Le *bombukine* des Grecs, que les Latins nommaient *charta bombycina*, tire son nom du grec *bombukos*, qui se nomme en français *coton*. Les Latins prononçaient indifféremment *bombycina* et *bombacina*, parce que les Grecs se servaient du mot *bombax* ou *bombyx* dans le moyen âge, et c'est de là que les Italiens appellent le coton *bombaccio*. Telle est l'origine de ce mot. Il faut encore remarquer que le mot *bombyx* est pris dans Pline pour une étoffe de soie. Il paraît même que chez les anciens ce mot était réservé à l'étoffe de soie, et que ce n'est que dans des tems postérieurs, et surtout en parlant du papier, que par *bombyx* on a désigné le coton et par *Charta bombycina*, le papier fait avec du coton ou des draps mis en pâte. Ducange, dans son glossaire grec, interprète le mot *bombax* par celui de *gossypium*, cotoa. Le traducteur de la charte du roi Roger, nomme papier de coton, celui qui y est désigné sous le nom de *charta bombycina*. C'est pour cela que les Latins appellent quelquefois *charta bombica*, le papier fait avec des draps. Thomas Demspter, dans ses commentaires sur les instituts de Justinien, dit que le papier bombique fut découvert peu de tems avant *Accurse*. *Bombicæ chartæ paulò ante ætatem Accursii excogitatæ sunt.*

Il est clair que cette découverte date de plus de six siècles. Le fameux diplôme de Sicile de l'an 1102 était écrit sur papier de coton. Irène femme de l'Empereur Alexis Comnène, ordonna de faire six livres de parchemin et deux de papier de coton, pour l'usage journalier du monastère des religieuses, dans la règle qu'elle leur donna au commencement du XII^e. siècle.

Le manuscrit cité par le cardinal Bessarion, dans le livre de la procession du St.-Esprit, a dû être fait en 1140 environ; il était sur papier de coton.

On peut encore citer sur papier de coton, le cahier de la bibliothèque du roi n^o. 2889, qui date de l'an 1050; celui de la bibliothèque de l'Empereur à Vienne, cité par Lambecius, écrit en 1095; on y voit le nom de l'écrivain. D'où il est à présumer que la date ou l'origine de cette sorte de papier peut se rapporter au neuvième siècle.

Aux dixième, onzième et douzième siècles, il y eut plus de manuscrits sur parchemin que sur papier de coton : mais en 1200, 1300, etc. le papier de coton devint plus fréquent. Je pense que ce papier a succédé au papyrus d'Égypte, et depuis qu'on a connu le papier de coton il n'est plus fait mention que de celui-là et du parchemin. Dans le synode de Florence, sess. 20,

il est dit : *ce livre est de parchemin et non pas de papier de coton*. Ce qui prouve qu'on ne connaissait à cette époque que ces deux qualités de papier.

Ce n'était pas seulement des livres que l'on faisait sur du papier de coton; on y écrivait aussi des diplômes, comme nous en avons plusieurs exemples. Roch Pyrrhus, dans son ouvrage de la Sicile sacrée, notice 12, en parlant du monastère de St.-Philippe de *Fragala*, autrefois de *Myrtiro*, rapporte à la page 91, un diplôme accordé à l'abbé Boniface, par le roi Roger, l'an du monde 6653, c'est-à-dire, 1145 de l'ère chrétienne, dans lequel tous les diplômes et les privilèges accordés à ce monastère, tant par ce roi que par son père, sont rappelés et confirmés. Ce diplôme commence par ces mots : *Rex Rogerius adjutor Christianorum ad nostræ majestatis gloriam pertinet, etc.* On y lit la phrase suivante, que nous traduisons en français : *Vous nous avez montré un autre sceau avec une bulle de plomb, fait par notre très-glorieux roi, et accordé l'an du monde 6620 (de l'ère chrétienne 1112), indiction cinquième. Nous l'avons reporté du papier de coton sur du parchemin.... Vous nous avez montré un autre sceau sur papier de coton, de l'an du monde 6610 (1102 de l'ère chrétienne).*

Il est donc incontestable que le papier de coton était en usage depuis plus de six siècles, puisqu'on s'en servait au dixième siècle.

Les anciens usaient aussi d'un papier sur lequel on pouvait effacer l'écriture, ou de tablettes sur lesquelles on enlevait les mots pour en substituer d'autres. Cicéron écrivant à Trebatius, donne le nom de *palimpsestum* à ce genre de tablettes; Plutarque également. D'autres ont écrit *palin-xestum* ou *palinxystum*. Ces tablettes étaient recouvertes de parchemin, et on y attachait des éponges pour en enlever l'écriture; de sorte qu'il n'y en restait plus aucune trace. On a quelquefois donné le nom de *palimpseste* aux tablettes enduites de cire, sur lesquelles il était très-facile d'effacer l'écriture, comme le remarque Quintilien.

On fait encore mention du papier de linge, mais plus rarement, parce qu'il paraît qu'on n'en a pas fait un grand usage. Cependant Pline, liv. 13, c. 11, en parle de cette sorte. » Ensuite on commença de faire les actes sur des volumes de plomb, et les écrits privés sur des livres de linge ou enduits de cire ». Vopiscus rapporte qu'il a trouvé dans la bibliothèque ulpienne, parmi les livres de linge, l'épître d'Aurélien. Consultez Saumaise sur cette espèce de livres, dans ses notes sur l'histoire d'Auguste.

Voilà ce que le savant Montfaucon rapporte des différens manuscrits. Après avoir présenté à mes lecteurs ce chapitre tout entier, il me reste à leur donner quelques explications qui ne seront pas hors de propos.

On a parlé du papier d'asbeste. Il n'est pas étonnant qu'on pût, avec les brins les plus fins de cette substance minérale, fabriquer du papier, comme on en a fait avec la toile. Mais ce ne peut être qu'un objet de curiosité. Le docteur Burkman, professeur à Brunswick, a fait un traité sur l'asbeste qui sert à faire ce papier, et il a fait tirer, sur des feuilles de ce papier incombustible, quatre exemplaires de son ouvrage. On sait que les anciens jetaient au feu les napes d'asbeste, pour les blanchir, quand elles étaient sales; que l'on y enveloppait les corps morts, pour en conserver les cendres lorsqu'on les brûlait. De même le papier d'asbeste, que l'on a fait en Angleterre, jeté au feu, s'y blanchit, l'écriture en est enlevée, et on peut y écrire dessus une seconde fois. On remarque que ce papier est très-cassant et grossier. Je ne pense pas qu'on s'amuse à vouloir le perfectionner : il serait toujours trop cher pour pouvoir être employé à nos usages journaliers.

Il nous reste à parler du papier de la Chine. Il est plus beau que celui d'Europe. Notre papier

vélin, le plus beau papier de Hollande, n'approchent pas de son velouté ni de sa finesse. Ce papier est fait, suivant le P. Duhalde (*a*), avec l'écorce de bambou, de mûrier ou d'autres arbres. On en fait aussi avec du coton et de la toile usée. La finesse de ce papier a fait croire que c'était du papier de soie; mais il est évident que la difficulté d'amener la soie au degré de dissolution nécessaire pour faire le papier, doit être un obstacle à sa fabrication. Néanmoins, il paraît qu'on y emploie en certaines provinces de la Chine, l'enveloppe interne du ver-à-soie, celle de laquelle on se sert en France pour faire la bourre.

Dans la ville de Ninghia, on fait le papier avec le chanvre battu, et mêlé dans l'eau de chaux (*b*).

Quoique l'histoire de la Chine nous apprenne qu'autrefois ce peuple écrivait sur des planches de bois, ou sur des tablettes de bambou, il est certain que l'usage du papier est tellement ancien dans ce royaume, qu'on en ignore l'origine. On le colle avec de la colle de poisson et de l'alun. C'est peut-être à ces précautions qu'est

(*a*) Description de la Chine, tome 4, page 314.

(*b*) *Idem*, tome 4, page 372.

due la beauté des papiers que Bodoni emploie dans sa célèbre imprimerie de Parme. Son papier est celui de l'Europe, qui a le plus de rapport avec celui des Chinois.

Mais on n'a pas essayé encore, chez nous, de fabriquer des feuilles aussi longues que dans la Chine. On nous apporte de ce pays-là, des rouleaux de tapisserie qui ont jusques à dix et même douze pieds de longueur et qui sont sur une seule feuille.

A la vérité on n'a pas fait en France de feuilles de cette grandeur; mais on a tort de dire, comme on le lit partout, que l'industrie française n'a jamais pu parvenir à imiter cette longueur. Je ne vois pas de difficulté à fabriquer un grand bassin, long à proportion de la feuille qu'on voudrait faire : en ayant une forme de 10 à 12 pieds, et deux ouvriers bien exercés, il serait aussi facile en France que dans la Chine, de fabriquer le papier de la plus grande longueur. Reste à savoir si les fabriques y trouveraient leur avantage.

Il est encore un papier de la Chine, qui est une espèce de tissu fait avec des filets de branches d'arbres ou d'autres végétaux aplatis, et qui sont si déliés qu'il faut y regarder de bien près, pour s'apercevoir de leur contexture. C'est surtout dans les petits tableaux qu'on emploie

ces papiers, lesquels ont un autre mérite, qui consiste à former des peintures par les différentes couleurs qui sont données à ces petites bandes. Je possède un dessus de porte fait de cette sorte, dont j'ai été longtems à découvrir l'opération. On colle cette sorte de papier sur une toile mince, qui sert à tenir le tissu serré.

Je ne finirai pas ce que j'ai à dire du papier de la Chine, sans rappeler à mes lecteurs que les Chinois n'écrivent qu'avec un pinceau et que leur encre est celle que nous employons à la détrempe, sous le nom d'encre de la Chine. Cette encre leur sert pour l'imprimerie qui s'exécute, en ce pays-là, avec des planches ou avec des caractères mobiles de bois, et ils n'ont pas besoin de presse. Une brosse leur sert à étendre l'encre ; une seconde brosse sèche donne la couleur au papier appliqué sur la forme.

Nous parlerons du papier de chiffes, dans le paragraphe concernant les manuscrits modernes.

Actuellement, essayons de donner une explication essentielle à ce que dit le P. Montfaucon, sur le papier de soie et de coton. Il a cru (et plusieurs bibliographes sont tombés dans la même erreur), que l'on a nommé indifféremment *bombycina* ou *bambacina*, le papier de coton, tandis que l'étymologie démontre que le mot *bombycina* a dû être appliqué à une sorte de

papier tiré des productions du ver-à-soie, et que l'on a toujours dû appeler *bombacina*, le papier de coton. Le mot *bombyx* que les Latins ont tiré du grec, pour exprimer le ver-à-soie, n'a jamais été employé pour désigner le coton que les Latins appellent *gossypium*, et que les Arabes nomment *bambak*, ou *bambouk*, de là les Grecs modernes lui donnent le nom de *bampachi*; d'où les Italiens ont tiré leur *bambace*, que par corruption quelques uns nomment improprement *bombace*. C'est cette locution italienne qui a induit le père Montfaucon en erreur, et comme la plupart des hommes adoptent les idées des auteurs qui les ont précédés, sans examiner si elles sont vraies ou fausses, les bibliographes ont presque unanimement cru que *bombacyna*, était la même chose que *bombacina*.

J'ai cru devoir présenter cette remarque à mes lecteurs. J'ajouterai encore quelque chose sur le papier de coton.

Les archives de la communauté de Marseille sont abondamment fournies de manuscrits écrits sur du papier de coton. Les titres du treizième siècle sont tous écrits sur cette espèce de papier. La vétusté a presque fait régénérer le coton. Les feuilles en sont plus épaisses que celles du papier de chiffes, leurs bords, repliés par le tems, ressemblent assez à de la vieille

toile de coton. Les vers n'épargnent pas plus ce papier que le nôtre.

Le commerce de Marseille avec le Levant a toujours rendu le coton très-abondant dans cette ville. Nous voyons, dans le statut de Marseille, qu'il y existait de tems immémorial des fabriques de papier; or ces fabriques ont dû être alimentées par le coton qui, à cette époque, devait remplacer en partie, dans l'usage journalier de nos habitans, le linge de chanvre ou de lin, qui était certainement bien moins usité que de nos jours. On pourrait peut-être connaître par les écritures de nos archives, l'époque précise de l'introduction du papier de chiffes à Marseille. C'est une recherche que pourra faire M. Rostan, mon savant confrère, et je l'invite à s'en occuper pour l'intérêt de notre histoire particulière, dont nous connaissons très-peu de circonstances, depuis le dixième jusques au quatorzième siècle de l'ère chrétienne.

Avant de terminer ce paragraphe, je crois devoir donner l'initiative sur un papier, qui peut-être nous deviendra très-utile dans la suite. Mes lecteurs apprendront sans doute, avec quelque satisfaction, un nouveau procédé qui doit faire époque parmi les inventions modernes.

M. Verani, domicilié à la Penne, aux limites du territoire de Marseille, sur la route de

Toulon , a fait peigner le spart comme on peigne le chanvre. Il en a obtenu de la ficelle et des cordes que l'on prend pour des cordes de chanvre. Il en a fait fabriquer des toiles , soit en se servant de spart seul, soit en le mêlant avec le coton. Ces toiles prennent la couleur bleue, et peuvent remplacer économiquement les toiles de chanvre. Je ne doute pas qu'en perfectionnant ses procédés, M. Vérani ne porte ce genre de fabrication au plus haut degré de perfection, et que les toiles mises au pourrissoir ne nous donnent une sorte de papier qui surpassera celui de chanvre, en ce qu'il ne sera pas attaqué par les vers. A la vérité, l'auteur a paru craindre que sa toile ne puisse pas subir toutes les préparations du papier; mais le plus difficile est exécuté; et si les épreuves qu'il va tenter pour cela réussissent, il est certain que son procédé fera naître une méthode inappréciable pour la conservation des bibliothèques et des archives.

Avant de terminer ce qui a rapport au papier, je dois rappeler à mes lecteurs l'invention d'un papier végétal dont il est fait mention dans la bibliothèque germanique (bibliographie universelle), n^o. 2, frimaire an 9, article *Inventions*. On y lit que le marquis de Salisbury présenta au roi d'Angleterre, le premier livre imprimé

sur du papier fait avec de la paille, aussi beau que le meilleur papier de chiffes.

Messieurs les journalistes sont dans la mauvaise habitude de publier ce qu'on leur dit, sans faire attention s'ils disent vrai ou faux. D'après cette annonce pompeuse, bien des gens qui ne connaissent pas ce qui s'est passé dans le dix-septième siècle, et dont la plupart ignorent ce qui se passe de leur tems, croiront sans doute que ce fait est vrai. Cependant en 1685, Anisson-Duperron, alors directeur de l'imprimerie royale, avait travaillé sur le papier végétal. Il s'associa avec M. Léorier Delisle qui faisait aller plusieurs papeteries, pour soumettre toutes sortes de végétaux à la fabrication du papier.

Ainsi, c'est en France que l'on a essayé de substituer aux matières premières ordinaires, les matières les plus inutiles; c'est aux Français qu'est due l'idée de faire du papier avec la paille et l'écorce des végétaux.

Ces expériences furent suivies des plus heureux succès.

Le marquis de Villette fit faire une édition de ses œuvres en 1786, sur du papier de guimauve. On y trouve à la fin, des épreuves de papiers de mousse, d'ortie, de houblon, de roseaux, de confève de trois espèces, de chiendent, de fusain, de coudrier, etc. etc.

L'édition des œuvres du chevalier de Boufflers; même année, présente un papier d'une fabrication encore plus parfaite. Le grain en est aussi fin que celui du beau papier de chiffes; la teinte est propre à ménager la vue de ceux qui ont intérêt à la conserver. Peut-être serait-ce un bien que l'on recherchât moins la couleur blanche dans les papiers d'impression.

Ces sortes de papiers acquerront sans doute un jour un plus haut degré de perfection, et feront disparaître le papier de chiffes, comme celui-ci a succédé avec avantage au papier de coton.

Il est difficile de fixer l'âge des anciens manuscrits. Il faut pour cela en avoir beaucoup vu, connaître les différentes écritures nationales des différens siècles, les langues dans lesquelles ils ont été écrits, les liqueurs qu'on employait, la forme des miniatures et des vignettes, la couverture qui leur servait d'enveloppe, enfin jusques à la-matière dont il y est fait mention.

Tous ces objets sont essentiels pour un bibliographe. On peut se familiariser avec les écritures des anciens manuscrits, en étudiant le nouveau traité de diplomatique des Bénédictins (a), et la diplomatique de Mabillon. On y

(a) Nouveau traité de diplomatique par deux Religieux bénédictins de la congrégation de S. Maur (Dom Tassin et Dom Toustain). Paris, Després et Cavalier, 1750. 6 vol in-4^e.

trouvera des modèles d'écriture de tous les siècles. Mais pour juger sainement de l'âge des manuscrits, il faut comparer ceux dont l'époque est déterminée, avec ceux qui n'offrent d'autre marque, pour indiquer le siècle pendant lequel ils ont été écrits, que la forme de leurs caractères.

Les plus anciens manuscrits ne vont guère au delà du quatrième siècle de l'ère chrétienne. Il faut en excepter ceux qu'on a déterrés des ruines de Pompeïa et d'Herculanum qui ont bien 2000 ans. Mais ce n'est presque que des charbons dont on est fort heureux de pouvoir dérouler et déchiffrer quelques lignes. Sans les effets du feu, 20 siècles qu'ils ont passés sous la terre privés d'air, auraient déterminé depuis long-tems leur entière putréfaction.

Quant aux manuscrits anciens que l'on conserve dans nos bibliothèques, il faut encore savoir distinguer les véritables des apocryphes. J'ai vu parmi les livres de l'abbé Rive, un exemplaire manuscrit du *Speculum humanæ salvationis*, qu'il avait fait copier à Paris par un nommé *Lesclapart*, et qui était parfaitement semblable à un manuscrit du douzième siècle, au point que quelques prétendus connaisseurs s'y trompaient. Cependant le papier seul aurait dû suffire pour indiquer son âge. Sa blancheur et les marques du fabricant ne pouvaient laisser aucun doute sur cela.

Il est vrai que parmi ces copistes imitateurs, il s'en trouve qui ont le talent d'enfumer les papiers et de leur donner une teinte qui leur imprime un certain air de vétusté; mais un homme attentif ne s'y trompe pas, et dans le doute, l'eau seule peut faire dévoiler fort aisément la tromperie. Le papier ancien ne perd pas sa couleur noirâtre en infusant dans l'eau. Le papier coloré ou noirci par la fumée, blanchit bientôt dans l'eau et annonce les efforts de l'art.

On peut distinguer l'âge des manuscrits qui sont écrits en langue gauloise ou latine, par le mélange des mots barbares qu'on y trouve. Il n'en est pas de même des manuscrits grecs et hébraïques. Ces derniers ont des signes dont les auteurs nous ont fait connaître les moins équivoques.

Dans l'hébreu, les plus anciens manuscrits sont les mieux écrits; il n'y a pas de massore dans les bibles anciennes.

Les manuscrits anciens, grecs et hébraïques, n'ont pas de notes chronologiques. On les connaît à la forme des caractères.

Enfin, il n'y a pas jusques aux miniatures des manuscrits qui ne doivent nous intéresser. Je citerai dans la suite de ce cours, quelques extraits de l'essai de l'abbé Rive sur l'art de vérifier les miniatures des différens siècles.

Des Manuscrits modernes.

Je distingue les manuscrits modernes des anciens, en faisant remonter les premiers jusques à l'époque de l'imprimerie, c'est-à-dire, au milieu du quinzième siècle. Tout manuscrit des 12 siècles précédens peut être regardé comme manuscrit ancien. Depuis qu'il existe des livres imprimés, les manuscrits sont devenus plus rares. On n'a guère conservé que les autographes, ou ceux qui sont les originaux écrits de la main des auteurs, et il n'a guère été fait de copies que de certains écrits que la police ne permettait pas d'imprimer, ou que la modestie des auteurs les empêcha de publier.

Nos manuscrits modernes sont tous sur papier de chiffes. Montfaucon pense que le papier fait avec *la rasure des draps*, (*è rasuris pannorum*) est le papier de chiffes. Je crois qu'il s'est trompé, et que ce doit être le papier de coton. Mais quel est l'inventeur du papier de chiffes ? à quelle époque doit-on en faire remonter l'origine ?

Le P. Duhalde (tome 2, p. 240.) avance, d'après un manuscrit chinois, qu'en l'an 95 de J. C. on fit du papier, dans la Chine, avec de vieux morceaux de pièces de chanvre déjà usé.

Si ce fait est certain, le papier de chiffes est bien ancien dans la Chine, et il a pu venir jusqu'à nous par la voie des Sarrasins et des Grecs.

Le P. Montfaucon avoue que, malgré toutes ses recherches, il n'a pu découvrir aucune feuille de papier de chiffes, antérieure au tems de St.-Louis; c'est-à-dire, au treizième siècle. Quelle que soit son origine, examinons les procédés que l'on met en œuvre pour le fabriquer; ils sont essentiels à connaître.

Ce papier est fait avec des vieux chiffons de linge, qui étant coupés, pourris et broyés dans l'eau, soit à l'aide d'un cylindre, soit par l'effet des marteaux de bois que l'on nomme masses, sont portés dans un grand baquet, où un ouvrier après avoir remué la pâte, prend une quantité d'eau sur sa forme (c'est le nom qu'on donne au moule du papier) et ayant fait écouler le superflu, il renverse la feuille toute fraîche sur une pièce de drap qui sert à la dessécher à moitié. Lorsqu'on a placé une certaine quantité de feuilles, on les presse et ensuite on les porte à l'étendoir. Là on les place l'une après l'autre sur des ficelles, et après leur entière dessiccation, on leur donne la colle, en les trempant dans une préparation de colle animale. Le papier qui ne se colle pas,

porte le nom de papier Brouillard, ou papier Joseph.

J'observerai ici que quelques auteurs ont confondu le papier de chiffes avec le papier de linge. Ce dernier, dont Pline a parlé sous le nom de *libri linteï*, n'est autre chose que de la toile sur laquelle on écrivait à l'aide de certaines préparations. C'est ainsi que de nos jours on a imprimé des thèses sur du satin.

Revenons à la fabrication du papier de chiffes. On comprend facilement que le papier sera grossier, si l'on emploie pour le faire des toiles grossières; ainsi le papier gris de pliage, celui que l'on emploie pour le doublage des vaisseaux, est fait avec des vieux cordages usés, ou du mauvais linge grossier. Le papier bleu, celui que l'on nomme papier bleu royal et dont on couvre les pains de sucre, est produit par des chiffes d'indienne peinte en bleu, et on y ajoute des corps colorans, lorsqu'on veut le rendre plus haut en couleur. Les papiers colorés dans la cuve, qu'on emploie pour couvrir les livres, sont faits de la même manière.

Les formes ou moules du papier varient de grandeur. Ce sont des châssis de bois qui sont traversés dans leur longueur, par des branches de fil de laiton à près d'un pouce de distance, et dans leur largeur par d'autres petits fils qui

sont très-rapprochés. Les plus gros fils se nomment pontusceaux; on donne aux petits le nom de vergeures. Le lecteur verra combien il est nécessaire de connaître ces particularités, pour distinguer le format des livres.

Le papier vélin n'a ni pontusceaux ni vergeures; au lieu de fils de laiton, la forme est recouverte d'une espèce de gaze qui ne laisse sur le papier aucune raie, et la pâte s'y étendant uniformément, le papier donne à l'œil la forme du vélin, d'où il a tiré son nom. On croit que c'est Baskerville qui inventa le papier vélin à Londres. (a) Dans le tems qu'on introduisit en France la fabrication de ce papier, les papetiers firent tisser les fils de laiton de leur forme. J'ai su depuis que l'on employait en beaucoup de fabriques une sorte de gaze; quoiqu'il en soit, le papier vélin n'a pas de rayes marquées sur ses feuilles, c'est ce qu'il nous importe de connaître. Il est bien cependant de prévenir les élèves, que l'on fait aujourd'hui du papier sans pontusceaux, qui n'approche pas, pour la finesse, du papier vélin de Montgolfier.

(a) On peut consulter le supplément de bibliographie de M. Peignot, page 241, sur la première fabrique de papier vélin en France. On y trouvera une note de M. Didot l'aîné, qui ne laisse aucun doute sur la manière dont on a procédé en France pour l'y fabriquer.

Voici les noms des papiers, tels qu'on les nomme à Paris et dans les ordonnances.

	<i>Largeur.</i>		<i>Hauteur.</i>	
	Pouces.	Lignes.	Pouces.	Lignes.
Grand Louvois	36	— 3	29	—
Grand Aigle	36	— 6	24	— 9
Grande fleur de Lys	31	—	22	—
Grand Colombier	31	— 9	21	— 3
Chapelet	30	—	21	— 6
Petit Chapelet	29	—	20	— 3
Nom de Jésus	26	—	19	— 6
Petite fleur de Lys	24	—	19	—
Grand Royal	22	— 8	17	— 10
Grand Raisin	22	— 8	17	—
Carré large	21	—	15	— 6
Lombard	20	— 6	16	— 6
Carré ordinaire	20	—	15	— 6
A la main	20	— 3	15	— 6
Cavalier	19	— 6	16	— 2
Écu	19	—	14	— 2
Tellière	16	—	12	— 3
Romaine	15	—	10	— 4
Cartier	14	—	11	— 6
Papier-au-pot	14	—	11	— 6

En Provence on distingue les papiers par d'autres noms.

Le papier usité pour l'impression porte le nom de Bâtard, c'est le même que celui qu'on nomme à Paris, Carré ordinaire.

Le papier Raisin, ainsi nommé parce qu'il

porte l'empreinte d'un raisin, a 17 pouces de largeur sur 13 de hauteur.

Le papier des cartiers se nomme *Croisette*.

Le papier à cloche qui sert pour l'écriture principalement, a 13 pouces et dix lignes de largeur, sur dix pouces et deux lignes de hauteur.

On fait aussi de la double cloche, qui a 27 pouces 8 lignes de largeur, sur 20 pouces et demi de hauteur.

Le papier à lettres est fait avec la demi-feuille de papier Cardinal ou Meissel. Ce papier a 18 pouces sur 15.

On a encore la Couronne que d'autres nomment Coquille; ce papier est de la grandeur du Carré large.

On fait enfin de la petite cloche dont la hauteur est de huit pouces et demi, sur douze pouces de largeur.

Le papier se distribue par feuille, par cahier, par main, par rame et par balle.

Chaque feuille est pliée en deux, à la réserve de la *Croisette*, que l'on vend à feuille étendue.

Le cahier est composé de six feuilles.

La main est de quatre cahiers au détail; mais dans les fabriques, la main est de 25 feuilles et il faut 20 mains pour faire une rame, de sorte que la rame doit être de 500 feuilles.

Il est bon d'observer que l'usage dans nos

provinces méridionales est de joindre deux mains de cordes, c'est-à-dire de mauvais papier à chaque rame; de sorte que la rame, qui devrait contenir 500 feuilles, n'est alors réellement que de 450. C'est à quoi les imprimeurs doivent faire attention.

Nos manuscrits modernes, sur papier de chiffes ou sur parchemin, sont tous écrits avec de l'encre et des plumes d'oies, taillées par le moyen d'un canif.

Je n'ai point encore parlé des instrumens particuliers des différens peuples anciens et modernes, employés pour l'écriture. Je n'ai pas indiqué les différentes espèces d'encre qui ont servi à faire les manuscrits. Il est tems de s'en occuper.

Nous avons un traité complet sur les différentes sortes d'encre que l'on a mis en usage, depuis l'invention de l'écriture. Cet ouvrage est dû à un médecin de Venise, nommé Caneparius. Je vais en extraire ce qui m'a paru le plus intéressant à mettre sous les yeux de mes lecteurs.

En se servant du nom d'encre, on présente l'idée d'une couleur noire; cependant il y a de l'encre de toutes les couleurs. La plus usitée est la noire; la rouge qui vient ensuite a servi dans les manuscrits, de même que dans les livres imprimés, pour les titres des livres et des chapitres. C'est de là qu'est venu le mot de

rubrique que l'on a conservé dans la liturgie; pour désigner cette partie des missels ou des livres d'office, qui ne contient pas des prières; mais la manière de les réciter, ou le cérémonial qu'on doit suivre. Le fameux Cardan de Milan, dans son livre *de subtilitate rerum*, liv. 8, indique la manière de faire l'encre rouge; et plus bas il nous apprend qu'on fait aussi de l'encre à écrire, couleur d'or et de la bleue; et dans son livre *de varietate rerum*, il dit que l'on fait de l'encre verte pour l'écriture, quoique ce soit improprement que ces liqueurs portent le nom d'encre, puisque le mot encre indique la couleur noire (a). En un mot, on peut rapporter à la peinture toutes les espèces d'encres qui ont été employées; car elles ne sont autre chose que des couleurs à l'eau gommée, assez étendues d'eau, pour être employées à la plume.

Je ne perdrai pas le tems à donner les recettes de ces diverses compositions; mais je ne peux passer sous silence celle que Caneparius rapporte dans son 22 chap., page 373, sous ce titre : *Manière de faire une composition très-blanche, avec laquelle on écrit des lettres blanches sur une page blanche.*

(a) Dictio atramenti indicat rem atricoloris, Card. de varietate.

Je vais décrire, dit-il, une composition de la plus grande blancheur, laquelle diffère des autres encres, en ce que elle blanchit le papier blanc au lieu de le colorer, mais de telle sorte, que quelle que soit la blancheur du papier, les lettres formées avec cette encre blanche se distinguent facilement, et peuvent très-bien se lire.

Il indique ensuite la méthode de préparer cette encre blanche, de cette sorte :

Prenez des coques d'œufs, lavez-les bien et réduisez-les, avec une molette, sur du porphyre, en une poudre très-fine, en versant de tems en tems de l'eau très-propre par dessus. Lorsque vous aurez porphyrisé ces coques, laissez reposer l'eau et la poudre tombera au fond du vase; vous jèterez l'eau et ferez sécher la poudre au soleil. Elle sera d'une blancheur sans égale.

Alors, prenez quantité suffisante de gomme ammoniac que vous nettoyez bien, et que vous ferez infuser pendant une nuit à chaud dans du vinaigre distillé; quand la gomme sera dissoute, vous la coulerez et vous délayerez, dedans, la poudre décrite ci-dessus. Voilà l'encre blanche.

Au reste, ajoute cet auteur, je ne dois pas passer sous silence que cette poudre pétrie avec de l'eau de gomme et du blanc d'œuf, peut servir à former des vases, des statues et d'autres jolies choses, qui étant séchées au soleil, acquièrent la dureté de la pierre.

Le chapitre suivant donne la manière de faire le papier marbré. Il faut pour cela jeter dans un bassin plein d'eau, toutes les couleurs dont on se sert, l'une après l'autre, en quantité égale après les avoir bien broyées. Elles tombent au fond du bassin. Ensuite on jète sur l'eau du fiel de veau avec un peu d'eau de savon et toutes les couleurs montent à la surface de l'eau, sans se mêler l'une avec l'autre.

On prend des feuilles de papier que l'on a imbibées d'eau d'alun avec une éponge, et que l'on a séchées ensuite; on leur fait toucher la surface de l'eau et il s'y fixe des couleurs différentes qui prennent la forme que vous leur donnez, par le mouvement que vous imprimez à l'eau du bassin. Quand le papier marbré est sec, on le lisse.

Le même auteur nous apprend que le secret de faire des lettres en or sur les manuscrits, de même qu'en argent ne s'est pas perdu, comme on le dit vulgairement. C'est avec l'eau gommée très-épaisse que l'on fixe les feuilles d'or sur le papier, et on les brunit ensuite avec l'agate. J'ai vu un manuscrit moderne, dans lequel les lettres initiales étaient toutes d'or bruni et aussi solides que celles des manuscrits des siècles passés.

C'est ordinairement avec les plumes d'oies

que nous prenons l'encre dans l'écrivoire, et que nous traçons les lettres sur le papier. On préfère ces plumes à celles des autres oiseaux, parce qu'elles joignent à la dureté, une certaine souplesse qui facilite l'écoulement de l'encre, au moyen d'une fente longitudinale que l'on fait à la plume, par le secours du canif. Dans les campagnes, on emploie quelquefois les plumes des dindes et des paons; mais elles ne valent pas celles d'oies. Les plumes de corbeaux seraient excellentes, si elles étaient plus grosses. On les emploie cependant pour ces écritures imperceptibles auxquelles se livrent par fois des curieux, tels que ceux qui ont écrit sur une petite feuille de parchemin de la grandeur de l'ongle, le *Miserere*, le *Pater*, l'*Ave*, et le *Credo*.

Les Turcs et les Persans écrivent avec un roseau, qui est taillé à peu près comme nos plumes. J'ai déjà dit que les Chinois se servent d'un pinceau.

On a inventé depuis longtems des plumes de laiton, pour remplacer celles d'oie; mais elles n'ont pas été généralement adoptées. Actuellement on vend à Paris des plumes de platine, qui ne s'usent pas, et il en est qui portent l'encre avec elles.

Voilà en général ce que je devais dire des matières de l'écriture. J'aurai occasion d'y revenir.

lorsque je citerai des exemples des manuscrits anciens et modernes.

Après avoir parlé des livres manuscrits, il est dans l'ordre de parler des livres imprimés, qu'il faut distinguer des livres gravés. Ce sera le sujet du paragraphe suivant.

§ III.

Des Livres imprimés.

On donne ce nom aux livres qui sont travaillés sous une presse d'imprimeur, et avec des caractères d'imprimerie. Ils sont différens de ceux qui sont faits avec des planches gravées et tirés sous la presse des imprimeurs en taille douce; c'est de cette dernière manière que l'on imprime les ouvrages de musique.

Les livres imprimés ne peuvent être bien connus, si on n'est pas instruit 1°. de l'époque à laquelle on a commencé d'imprimer; 2°. du mécanisme de l'impression; 3°. de la différence qui se trouve entre les éditions anciennes et les modernes; 4°. des caractères d'impression; 5°. de la matière des ouvrages; 6°. enfin du prix des livres. Toutes ces différentes recherches feront le sujet des six articles suivans.

ARTICLE PREMIER.

Origine de la Typographie.

Il n'y a que trois siècles et demi que la typographie, c'est-à-dire, l'art d'imprimer les livres, est connue, et on n'est pas certain des premiers inventeurs, ni du lieu de l'invention; du moins, les doutes qu'on a multipliés sur le nom des premiers imprimeurs, et sur les villes qui ont été le berceau de l'imprimerie, ont entraîné les auteurs dans différentes opinions. Tâchons d'éclaircir ces difficultés.

Avant que l'on connût l'art de l'imprimerie, on connaissait celui de la gravure en bois; il est à présumer, il est même presque certain que l'on sculptait des lettres sur ces gravures, et il n'en fallait pas davantage, pour faire naître l'idée de graver des pages entières d'écriture.

Voilà incontestablement ce qui a donné naissance à ce bel art. Les premiers essais dans toutes les inventions humaines, ont été bien loin de la perfection. Ces planches ne pouvaient servir que pour une seule page; on dût bientôt s'apercevoir de la quantité qu'il en faudrait pour faire un livre, et à la dépense énorme de la gravure, se joignait l'embaras de l'espace néces-

saire pour renfermer toutes ces planches, dont l'usage était borné à un seul ouvrage.

Les caractères des manuscrits du quinzième siècle, dont il nous reste des exemples dans les livres d'église parvenus jusqu'à nous, étaient fort gros. Ce furent là ceux qui servirent de modèle pour les premiers essais de la typographie. On fit d'abord des caractères mobiles de bois, on les liait ensemble par des fils de fer qui passaient dans un trou pratiqué pour cet usage, et ce n'est que quelque tems après, que l'usage des caractères de fonte fut introduit.

Harlem, Mayence et Strasbourg se sont disputé la primauté de l'imprimerie. On a dit que Laurent Coster l'avait inventée à Harlem; d'autres en attribuent la gloire à Guttemberg, qui fit, selon eux, les premiers essais à Strasbourg. Enfin le plus grand nombre pense que c'est à Mayence que Guttemberg et Faust se réunirent pour cet objet, et que Schoeffer, gendre de ce dernier, est le vrai inventeur des caractères mobiles de fonte.

Cherchons, dans les auteurs qui nous ont précédés, des preuves en faveur de l'une ou de l'autre de ces opinions.

Aucun livre ne renferme plus de recherches sur l'origine de l'imprimerie, que le *Monumenta typographica de Wolfius*, en 2 gros vol. in-8°.

Cet auteur a réuni dans cet ouvrage, non seulement ce qui a été publié avant lui sur l'origine de l'art; mais encore ce qui a été écrit à la louange de cette sublime invention. En ayant cette collection, on peut se dispenser de consulter 44 auteurs, dont il a réuni tous les écrits relatifs à la typographie, puisqu'il a même rassemblé ce qu'on a dit sur les abus que les hommes ont fait de cet art.

Comme ce livre et ceux qui y sont cités, ne se trouvent pas facilement, je crois devoir en extraire tout ce qui peut servir de témoignage en faveur de l'invention de l'imprimerie à Mayence, et je ferai connaître ensuite les autres ouvrages publiés sur ce objet, depuis 1740, époque de l'impression de celui de Jean-Chrétien Wolfius.

Nous apprenons dans ce recueil, que l'on a soutenu que l'imprimerie a été inventée à Strasbourg, à Augsbourg, à Bâle, à Cathaiti dans les Indes, à Cologne, à Dordrech, dans la Belgique, en France, en Allemagne, à Goude, à Harlem, en Italie, à Mayence, à Rome, dans la Scythie, dans la Chine, à Tanguth, etc.

On attribue cette invention à Coster, à Faust, à Guttemberg, à Ulricus Gallus, à Janson, à Mentel, à Regiomontanus, à Saturne, à Schoeffer.

Des auteurs ont fait remonter cette époque

Jusqu'à l'an 811; d'autres l'ont reculée jusqu'en 1478.

Sans titres on fait des romans, comme l'a très-bien dit M. Oberlin (a). Pour écrire l'histoire il faut des titres authentiques, des monumens certains.

L'imprimerie, qui devait servir à conserver la mémoire des inventeurs de cet art, n'a point empêché que l'on n'ait inventé bien des fables sur son origine. Cependant, nous croyons démontré que Mayence est le lieu où la typographie a été découverte, et que le premier qui l'a mise en pratique, est un citoyen de Mayence.

Examinons d'abord les preuves apportées en faveur des autres villes; voyons ensuite celles qui concernent Mayence. Mais auparavant, définissons ce que c'est que l'imprimerie ou la typographie.

La typographie est l'art d'imprimer les livres, avec des caractères mobiles imprégnés d'encre, par le moyen d'une presse.

Ceux qui ont attribué l'invention de l'imprimerie aux Chinois, ignorent qu'aujourd'hui même ils n'impriment pas; que leurs caractères ne sont que taillés sur le bois, et qu'ils n'usent pas de presse.

(a) *Essais d'annales de la vie de Guttemberg*. Strasbourg, 1801. in-8°. de 45 pages.

Dire qu'Augsbourg, Venise, Rome, etc. ont été les premiers lieux où l'impression a vu le jour, c'est ignorer complètement l'histoire de la typographie. A la vérité, l'usage où furent d'abord les imprimeurs de ne pas indiquer la date de leurs premières impressions, a pu donner lieu à bien des fables qu'il est facile de refuter, en examinant l'époque marquée sur les autres ouvrages sortis de leurs presses et qui ont succédé immédiatement à leurs premiers essais.

Les seules villes qui présentent un objet de considération, sont Harlem, Strasbourg et Mayence.

Harlem n'a revendiqué la primauté que plus d'un siècle après la découverte de l'imprimerie. Les historiens hollandais qui ont voulu l'attribuer à Laurent Coster, n'ont fait mention de lui qu'environ 150 ans après sa mort. Voici la fable qu'on a bâtie sur cette ville. C'est Adrien Junius qui est cité dans Scriverius, que je vais traduire en français.

» J'ai appris de vieillards respectables et auxquels on doit ajouter foi, et qui le tenaient eux-mêmes de leurs ayeux, que il y a plus de cent trente deux ans qu'il habitait à Harlem, dans une maison assez apparente, sur la place à côté du palais royal, Laurent fils de Jean, surnommé Gardien, (ou Coster), fonction honorable qui était héréditaire dans sa famille. C'est à lui seul qu'on

doit attribuer l'honneur de l'invention de l'imprimerie.

Se promenant dans une forêt près de la ville, comme le font ordinairement les bourgeois après leurs repas, ou les jours de fêtes, il s'amusa à former des lettres avec l'écorce des hêtres ; il les imprimait séparément sur le papier, en sens inverse, pour servir d'exemple à ses petits fils. Après ces premières épreuves, il poussa plus loin sa découverte, il inventa une espèce d'encre plus glutineuse et plus ténace, aidé de son gendre Thomas Pierre, lequel laissa quatre enfans qui furent tous élevés à la dignité de Consuls, et il tira des épreuves des caractères qu'il avait réunis. Ces épreuves n'étant que sur un côté du papier, Laurent collait les feuilles l'une avec l'autre, du côté blanc. J'ai vu imprimé de la sorte un ouvrage qui a pour titre : *Speculum nostræ salutis*. Il fit ensuite ses caractères avec du plomb. Enfin il les fit d'étain, afin qu'étant plus solides, ils pussent résister à la presse. Il fit des profits immenses, mais ayant pris des domestiques pour l'aider dans ses travaux, un d'eux nommé Jean, que l'on croit être Jean Faust, ayant pris une entière connaissance des matériaux et des procédés de l'imprimerie, choisit la nuit de Noël, pendant que tout le monde était à l'église, pour enlever tout l'attirail de l'imprimerie. Il vint

d'abord à Amsterdam, ensuite à Cologne, enfin il se retira à Mayence, où, à cause de l'éloignement, il put jouir en paix du fruit de son vol. En effet, il est certain que de là à l'an 1442, il fit paraître, avec les mêmes caractères que Laurent avait employés à Harlem, le *Doctrinale* d'Alexandre Gallus, qui était à cette époque une grammaire fort usitée, avec les traités de logique de Pierre l'Espagnol, premier essai de ses presses ».

Junius ajoute les témoignages des anciens domestiques de Laurent, qui ne pouvaient s'empêcher de répandre des larmes, en racontant cette histoire à des vieillards qui la lui avaient répétée plus d'une fois.

Je ne citerai pas d'autres auteurs qui ont adopté cette fable, tels que Accurse, Grotius, Guicciardin, Lomeier, Montanus, Rosweyd, etc. Le nombre de ceux qui la contredisent est bien plus grand, et leurs preuves sont mieux fondées.

L'auteur le plus étendu que cite Wolfius, est Bernald de Mallinkrot, doyen de Munster. Comme il ne laisse rien à désirer sur cette matière, je vais rappeler tout ce qu'il en dit, en m'écartant, le moins que je pourrai, du texte latin.

Pomponius Laetus est celui qui recule le plus l'origine de la typographie, puisqu'il l'attribue à Saturne. Il se fonde sur un passage de Saint

Cyprien, dans son livre des idoles, qui est conçu en ces termes : *Saturnus litteras imprimere et signare nummos in italia primus instituit* (a). Gilbert Cognatus a suivi l'opinion de Pomponius, quoiqu'il ne l'ait pas cité. Voici comment il s'exprime dans le premier livre de ses narrations, page 244. Saturne, qui a inventé la faux, apporta les lettres au pays latin, et indiqua la méthode de les imprimer, suivant le martyr Cyprien. Enfin il apprit le premier à frapper la monnaie en Italie, laquelle fut nommée *latium de latebra ejus* (b); il fut aussi agriculteur, c'est pourquoi on le peint tenant en main une faux.

D'autres, parmi lesquels je citerai Jovius et Osorius, liv. 2 des actions d'Emmanuel, roi de Portugal, ont voulu attribuer aux Chinois la gloire d'avoir inventé l'imprimerie, quoique Ange Roccha et tous les jésuites qui ont écrit sur l'histoire de la Chine, nous apprennent que leur impression tient plus de la gravure en bois que de l'imprimerie.

Une troisième opinion est celle de ceux qui

(a) On doit traduire cette phrase en français de cette sorte : Saturne fut le premier qui inventa en Italie l'art de frapper les écus, et d'y graver des lettres dessus.

(b) De sa caverne.

croient que les Mexicains en sont les inventeurs. A leur tête on peut placer Génébrard dans sa chronographie, livre 4.

Théodore Zwinger en fait honneur aux habitans du Cathaïti, peuple voisin des Chinois.

Jean-Antoine Campanus, évêque de Crotone, n'a pas fait difficulté d'attribuer l'invention de l'imprimerie à un français, quoique Ulric Han qui l'apporta à Rome, fût un allemand. Mais comme le mot Han signifie un coq, Ulric se fit appeler à Rome *Ulricus Gallus*. Je rapporterai ici le jeu de mots de Campanus, qu'on trouve à la fin des premières éditions d'Ulric. Il y est question des oies du capitolé et du coq qui imprime.

Anser tarpeii custos Jovis, unde quod alis
 Obstrepere, Gallus decidit. Ultor adest
 Ulricus Gallus, ne quem poscantur in usum,
 Edocuit, pennis nil opus esse tuis.
 Imprimit ille die, quantum vix scribitur anno;
 Ingenio haud noceas, omnia vincit homo.

Ce qui signifie : Oie, gardienne de Jupiter tarpeïen, le français est tombé au bruit qu'ont fait tes aïles. Ulric français vient le venger. Il nous a enseigné à nous passer de tes plumes ; il imprime dans un jour presque autant qu'un autre peut écrire dans une année. Le génie ne doit

pas être ralenti, l'homme vint à bout de tout.

Irenicus, quoiqu'il connaisse les vrais inventeurs de la typographie, ne laisse pas de désigner parmi eux cet Ulric.

Wimpheling attribue à Strasbourg l'invention de l'imprimerie. Adrien Jong et Pierre Bertius veulent que ce soit Harlem qui ait eu cet honneur; Scriverius et Boxhornius ont soutenu, avec opiniâtreté, cette dernière opinion.

Voyons à présent ce qu'ont écrit en faveur de Mayence; les auteurs antérieurs à ceux qui prènent la défense de Harlem.

Le premier qui paraît est l'abbé de Spanheim, Jean Trithème, auteur d'un grand poids pour ce qui concerne l'histoire d'Allemagne. Il était né en 1461, comme il nous l'apprend lui-même, dans sa chronique de Spanheim, et il mourut en 1519 à l'âge de 57 ans; ou de 58, suivant ce qu'il nous apprend de l'époque de sa naissance. Voici comment il s'exprime en parlant de l'an 1450. » En ce tems-là, l'art d'imprimer les livres avec des caractères, fut nouvellement découvert par un citoyen nommé Jean Guttemberg, à Mayence. Celui-ci ayant consumé tout son avoir, à cause de la difficulté de cette nouvelle découverte, aidé des conseils et de la bourse de Jean Faust et de quelques autres, poussa son entreprise à bout. Le premier qui publia des livres après

l'inventeur, fut Pierre Opilio (Schoeffer) de Gernsheim, qui a imprimé une grande quantité de volumes.

Le susdit Jean Guttemberg demeurait à Mayence, dans la maison qu'on nomme *Zum Jungen*, qui sert encore aujourd'hui au même usage.

Dans les lettres de Jean Trithème, et dans son premier livre des exhortations, à la septième homélie du travail des mains des moines, il dit encore que l'art qu'on nomme l'imprimerie, inventé pendant son enfance à Mayence, métropole des Francs, produit chaque jour, des quantités étonnantes de volumes.

Jacques Wimpheling, né en 1450, mérite d'être cité tout au long. Je rapporte ici un passage latin pris dans son *Epitome*, cap. 65. J'en donnerai ensuite la traduction.

Anno Christi 1440. Frederico III. Rom. Imperatore regente magnum quoddam ac pene divinum beneficium collatum est universo terrarum urbi à Joanne Gutenberg Argentinensi novo scribendi genere reperto. Is enim primus artem impressoriam (quam latiniores excusoriam vocant) in urbe Argentinensi invenit. Inde Moguntiam veniens eandem feliciter complevit. Interea Joannes Mentel id opificii genus inceptans, multa volumina castigate et polite Argentinæ imprimendo factus est brevi opu-

sentissimus. Huic successit Adolphus Ruschius, mox Adolpho Martinus Flaccus, qui et ipsi Argentinenses in natali solo cum laude et gloria hanc artem exercuerunt. Is est ille Martinus Flaccus, qui dum in humanis esset junctus affinitate fuit nostro Mathiæ Schurer, homini sane docto, probò et integro, cujus quotidiano convictu, assidua familiaritate ac consuetudine charissime Thoma (ita alloquitur Thomam Wolsium Iuniorem, cui opus illud inscripsit) et valde recrearis et mirificam voluptatem capis. Nec solum nostri in hac arte Argentinæ floruerunt, sed eandem etiam alibi tractantes et decus et emolumentum sunt consecuti. Ita Sixtus Rusinger Argentinus Neapoli A. 1471. libros quomodo imprimi possint primus monstravit, ob quod factum Ferdinando regi et Neapolitanæ nobilitati charissimus extitit. Huic sæpe ab ipso rege Episcopatus et amplissimæ dignitates oblatæ sunt. His omnibus patriam Argentinam præferens ad nos concessit, estque hodie vita superstes vir ob dignitatem sacerdotalem et senium reverendus. Præterea Udalricus, cognomento Han, sub idem ferme tempus formas librarias, rem inauditam, nec unquam Romanis visam, Romam attulit. Fuit is natione Germanus, cui cognomen (ut dixi) erat Han, id latine gallum

gallinaceum significat. Hoc ideo scribo, quia Campanus, et aliquot docti existimaverunt, hunc Udalricum natione Gallum fuisse, quod plane falsissimum est. Is tamen error ideo emanavit, quod cognomen familiae traductum fuit in latinum, quod Hermolao Barbaro auctore nunquam fieri debet. Nomina enim et cognomina oppidorum propria, sicut hominum quacun- que lingua retineri solent. Itaque Udalricus Han cum hoc divino opificio rem litterarum ex inopia ad ingentem ubertatem produxisset, Antonius Campanus in illum jocatus hoc te- trastichon edidit: Anser Tarpeii etc. (vid. supra pag. 84.) Non est prætereundus Joannes Prus, municeps noster, qui hanc artem hodie in urbe Argentina diligenter excolit, qui infi- nita volumina studiosis legenda dedit. Multi summi et celebres viri hoc impressorium munus laudaverunt, ut Polydorus Urbinas, ut Be- roaldus præceptor meus. Is in quadam oratione sua: Quid, inquit, ingeniosius inventum, quam litteraria impressoria, vel ut latinius loquar, excusoria, qua nihil utilius. Et alibi idem Beroaldus in quodam hendecasyllabo:

O Germania, muneris repertrix
 Quo nil utilius dedit vetustas;
 Libros scribere quæ doces premendo;

Non piguit in præsentia eos, qui calcographiam vel invenerunt, vel illustrarunt memorare. Non sunt enim tantæ rei autores sua laude fraudandi, præsertim ut posteritas sciat, quibus hoc divinum et immortale munus acceptum referre debeat.

Voici la traduction de ce passage :

» En l'an de J. C. 1440, Frédéric III étant Empereur de Rome, Jean Gutenberg de Strasbourg découvrit une nouvelle manière d'écrire, qui a procuré au monde entier le plus grand bienfait. Car il fut l'inventeur, à Strasbourg, de l'art d'imprimer. De là venant à Mayence, il y perfectionna cet art. Cependant Jean Mentel, commençant ce genre de travail, imprima plusieurs volumes à Strasbourg, très-correctement, et s'enrichit en peu de tems. Il eut pour successeur Adolphe Ruscius; Martin Flaccus succéda à Adolphe; tous ces imprimeurs nés à Strasbourg, y ont exercé leur art avec louange et gloire. C'est ce Martin Flaccus qui, pendant sa vie, était lié intimément avec notre Matthias Schurer, homme savant, probe et intègre, dont vous vous faites un plaisir, mon cher Thomas, de jouir de la conversation et de cultiver l'amitié. (Cet écrit est adressé à Thomas Wolfius le jeune). Mais ce n'est pas dans notre ville de Strasbourg seulement que ces artistes ont fleuri; d'autres

en exerçant ailleurs le même art, ont partagé leur gloire et acquis de grandes richesses. Ainsi Sixte Rufinger de Strasbourg porta à Naples, en 1471, l'art de l'imprimerie; et s'acquit la bienveillance du roi Ferdinand et de toute la noblesse de Naples. Le roi lui offrit plusieurs fois des évêchés et des dignités éminentes. L'amour de son pays l'a empêché d'accepter ces offres. Il est de retour dans sa patrie où il vit encore, respectable par sa vieillesse et par sa qualité de prêtre. Outre ceux-là, Udalric, surnommé Han, à peu près à la même époque, fit connaître à Rome l'art d'imprimer, dont on n'avait jamais entendu parler dans cette ville. J'écris ceci, parce que Campanus et quelques autres doctes personnages ont cru que cet Udalric était français de nation, ce qui est très-faux. Cette erreur est venue de ce que le nom de famille a été traduit en latin, ce qui ne devrait pas se faire, comme le dit Hermolaus Barbarus. Car les noms de villes et les noms propres d'hommes doivent toujours conserver la forme qu'ils ont dans chaque langue. Comme Udalric Han eut publié quelques ouvrages, Antoine Campanus fit à cette occasion les six vers que nous avons rapportés ci-dessus : *Anser tarpeii*, etc. Je ne passerai pas sous silence Jean Prus, notre concitoyen, qui exerce aujourd'hui cet art avec distinction dans la ville de Strasbourg,

et qui a déjà imprimé une grande quantité de volumes en faveur des personnes studieuses. Beaucoup de grands et de célèbres personnages ont loué l'art de l'imprimerie : de ce nombre sont Polydore d'Urbain et Béroalde, mon précepteur. Celui-ci, dans un de ses discours, a dit : qu'y a-t-il de plus ingénieux que l'art d'imprimer? qu'y a-t-il de plus utile? et ailleurs le même Béroalde s'exprime en ces termes :

» O Allemagne qui as découvert un présent dont l'antiquité ne nous offre rien de plus utile! tu nous a appris à écrire les livres au moyen de la presse ».

Je n'ai pas craint de faire mention de ceux qui ont illustré et inventé la typographie. Car il ne faut pas refuser des louanges aux auteurs d'une aussi belle découverte, surtout afin que la postérité connaisse à qui nous sommes redevables de ce don divin et immortel ».

Voilà ce qu'écrivait aux premières années du seizième siècle, Wimpeling, quelque tems avant la naissance d'Adrien Jong. Il convient aussi de rapporter ici ce qu'il dit dans le catalogue des évêques de Strasbourg, où il se retracte en quelque manière de ce qu'il avait écrit sur Gutenberg.

» Sous ce Robert, dit-il (c'était un prélat de la famille de Bavière), l'art d'imprimer fut dé-

ouvert, quoique imparfaitement, par un citoyen de Strasbourg. Celui-ci étant descendu à Mayence, auprès d'autres personnes qui s'occupaient du même art, sous la conduite d'un certain *Gensfleisch*, aveugle à cause de sa vieillesse, dans la maison de Bon-mont, *Gutenberg* (dans laquelle est aujourd'hui le collège de droit) cet art fut perfectionné à la louange éternelle des Allemands. »

Conrad Peutinger, dans ses *Sermones convivales*, se plaint de ce que Pomponius Lætus, dont il avait été le disciple et qu'il reconnaît pour un homme versé dans l'antiquité, avait voulu enlever à l'Allemagne, l'invention de l'imprimerie, puisqu'il dit en écrivant à Augustin Maffei : que l'imprimerie négligée depuis plusieurs siècles, a été renouvelée depuis peu (a).

Jean Naoclère, prévôt de Tubinge, qui vivait du tems de l'invention de l'imprimerie, et qui en 1550 était précepteur du duc Ebherard de Wirtemberg, dans son histoire universelle, à la quarante-neuvième génération, rapporte que vers l'an 1440, sous le règne de Frédéric III, l'art

(a) On a déjà vu que Lætus se fondait sur un passage de S. Cyprien, qui n'est relatif qu'aux médailles ou aux monnaies.

d'imprimer les livres avec des caractères d'étain; commença à Mayence, ville d'Allemagne.

On n'apprendra pas sans intérêt que *Nauclerus* n'est pas le nom de cet auteur. Il se nommait *Vergean*, qui en allemand signifie nautonnier, et comme *Naucleros* en grec a la même signification, il adopta ce nom de préférence. Sa chronique latine, estimée pour les faits qui se sont passés dans le quinzième siècle et dont l'auteur a été témoin oculaire, fut imprimée à Cologne, in-folio, en 1564 — 1570 — 1579. L'auteur vivait encore en 1501. Quoique son histoire finisse avec le quinzième siècle, elle a été continuée par Baselius jusques en 1514, et par Surius jusques en 1564.

Sebastien Brandt, né à Strasbourg en 1458 et mort en 1520, dit positivement dans les vers que je vais citer de lui, que c'est aux bords du Rhin, que c'est en Allemagne qu'on a commencé d'imprimer. Mais ces vers n'indiquent pas Mayence ou Strasbourg de préférence. Les voici :

Nuper ab ingenio Rhenanæ gentis et arte
Librorum emersit copia larga nimis.

Et qui divitibus vix regi obvenerat olim

Nunc liber in tenui cernitur esse casâ.

Gratia diis primùm, mox impressoribus æqua

Gratia, quorum operâ hæc prima reperta via est.

Quæ doctos latuit græcos italosque peritos,
 Ars nova, germano venit ab ingenio.

Conrad Celtes, poëte, né en 1459 et mort en 1508, qui avait la direction de la bibliothèque de l'Empereur Maximilien, dans ses poésies latines imprimées à Vienne en 1502, indique également Mayence, comme le lieu où l'on a commencé à imprimer des livres (a). C'est là, dit-il, qu'on a d'abord fondu des caractères solides de cuivre, et appris à écrire avec des lettres renversées.

Ajoutons à ces auteurs contemporains, trois italiens, hommes de mérite, savoir : Raphaël Maphée, dit le Volaterran, Sabellicus et Fulgose. Je ne parlerai pas de Philippe Béroalde, auquel aucun lecteur équitable, ne refusera le premier rang parmi les auteurs à citer.

(a) Janque Mogunciacam vastus te flectis ad urbem:

Quæ prima impressas tradidit ære notas.
 Qualem ego te memorem? Talem qui invenerit artem,
 Italicis graiis plus memoranda viris.

Lib. 5. amorum, Eleg. 3.

Mens mihi Rhenanam fuerat descendere ad urbem,
 Cui cia cum mogano nomina clara dabant.
 Quæ docuit spretis germanos scribere pennis,
 Cernitur ut pulchris littera pressa notis.

Lib. 2. Eleg. 1.

Raphaël Maphée, à la vérité, ne fait pas une mention expresse de Mayence; mais il rapporte toujours l'honneur de l'invention aux Allemands, sans jamais parler des Hollandais, ni de Harlem. Et aucun des habitans de la Hollande ne peut prouver qu'il y ait un de ceux qui ont écrit, sur la typographie, avant Junius, qui ait cité les Hollandais comme les inventeurs de cet art.

Sabellicus, dans sa dixième ennéade, livre 6, nous apprend qu'en ce tems-là (c'est-à-dire sous le règne de Maripetre, doge de Venise, lequel gouvernait sous Calliste III, et mourut sous le pontificat de Pie II), l'imprimerie commença à se répandre dans l'Italie, chose admirable, dit-il, et qui le serait devenue encore plus, si l'on eût eu l'attention de la tenir secrète. En effet, il est presque incroyable, quoique la chose soit très-certaine, qu'un ouvrier puisse en un jour former autant de lettres, qu'un bon copiste n'en écrirait dans une année. Cette découverte allemande a pour auteur *Jean Gutenberg*, qui la fit à Mayence 16 ans avant qu'elle parvint en Italie. On croit qu'elle n'y a été apportée que dans les dernières années du pontificat de Calliste, ou dans le commencement de celui de Pie II. Deux allemands, Nicolas Jenson et Jean de Cologne, furent les premiers

imprimeurs en Italie. J'ai ouï dire qu'il est sorti de leurs presses 30000 volumes ou exemplaires du traité *de Jure pontificio* de Pierre Trécius. L'imprimerie a rendu le règne de Maripetre l'un des plus illustres.

Beaucoup d'autres auteurs confirment cette opinion. Je ne sais ce que veut dire Noël le Comte, dans l'histoire universelle de son tæms (a), lorsqu'en parlant du siège de Harlem par les Espagnols, il dit : » Cette ville (Harlem) est recommandable par l'invention de l'imprimerie, dont nous sommes redevables à Jean Gutenberg, qui la découvrit en 1453. Ses essais furent d'abord grossiers, comme le sont toutes les nouvelles découvertes. Mais il eut un domestique qui avait de l'esprit et qui saisit l'art de son maître. Jean étant mort, ce domestique vint à Mayence et y perfectionna cet art; de là est venue l'opinion de ceux qui ont dit que c'est dans cette dernière ville que l'imprimerie a été inventée ».

C'est admirablement bien arrangé; Gutenberg est appelé citoyen d'Harlem. Je laisse au lecteur à juger ce que je viens de rapporter.

(a) Liv. 24. pag. 525. édition de Strasbourg, in-folio. 1612.

Voici ce que l'on peut croire de plus raisonnable sur les inventeurs de l'imprimerie. Cette opinion est appuyée du témoignage des actes recueillis et cités par les auteurs anciens et modernes qui ont écrit sur cette découverte.

Jean Gutenberg, qui était né à Mayence avec le quinzième siècle, vint à Strasbourg à l'âge de 20 à 24 ans. Son vrai nom est Henne (Jean) Gænsfleisch de Sulgeloeh, surnommé Gutenberg. Son père s'appelait *Henne*; sa mère est inconnue. Il épousa à Strasbourg *Anne* dite à la porte de fer.

La généalogie qu'a inventée Kœhler qui nomme *Frièle* le père de Gutenberg, est fautive et sans preuves; d'ailleurs Bodman a découvert que les armes de *Frièle* différaient de celles de Gutenberg.

Humbracht n'est pas mieux instruit, lorsqu'il lui donne pour père *Henri Zum Jungen*. M. de Heinecke avait pensé que son père pouvait bien être *Clas* ou Nicolas Gensfleisch, qui comparait comme père d'un Henne Gensfleisch. M. Oberlin met en doute si ce *Clas* n'est pas le grand père de notre Gutenberg.

Ce dernier auteur nous apprend que sa famille était patricienne, ce que plusieurs auteurs avaient reconnu, et il ajoute que c'est à tort que Fournier prétend prouver, par la noblesse de Gutenberg,

qu'il n'était pas artiste, puisque Frédéric III accorda des armoiries aux imprimeurs.

La famille de Gutenberg possédait trois maisons à Mayence. L'une nommée *Zum Gensfleisch*, l'autre appelée *Zum Gendenberg* et la troisième *Zum Jungen*. Le nom de *Sulgeloch* ou *Sorgenloch* leur venait d'un village d'où ils étaient passés à Mayence.

En 1456, Gutenberg fit une société à Strasbourg avec André Drychen et quelques autres. Cet André étant venu à mourir, et Gutenberg ayant refusé d'admettre ses frères dans la société, cela donna lieu à un procès dont les pièces qui nous restent nous apprennent que les témoins appelés au procès déposèrent ce qui suit (a) :

Lorentz Beildech a dit à Nicolas Dritzehn : feu votre frère a là-bas quatre pièces placées dans une presse ; or Jean Gutenberg vous prie de les en ôter et de les mettre séparément au-dessus de la presse, alors on ne pourra voir ce que c'est.

... Item Conrad Sahspach a dit, qu'André Heilmann vint un jour le trouver dans la rue mercière, et lui dit : mon cher Conrad, voilà qu'André Dritzehn est mort ; tu as fait les presses

(a) Ces témoignages sont extraits de l'Essai déjà cité de la vie de Gutenberg.

et tu sais de quoi il s'agit; va tirer les pièces de la presse et décompose-les, alors personne ne saura ce que c'est.

... Lorentz Beildeck a dit, que Jean Gutenberg l'envoya un jour, auprès de Nicolas Dritzehn après la mort de son frère André, pour lui dire de ne montrer à personne la presse qu'il avait entre les mains, ce que ce témoin fit aussi, et il le pria de plus de se donner la peine d'aller à la presse pour l'ouvrir avec les deux vis, qu'alors les pièces tomberaient en séparation; qu'il n'aurait qu'à mettre ces pièces (décomposées) au dedans ou au dessus de la presse, qu'alors personne ne pourrait y rien voir ni deviner.

Ce témoin a dit encore, qu'il savait bien que Gutenberg avait envoyé, peu avant Noël, son valet auprès des deux André (Heilmann et Dritzehn), pour chercher toutes les formes, et que là elles furent décomposées devant ses yeux, parce qu'il y avait quelques formés dont il n'était point content...

Après cela André étant mort, et ce témoin sachant que les gens étaient curieux de voir la presse, Gutenberg leur dit d'envoyer à la presse, de crainte qu'on ne la vît; il y envoya donc son valet pour décomposer (les formes)...

Item Jean Danne, l'orfèvre, a dit, qu'il y avait



trois ans environ que Gutenberg lui avait fait gagner près de trois cents florins, rien que pour des choses qui regardent l'imprimerie...

De plus, André Dritzeln s'était rendu caution en beaucoup d'endroits pour du plomb et autres choses y appartenantes, et qu'il en avait soldé le paiement.

On voit par le dire de ces témoins qu'il existait dans l'atelier typographique établi chez André Dritzeln, une presse, des formes, etc. et que Gutenberg, dans la crainte qu'on ne découvrit son secret, avait fortement recommandé de décomposer les formes et de cacher les pièces.

Gutenberg, ayant perdu son procès, vint une seconde fois à Mayence, où il s'associa avec Jean Faust ou Fust, que l'on croit avoir été orfèvre.

D'après cela, on pourrait penser que c'est à Strasbourg qu'a commencé l'imprimerie; mais les premiers essais n'étant faits qu'avec des caractères mobiles de bois, et les auteurs étant assez d'accord que les premières impressions de Mayence furent faites avec de pareils caractères, il résulte que les caractères de fonte n'ont été découverts que par l'industrie de Pierre Schoeffer, auquel Jean Fust donna sa fille en mariage.

Je parlerai dans la suite des premiers livres imprimés. Je me borne à présenter ici l'inscrip-



tion qui fut placée en 1508, sur la maison de *Zum-Jungen*, à l'honneur de l'inventeur de l'imprimerie.

Joanni Gutembergensi,
Moguntino,
Qui primus omnium

Litteras aere imprimendas invenit,
Hâc arte de orbe toto bene merenti
Yvo Witigisis

Hoc Saxum pro monumento posuit.
M.D.VIII.

Prosper Marchand nous apprend que cet Yvo Witigisis était de Hamelburg en Franconie, docteur en droit canon, garde du sceau ordinaire, et chanoine de St. Victor à Mayence; il ajoute qu'il ne connaît aucun écrivain qui fasse mention de cet auteur, quoiqu'il ait publié en allemand, la troisième partie de l'histoire romaine de Tite Live, qui parut chez Jean Schoeffer en 1505, *in-folio*.

Nicolas Serrarius (a) qui rapporte cette inscription, dit que de son tems on la voyait encore sous la corniche d'une des façades intérieures

(a) Serrarius, *Historia Moguntina* lib. 1. c. 57. pag. 159.

de cette maison où étaient à cette époque les écoles de droit.

Trihème, dans ses *Annales hirsaugienses*, tome 2, page 422, répète ce qu'il avait dit dans sa chronique de Spanheim, sous l'an 1450; savoir que les trois premiers inventeurs de l'imprimerie, Jean Guttenberger, Jean Fust et Pierre Opilio, son gendre, habitaient à Mayence dans la maison nommée *Zum-Jungen*, qui jusqu'au tems où il écrivait, était appelée la maison de l'imprimerie, et non pas jusqu'à présent comme l'a dit Orlandi.

Je trouve dans Mallinkrot, une inscription en l'honneur de ces trois personnages, que je crois devoir copier ici, d'autant mieux que je pense qu'elle ne se trouve que dans deux ou trois ouvrages assez rares.

Æternitati sacrum.

Quod terræ teutonicæ et apollinei

Regni decora

Johannes Faustus Moguntinus,

Johannes Gutenbergius

Argentinas,

Petrus Opilio sive Schœferus

Gernsheimensis,

Viri insignes, memorabiles, incomparabiles,

Reipublicæ litterariæ

Illustrandæ, propagandæ, conservandæ natæ,

Divinitusque dati Triumviri,

Sempiternam ad omnem posteritatem

Gloriam promeriti,

Artem typographicam,

Quâ non alia sub sole

Melior, utilior, dignior, honoratior,

Primitus invenerint, promoverint, auxerint,

Excoluerint, propagarint,

Dilatarint,

Orbem christianum eatenus inconspectâ

Et insperatâ Librorum Suppellectile,

Imo verius inæstimabilibus diviniore

Inventi thesauris,

Musarum alumnos

Studiisque deditos,

Sua ac discipulorum successorum suorum opera,

Ditaverint, beatosque, si uti norint, fecerint :

Senatus Populusque

Litteratorum,

Ac tota germanici nominis

Universitas,

Immortalibus protodædalis,

Qui ipsemet arte, et laboriosâ industriâ suâ,

Ære pereannius et indemolibile monumentum

Sibi erexerunt,

In gratudinis et promeritæ laudis

Testimonium,

Divis hominibusque
 Faventibus et applaudentibus,
 Orbe toto volente, admirante, obstupescente,
 Donec splendidius digniusque
 Publico nomine ac sumptu erigatur,
 Hoc quaecumque ΜΝΗΜΕΙΟΝ
 A privato homine poni
 Permiserunt et approbarunt.

En voilà assez pour le moment, sur l'origine de l'imprimerie. Je crois démontré que l'inventeur est un habitant de Mayence, et que c'est dans son pays natal qu'il a commencé d'exercer cet art avec des caractères de fonte.

ARTICLE SECOND.

Mécanisme de l'Imprimerie.

Cet article serait fort long, si je voulais exposer dans le plus grand détail, tout le mécanisme de l'art. Je dois néanmoins en dire assez pour que mes lecteurs soient au fait de la manière dont on fait les livres.

Commençons par la description des outils de l'imprimerie.

Une imprimerie est composée de caractères et de presses, avec d'autres ustenciles qui y ont rapport.

On donne le nom de *caractères* à de petits parallépipèdes de métal, sur lesquels est, en relief, une des lettres de l'alphabet, ou un chiffre. On distingue les caractères, en caractères romains et en caractères italiques. On les divise encore en lettres capitales grosses et petites, et en lettres ordinaires qu'on nomme *bas de casse*. Les caractères se font avec du plomb, plus ou moins mêlé de régule d'antimoine. On les fait dans un moule auquel est adaptée une *matrice*, qui porte en creux la lettre ou le chiffre qu'on veut obtenir. Le caractère romain est celui dont les lettres conservent la position verticale; l'italique au contraire, que l'on nommait autrefois cursif, est fait pour imiter le caractère d'écriture, et c'est de l'écriture de la chancellerie romaine, que lui est venu le nom d'*écriture cursive*. On distingue plusieurs sortes de caractères, suivant la grosseur des lettres qui y sont gravées.

Voici le nom de chacun des caractères employés en France. J'y joindrai la hauteur proportionnelle que doit avoir chaque corps en proportion des autres.

La Perle	4
La Parisienne	5
La Nompaille	6
La Mignone	7
Le Petit-texte	8

La Gaillarde	9
Le Petit-romain	10
La Philosophie	11
Le Cicéro	12
Le St.-Augustin	14
Le Gros-texte	16
Le Gros-romain	18
Le Petit-parangon	20
Le Gros-parangon	22
La Palestine	24
Le Petit-canon	28
Le Trimégiste	36
Le Gros-canon	44
Le Double-canon	56
Le Triple-canon	72
La Grosse-nompareille	96 (a)

A cela il faut ajouter des caractères qui sont intermédiaires et que l'on nomme pour cela *caractères hétéroclites* : tel est l'*Anacharsis* de Didot, etc. Il y a d'autres nouveaux caractères qui sont fondus sur le corps de ceux que nous venons de citer; tels sont les caractères d'écriture, dont la plupart sont deux fois plus gros

(a) Cette division a été établie par Fournier, dans son Manuel typographique.

que les caractères, et alors on dit qu'ils sont sur deux points de *cicéro*, de *parangon*, etc.

Didot père, voulant déterminer d'une manière plus précise la proportion des caractères, divisait une ligne du pied français, en 6 portions égales, ce qui revient à peu près au même. Aujourd'hui par le moyen des millimètres, on pourrait donner plus de précision à ces mesures.

J'ai reconnu que la *nompaille* a 2 millimètres d'épaisseur, le *petit-texte* 3, le *petit-romain* 4, le *cicéro* 5, le *St.-Augustin* 6, etc. etc. L'épaisseur du caractère ne désigne pas la hauteur de la lettre, laquelle est toujours plus courte que l'épaisseur du caractère, parce que les lettres à queue ont besoin d'une hauteur de plus que les lettres simples. Ainsi q, b, p sont sur des caractères de même épaisseur, quoique leur hauteur varie. De même les caractères de même corps peuvent avoir les lettres plus grosses ou plus petites, et c'est ce qu'on nomme caractère *gros œil*, *petit œil*, *œil moyen*.

On donne le nom de lettres à tous les caractères indéfiniment. Mais on distingue quatre sortes de lettres dans chaque corps, sans compter les chiffres.

Ces lettres sont nommées grosses capitales, petites capitales, lettres du bas de casse et lettres doubles.

Les grosses capitales sont A, B, C, D etc.

Les petites capitales sont A, B, C, D etc.

Les lettres du bas de casse sont a, b, c, d etc.

Et les lettres doubles sont le fi, ff, ffi, ffl, fl.

Autrefois il y en avait beaucoup d'autres qui ne sont plus d'usage.

Chaque corps de caractères est assorti de lettres romaines et d'italiques. On donne le nom de romaines aux lettres droites et rondes. Les italiques sont couchées. Imagination s'écrit ainsi en lettres romaines, et en italiques on écrit : *imagination*.

Pour séparer les mots, les uns des autres, on emploie des espaces ; ce sont de petites plaques de fonte, de la même épaisseur que les lettres, mais plus courtes, afin que l'encre qu'elles peuvent prendre ne s'attache pas au papier. Outre les espaces, il y a des demi-cadratins, qui ont l'épaisseur d'un chiffre, et des cadratins qui ont le double d'épaisseur.

Enfin il y a des cadrats qui ont l'épaisseur de 2, de 3 ou de 4 cadratins.

Les espaces sont de différente épaisseur, afin de donner la facilité de justifier la ligne. On appelle *justifier*, faire la ligne juste, c'est-à-dire, ne pas la faire trop serrée, parce qu'elle risquerait de sauter du composeur, ni trop

lâche, parce qu'elle s'enlèverait lorsque l'on touche les formes avec la balle.

Le composteur est un instrument de fer, sur lequel on prend la longueur juste des lignes que l'on fait, afin qu'elles soient toutes égales. Lorsque l'ouvrier a composé une ligne, il l'enlève toute entière du composteur, et il la pose sur une planche que l'on nomme *galée*.

Afin que la ligne ne se dérrange pas dans ce transport; on se sert d'une petite règle de bois de la longueur de la ligne, ou d'un interligne de fonte, que l'on laisse sur la galée et qui séparant chaque ligne de caractères, rend l'impression plus agréable à l'œil.

Voici un tableau approximatif du nombre de lettres qui entrent dans une feuille de composition.

Noms des Caractères.	Nombre de lettres à la ligne	Nombre de lignes à la page.	Nombre de lettres à la feuille.
----------------------------	------------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------

Grand in-4°. Justification de 12 centimètres.

Gros-romain	— 37	— 55	— 9,768
St.-Augustin	— 45	— 59	— 14,040
Cicéro	— 53	— 40	— 16,960
Petit-romain	— 65	— 58	— 30,160
Gaillarde	— 66	— 59	— 30,952
Petit-texte	— 72	— 64	— 56,864

Les deux derniers caractères sont supposés à deux colonnes.

In-quarto ordinaire. Justific. de 11 centimètres.

Gros-romain	—	34	—	30	—	8,160
St.-Augustin	—	41	—	36	—	11,808
Cicéro	—	48	—	37	—	14,208
Petit-romain	—	60	—	54	—	25,920
Gaillarde	—	60	—	55	—	26,400
Petit-texte	—	65	—	58	—	30,160

Les trois derniers caractères sont supposés à deux colonnes.

Grand in-8°. Justification de 92 millimètres.

Gros-romain	—	28	—	25	—	11,200
St.-Augustin	—	34	—	32	—	17,408
Cicéro	—	40	—	35	—	22,400
Petit-romain	—	48	—	46	—	56,528
Gaillarde	—	49	—	47	—	56,848
Petit-texte	—	53	—	53	—	44,096

In-8°. ordinaire. Justification de 75 millimètres.

St.-Augustin	—	29	—	29	—	18,456
Cicéro	—	34	—	32	—	17,408
Petit-romain	—	42	—	42	—	28,224
Gaillarde	—	43	—	43	—	28,896
Petit-texte	—	45	—	49	—	35,280

En faisant servir cette justification au grand in-12, on obtiendra :

Sur le cicéro, feuille entière,	20,184
Petit-romain, <i>idem</i> ,	26,112
Gaillarde, <i>idem</i> ,	42,536
Petit-texte, <i>idem</i> ,	52,920

C'est, après l'in-folio, la manière d'imposer qui produit le plus de matière, et la plus économique.

In-douze. Justification de 7 décimètres.

Cicéro	— 50	— 50	— 21,900
Petit-romain	— 36	— 36	— 31,968
Gaillarde	— 57	— 57	— 52,856
Petit-texte	— 41	— 45	— 42,312

En faisant servir cette justification pour le grand in-16, on obtiendra :

Sur le cicéro,	29,200
Le petit-romain,	42,624
La gaillarde,	54,760
Le petit-texte,	56,416

Petit in-douze. Justification de 63 millimètres.

Cicéro	— 27	— 26	— 16,848
Petit-romain	— 32	— 32	— 24,576
Gaillarde	— 83	— 53	— 25,344
Petit-texte	— 55	— 57	— 31,080

En employant cette justification pour l'in-18, on aura :

Sur le cicéro,	25,272
Le petit-romain,	36,864
Le Gaillarde,	38,016
Le petit-texte.	46,620

J'ai cru devoir placer ici ces tableaux qui ne doivent pas être étrangers aux bibliographes. Il est bon aussi qu'ils sachent que, chez les Anglais, on paye les ouvriers par lettres et non pas par feuilles. Ainsi, l'imprimeur anglais dit à l'ouvrier : *je paye 8 francs pour lever 17,408 lettres de cicéro*, au lieu de dire : *je donne 8 francs pour la composition d'une feuille in-8°. de cicéro*.

D'après le tableau que je viens de mettre sous les yeux du lecteur, on peut faire tout de suite son calcul, lorsque l'on veut faire une seconde édition d'un ouvrage, ou une réimpression. Il suffit alors de faire une règle de trois, et on trouvera combien de pages on aura de plus ou de moins, quelle quantité de papier il faudra employer, combien coûtera la composition, etc.

Je suppose actuellement qu'un ouvrier compositeur (*a*) travaille à un labour de petit-

(*a*) On donne le nom de compositeur ou d'ouvrier de la casse, à celui qui travaille uniquement à l'arrangement des

romain (*a*), cicéro ou st.-augustin. Le compositeur place deux casses (*b*) des caractères romain et italique du corps destiné pour son ouvrage, l'une à côté de l'autre. Il se met devant celle qui contient le caractère romain; il place la copie sur une petite planche de bois amincie au rabot, large de trois doigts sur la longueur d'un pied, et terminée à sa partie inférieure en une espèce de talon, pris dans le même morceau; au bout de ce talon est une fiche de fer pointue qui lui sert de pied, et qu'on plante dans un trou pratiqué au bord de la casse. Cet instrument se nomme visorium. La copie

caractères, dont l'assemblage, dirigé suivant la copie et le format indiqué, donne les formes ou les planches qui doivent servir à l'impression.

(*a*) Les imprimeurs donnent le nom de labeur à la copie imprimée ou manuscrite formant un ouvrage considérable, et qui doit les occuper longtems. Ce mot vient du latin *labor*, travail. Ils distinguent le grand labeur, du petit labeur, suivant l'épaisseur de l'ouvrage.

(*b*) La casse est une espèce de tiroir en deux parties, formant ensemble un carré long de 2 pieds 10 pouces, sur 2 pieds 5 pouces environ. Chaque tiroir est divisé en compartimens égaux dans le haut de casse, et inégaux dans le bas; de sorte que le bas de casse n'est divisé qu'en 54 cassetins, tandis que le haut en a 112. Chaque partie est encore divisée en deux, par une tringle de bois d'environ un pouce de largeur. Les lettres du bas de casse sont les caractères usuels; dans le haut de casse à gauche sont les grosses capitales, et les petites dans la partie à droite.

placée sur le visorium, y est comme adossée et retenue par les mordans.

Le mordant est un instrument de bois de dix pouces de long sur deux et demi de circonférence, fendu et évidé dans sa longueur de 7 à 8 pouces seulement. On se sert d'un seul mordant ou de deux à la fois. Dans ce dernier cas, l'un des mordans est immobile au haut des pages et sert à arrêter et maintenir la copie, tandis que le second mordant sert à indiquer à l'ouvrier la ligne de copie qu'il compose, en le plaçant immédiatement au dessus de cette ligne, et en ayant soin de le baisser à mesure qu'elle est composée. S'il n'a pas cette attention, il risque de faire des bourdons (a).

Alors il prend dans sa main gauche, son composteur (b), il prend sa justification

(a) Le bourdon est une omission de quelques mots ou de quelques lignes de la copie. On prétend que ce mot a été employé pour faire allusion au bourdon des pèlerins, grand bâton à l'aide duquel ils sautaient de larges fossés.

(b) J'ai déjà dit que le composteur est un instrument pour l'usage du compositeur; il est de fer ou de laiton, plat, poli, de 9 à 10 pouces de long, sur 5 à 6 lignes de large, avec un rebord de 2 à trois lignes de haut, dans toute sa longueur, terminé à un de ses bouts en forme d'équerre et ayant l'autre extrémité arrondie. Le corps est comme une lame percée de plusieurs trous pour recevoir par dessous une vis, et par dessus l'écrou de cette vis. Cet écrou, échancré par les deux côtés,

(a) et il place une galée (b) sur les petites capitales de sa casse de romain.

sert à serrer deux petites coulisses de 3 à 4 pouces de long, posées l'une sur l'autre et sur la lame dont elles n'excèdent pas la largeur, maintenues entre la vis et l'écrou et appuyées contre le rebord, avec lequel leurs extrémités antérieures forment une autre équerre. Ces coulisses sont plus ou moins avancées sur la lame, pour déterminer la longueur des lignes de la page. C'est dans l'espace que laissent entre elles les deux équerres que le compositeur forme sa ligne.

Il est des compositeurs propres à contenir 5 à 6 lignes de composition. Ils ne diffèrent des autres que par le rebord qui a 12 à 14 lignes de hauteur.

Enfin on a des compositeurs de bois qui ont près de deux pieds de longueur. On s'en sert pour composer les grosses lettres et les placards. Ils n'ont ni vis, ni écrou, ni coulisse.

(a) La justification est la longueur de la ligne; pour la prendre, après avoir desserré la vis d'un compositeur, on fait avancer ou reculer les branches et on les fixe en resserrant la vis, à la distance que doit avoir l'espace destiné à recevoir chaque ligne.

(b) On donne le nom de galée à une petite tablette composée de deux pièces: le corps et la coulisse. Le corps est une planche de chêne ou de noyer, de 6 à 7 lignes d'épaisseur, de la figure d'un carré long, aux extrémités de laquelle sont attachées à angles droits, trois triangles de bois de la même épaisseur que la planche, entaillées par dessous pour recevoir et retenir la coulisse, qui est une autre planche très-unie et de l'épaisseur de deux lignes, ayant un manche qui sert à la retirer, lorsque l'on veut porter une page sur le marbre.

Lorsque les compositeurs ne suivent pas les folios ou pages, mais qu'ils composent de suite la copie, ils remplissent la galée dans toute sa longueur; c'est ce qu'ils nomment *aller en galée*.

Alors tenant son composteur le rebord en dessus et en dedans de la main, il lève les lettres de chaque mot de sa copie, les sépare par des espaces et quand sa ligne est finie et justifiée, c'est-à-dire, de la longueur déterminée par la justification du composteur; il la porte sur la galée et ainsi de suite, jusqu'à ce que la page soit terminée. Ensuite il attache la page avec une ficelle et il la met sur le marbre, où il impose la forme suivant la longueur et la largeur des pages qu'il a composées.

La forme d'une feuille *in-folio* n'est que de deux pages.

Celle de l'*in-4°*. en a quatre.

Celle de l'*in-8°*. en a huit.

Celle de l'*in-12* en a douze, etc.

Lorsque les pages sont placées sur le marbre, l'imprimeur les serre dans un châssis de fer avec des coins de bois qui assujétissent les pages et les bois de garniture. Il délie chaque page auparavant et, avant de serrer tout-à-fait les formes, il taque, c'est-à-dire, qu'il presse les caractères avec un morceau de bois plat, sur

On disait autrefois, dans les imprimeries, à un ouvrier qui faisait beaucoup d'omissions et qui, pour remanier, était obligé de reporter ses pages sur des galées, qu'on l'avait *envoyé en Galilée*. D'autres disaient *envoyer en Germanie*, par un calembourg (je remanic).

lequel il frappe doucement avec le manche du marteau, pour que les caractères ne soient pas plus hauts les uns que les autres.

La forme étant serrée, l'ouvrier la soulève tant soit peu, pour voir s'il y a quelque lettre qui remue. Si cet inconvénient n'arrive pas, il porte la forme sous presse; si au contraire les lettres ne sont pas solidement fixées, il cherche d'où vient le défaut et il y remédie.

Actuellement c'est l'ouvrier de la presse, ou l'imprimeur proprement dit, qui est chargé du reste de l'opération, excepté de la correction des épreuves. Celui-ci ayant mis la forme sous presse, la desserre, taque de nouveau et imprime, sur une feuille humide, la forme; c'est ce qu'on nomme faire épreuve.

En province, le compositeur ayant appelé un ouvrier de la presse pour toucher la forme avec les balles (a), applique sa feuille de papier dessus et, à l'aide d'un rouleau de bois recouvert de

(a) Les balles sont deux morceaux de bois creusés ayant un manche aussi de bois; le creux se remplit de laine cardée et elle y est maintenue par deux cuirs attachés à la balle par de petits cloux qu'on enfonce autour de l'orifice de cette cavité. L'ouvrier prend l'encre sur le cuir d'une des balles, et la distribue sur l'autre, en remuant les balles en tout sens, ensuite il touche la forme par plusieurs coups, et l'encre s'attache aux caractères.

flanelle, il tire l'empreinte de la forme et fait ainsi l'épreuve.

Le prote ayant marqué les corrections et les fautes, remet l'épreuve au compositeur qui corrige ces fautes et qui fait une seconde épreuve : c'est celle qu'on envoie à l'auteur. Le prote corrige enfin la tierce qui est la troisième épreuve, que l'on collationne sur l'épreuve corrigée par l'auteur.

On trouvera dans l'encyclopédie une planche gravée, pour indiquer la manière de faire les corrections des épreuves. Je crois essentiel de faire connaître à mes lecteurs, les signes usités chez les imprimeurs.

D'abord, il faut désigner la lettre ou le mot que l'on veut corriger, par une barre oblique que l'on tire sur la lettre et que l'on répète à la marge ; à côté de cette dernière on écrit la lettre ou le mot tel qu'il doit être.

Voici les corrections à faire :

Lettres ou mots à changer.

Lettres ou mots à ajouter.

Lignes à ajouter.

Mots à supprimer.

Mots ou lettres à retourner.

Mots à transposer.

Ligne à transposer.

Blanc à ajouter.

Blanc à supprimer.

Mots à séparer.

Lettres à rapprocher.

Mots à redresser.

Lettres trop hautes.

Lettres trop basses.

Lettres à nettoyer.

Espaces à baisser.

Correction de ponctuation :

— d'apostrophe.

— de lettres doubles.

Alinéa à marquer.

Petites et grandes capitales.

Pour marquer qu'une lettre ou un mot doit être supprimé, on place à la marge un *d* à côté de la barre, ce qui indique *deletur*. Pour les lettres ou mots à retourner, on fait une espèce de 3.

On marque les mots à diviser par une espèce de dièse ; les mots à rapprocher, par deux signes comme deux parenthèses () ; les lettres trop hautes, les espaces à baisser sont désignées par une † ; les lettres trop basses n'ayant pas pris, on les indique à la marge, comme si elles manquaient à la forme.

Lorsque l'ouvrier a placé un point au lieu d'une virgule, il y a deux fautes, le point et la capitale qui suit. Alors à la marge on indique la virgule et la lettre suivante qu'on marque bas de casse. L'alinea

se marque de cette sorte [. Les corrections d'apostrophe se marquent en faisant une apostrophe et une petite barre dessous; on marque de même les petites letrines ou lettres supérieures, telles que dans les mots M^r. M^e.

Lorsqu'il y a plusieurs fautes dans une épreuve, on peut, pour éviter la confusion, se servir de signes suivans à chaque ligne : *Première faute* a, 2^e. or, 3^e. etc.

Les corrections doivent toujours se faire sur la marge du dehors, c'est-à-dire, sur le *recto* à droite, et à gauche sur la page *verso*. Quand il y a de phrases entières omises, ce qu'on appelle des *bourdons*, il faut faire le renvoi † et les transcrire au bas de la page, ou renvoyer à la copie.

Les lettres italiques se désignent dans la copie en les soulignant. La petite capitale est indiquée par deux barres, et la grande capitale par trois.

Quand la forme est corrigée, il ne s'agit plus que d'imprimer. Cette opération se fait par le moyen d'une presse dont nous donnerons une légère description; mais auparavant il est essentiel de faire connaître la préparation qu'on fait subir au papier que l'on destine à l'impression.

Cette préparation consiste à le tremper, c'est-à-dire, à l'imbiber d'eau, de telle sorte que l'encre s'imprime aisément et que l'eau ne reste pas sur

le papier, ce qui rejeterait l'encre et l'empêcherait de prendre sur le papier.

On a pour cela un baquet rempli d'eau bien propre : celle de fontaine ou de rivière est préférable à l'eau de puits.

L'ouvrier étend sur une planche ou ais, une feuille de papier qu'il nomme *maculature*, que l'on recouvre par précaution d'une maculature blanche, pour ne pas salir son papier. L'ouvrier jète avec la main quelques gouttes d'eau sur ces maculatures, plus ou moins, suivant qu'il le croit nécessaire. Il prend alors une main de papier par le dos, et de l'autre main il en saisit la tranche ; il la plonge d'une main par le dos dans l'eau, plus ou moins vite, la pose sur les maculatures, l'ouvre, en sépare 7 à 8 feuilles qu'il étend comme les précédentes et il trempe encore le tiers de la main restant. Il prend une seconde main et continue de même, jusqu'à ce qu'il ait trempé dix mains ; alors il fait une marque au papier en pliant la feuille en biais par le coin, de sorte que l'endroit plié déborde le papier de 8 à 10 lignes.

Quelquefois on trempe moins le papier. On ne peut donner une règle juste pour cela. Quand on l'a trempé, on le met entre deux ais et on charge, celui de dessus, d'un poids de 40 à 50 livres. Si le papier est bien collé, il ne faut

pas le charger tout de suite; il est bon qu'il prenne auparavant son eau. Après huit à dix heures d'intervalle on remanie le papier, c'est-à-dire, qu'on change la position des feuilles entr'elles, afin que la moiteur du papier se distribue également dans toutes ses parties; c'est en effet de cette égalité que dépend la beauté de l'impression.

Si la feuille était un peu trop trempée, elle refuserait l'encre; si elle ne l'était pas assez, les lettres ne s'imprimeraient qu'à demi et l'impression serait très-défectueuse.

Tandis que le papier s'imbibe, l'ouvrier monte les balles. Avant de les monter, si les cuirs sont neufs, il faut les faire bien ramollir dans l'eau et les corroyer en les frottant avec le pied contre la terre. Si les balles étant montées sont *teigneuses*, c'est-à-dire, si elles refusent l'encre, on les démonte et on corroye de nouveau le cuir, quelquefois même on est obligé de les saupoudrer de cendres, pour imbiber le trop d'humidité. Il faut aussi que l'imprimeur évite que la laine ne sorte par les bords, parce que le duvet qui se mêle avec l'encre, laisse des ordures dans l'œil de la lettre et rend les balles *teigneuses*.

Je vais actuellement faire connaître les dif-

férentes parties qui composent la presse d'imprimerie et ses assortimens.

La presse est une machine très-composée, et pour laquelle le menuisier et le serrurier ont chacun beaucoup à faire.

Pour la menuiserie, on trouve d'abord les deux jumelles, les deux sommiers, la tablette, le berceau, les petites poutres ou bandes, le coffre, la table, le chevalet, les patins, le train de derrière et les étançons.

Les principales pièces de serrurerie sont la vis, l'arbre de la vis, le pivot, la platine, la grenouille, le barreau, les cantonnières, les pattes ou crampons, la broche du rouleau, la clé de la vis, les clavettes et les pittons; il faut y ajouter les pointures et les charnières.

Les deux jumelles sont deux pièces de bois carrées, ayant environ 6 pieds de haut, sur un pied d'épaisseur, posées d'aplomb vis-à-vis l'une de l'autre, maintenues ensemble par deux traverses ou pièces d'assemblage; leurs extrémités supérieures sont appuyées par des étançons et les inférieures se terminent en tenons, qui sont reçus dans les patins; aux faces du dedans de ces jumelles, sont des mortaises pour recevoir les tenons des sommiers.

Les sommiers sont des morceaux de bois à peu près carrés, dont les extrémités se terminent

par deux tenons. Il y a deux sommiers dans la presse ; celui d'en haut, où est enchassé l'écrou de la vis, et celui d'enbas, sur lequel est posé le berceau, dans lequel roule le train de la presse.

La tablette est faite de deux planches de chêne, chacune environ de deux pieds de long, sur quatre pouces de large et seize à dix-huit lignes d'épaisseur, jointes l'une contre l'autre ; elles sont arrêtées aux deux extrémités par le moyen de deux espèces de chevilles de bois carrées, qui vont un peu en diminuant d'une extrémité à l'autre. Leur longueur est de cinq à six pouces sur $\frac{1}{4}$ de diamètre ; elles servent de clé à la tablette, parce qu'elles entrent avec elle dans des mortaises prises dans l'épaisseur et dans le dedans des jumelles. Ces deux planches sont entaillées carrément dans le milieu, pour donner passage à la boîte qu'elles entourent et maintiennent dans un état fixe et stable, ainsi que la platine qui est liée aux quatre coins de cette même boîte.

Le berceau est composé de deux pièces de bois à rainures, posées sur champ, assemblées aux deux extrémités par deux traverses plates. Sa figure est celle d'un châssis carré long, dans les vides duquel sont placées les bandes qui sont deux autres pièces de bois de même longueur,

posées à distance égale et revêtues sur leur plat de fer à arête ou en lame. Ce berceau est soutenu d'un bout par un pied qui lui est propre, il est appuyé par le milieu sur un sommier mobile et à l'extrémité, sur une des barres de bois du train de derrière, où il entre comme dans une mortaise, et y est retenu ou par un écrou, ou par une barre de bois qui le traverse, posée derrière le sommier. La bande de fer qui est tout le long des bandes de bois, sert à faire rouler tout le train.

Pour donner le mouvement au train, le rouleau est traversé d'une manivelle que l'ouvrier fait tourner, et qui donne le mouvement de rotation au rouleau. Ce rouleau est un morceau de bois rond, situé sous la table entre les deux bandes, et percé dans sa longueur pour recevoir une broche. Il est aussi percé de deux trous faits de biais, pour arrêter, par une de ses extrémités, la *corde du rouleau*.

Le coffre est le milieu de la presse. C'est là qu'on place le marbre sur lequel on met la forme. Il doit être plus profond que le marbre n'est épais, afin qu'on puisse mettre dessous, du son ou quelque autre chose qui empêche le marbre de se casser.

Ce coffre est attaché sur la table qui est une planche de chêne de 3 pieds 4 pouces de

long, sur un pied et demi de largeur; elle est garnie en dessous de deux rangs de crampons ou pattes de fer, clouées à cinq doigts de distance l'une de l'autre.

Le chevalet de la presse est un morceau de bois en forme de biseau, pour soutenir le barreau après que l'imprimeur a tiré un ou deux coups de presse; il s'attache par une vis qui traverse la jumelle.

On nomme patins ou *sabots*, les deux pièces de bois dans lesquelles s'implantent, par le moyen des mortaises, les deux jumelles de la presse.

Le train de derrière est immobile; il reçoit celui de devant, quand le marbre est roulé sous la platine.

Enfin on fixe la presse par des étançons plus ou moins longs, qui s'appuyent au mur ou au plancher; chacun d'eux a son antagoniste, afin de consolider la presse, c'est-à-dire, un autre étançon directement opposé.

Parmi les pièces de fer qui entrent dans la presse de l'imprimerie, la principale est la vis, qui forme la partie supérieure de ce qu'on nomme *arbre de presse*, avec lequel, ainsi qu'avec le pivot, elle ne forme qu'une seule pièce, quoiqu'on la distingue en trois parties, à cause de leur structure différente. Son extrémité inférieure est un pivot qui, terminé en pointe obtuse, tombe

perpendiculairement et d'à-plomb dans la *grenouille*, armé comme elle d'acier, pour qu'il ne s'use pas aisément.

La *grenouille* est une pièce de fer carrée ou ronde, au fond de laquelle est un grain d'acier sur lequel tourne le pivot de la vis ou de l'arbre. La *grenouille* s'emboîte dans le milieu du sommet de la platine.

La platine est une pièce de cuivre très-poli ou de bois bien uni, attachée aux quatre coins de la boîte qui enveloppe la vis avec des ficelles ou avec des tirans de fer à vis, ou suspendue par quatre colonnes d'airain.

La platine suspendue entre les deux jumelles; suit les mouvemens de la vis. Quand celle-ci descend, la platine foule; elle se relève, quand la vis remonte. La grandeur de la platine dépend de la largeur de la presse, ou plutôt de la largeur des formes qu'on veut tirer. Quelquefois on la rend plus large par le moyen de sabots de bois qu'on y adapte; mais il vaut mieux avoir une platine entière assez large.

Dans la partie supérieure de l'arbre, en dessous de la vis, il y a un trou que traverse le barreau, qu'on y fixe par une clavette. C'est une barre de fer coudée et arrondie dans le reste de sa longueur qui est de trois pieds, son extrémité est recouverte d'un manche de bois

tourné et poli ; c'est sur ce manche que l'imprimeur pose ses mains, pour faire mouvoir la vis dans son écrou et le pivot dans la grenouille ; en un mot pour attirer à lui le barreau, lequel se replace tout seul sur le chevalet, après le coup d'impression.

Aux quatre coins du coffre de la presse sont quatre pièces de fer pour arrêter le chassis d'une forme : c'est ce qu'on nomme *cantonnières* ou *cornières*.

Les pattes ou crampons sont les bandes de fer qui s'attachent sous la table du coffre.

La broche qui traverse le rouleau est terminée par une manivelle que l'ouvrier fait tourner de la main gauche, pour conduire le train sous la platine.

Enfin le serrurier fabrique pour la presse, 1°. La clé de la vis qui est un morceau de fer plat, plus large par le commencement que par le bout, lequel se met au trou de l'arbre qui est au bas de la boîte. C'est ce qui soutient la platine qui est attachée aux quatre coins de la boîte.

2°. Les clavettès ou brochettes, qui sont deux petites chevilles rondes de fer, à tête par un bout ; elles s'enchassent dans les pentures pour joindre la frisquette avec le grand tympan.

3°. Les frisquettes, petits chassis de fer, sur

lesquels on colle du parchemin, ou du papier.

4°. Enfin les pitons pour soutenir la broche du rouleau, et les charnières qui joignent le tympan à la presse.

Les portions de la presse les plus essentielles à connaître, sont les tympan et les frisquettes. On distingue le grand et le petit tympan. Le premier est fait d'une feuille de parchemin collée sur le chassis de bois, attaché au bout du coffre par deux couplets; c'est sur ce tympan, après qu'il a été ramolli avec une éponge trempée dans l'eau, que se marge ou se pointe la feuille de papier prête à passer sous presse.

Il y a pour cet effet sur le grand tympan deux pointes attachées, qui font à la feuille deux trous dans lesquels on remet le papier lorsqu'on l'imprime de l'autre côté, afin que les pages se répondent et soient de registre.

Le petit tympan est aussi une feuille de parchemin collé sur un plus petit chassis, de bois ou de fer, qui s'enclave au revers du premier; entre ces deux peaux ou tympan se mettent les blanchets et le carton.

Les imprimeurs nomment blanchet un gros drap blanc, qu'ils emploient pour garnir le grand tympan d'une presse; ils en font usage pour faciliter le foulage de l'impression, et garantir en

même tems l'œil de la lettre. Un blanchet entier est un morceau de ce drap d'une aune environ, plié en deux ; un demi-blanchet est simple : par ce moyen, on a la facilité de garnir le tympan d'un blanchet ou d'un demi-blanchet, pour raccourcir ou allonger le coup de la presse.

Les imprimeurs appellent carton, une maculature bien unie, sur laquelle ils collent des hausses pour remédier à l'inégalité du foulage, qui se rencontre à presque toutes les presses. Ce carton se place entre le petit tympan et les blanchets. Chaque ouvrage doit avoir son carton particulier. Quand il est bien fait, il y a peu de hausses à mettre sur le tympan ; et presque toujours la perfection ou la défectuosité d'une impression en dépendent, tant il est utile et de conséquence de le bien faire.

La frisquette est formée de quatre bandes de fer plates, légères, assemblées et rivées à leurs extrémités, et formant la figure d'un chassis carré long. A une des bandes des traverses sont attachés deux couplets, qui sont destinés à être assemblés à deux pareils couplets portés au haut du tympan : là s'attache la frisquette en passant dans les couplets réunis, des brochettes de fer, que l'on ôte et que l'on remet à volonté. On colle sur la frisquette un parchemin ou plusieurs feuilles de papier très-fort, et on découpe autant de pages sur

la frisquette, qu'il y en a à la forme; le papier blanc posé sur le tympan, on abat la frisquette, et ensuite on fait passer la feuille sous presse, d'où elle revient imprimée sans pouvoir être atteinte d'encre ailleurs qu'aux ouvertures des pages découpées sur la frisquette.

Les presses ne sont pas toutes également construites, mais elles ne varient que peu dans leurs parties, et il paraît que les recherches qu'on a faites pour la perfection des presses, n'ont pas été adoptées généralement.

Je copie ici ce que l'on trouve dans l'encyclopédie méthodique, au mot imprimerie, pagé 521 du tome III des arts et métiers, sur les nouvelles presses. Je dois avertir mes lecteurs que j'avais demandé de renseignemens sur celle de M. Pierres, dont M. Camus avait fait l'éloge. Je reçus pour réponse que M. Pierres avait ses biens en discussion, et que la presse passerait dans les mains du plus offrant et dernier enchérisseur. J'ignore qui est celui qui l'a achetée.

Presse nouvelle.

M. l'abbé Fritelli a trouvé un nouveau mécanisme pour la presse à imprimer. Un seul homme fait agir cette presse. Elle a ceci de particulier que, débarrassée de cette grosse vis qui est adaptée aux

presses ordinaires, l'impression s'exécute si parfaitement, que les lettres paraissent sans que le papier en souffre. Dans les autres presses, l'effet contraire est produit par le ralentissement des cordes de suspension. M. Fritelli ne s'en sert point. La surface plane de cette presse est telle qu'on peut commodément imposer en même tems plusieurs formes sur le papier le plus grand : on place cette machine, même au milieu d'une chambre, sans avoir besoin des appuis ou des supports dont les presses ordinaires ne peuvent point se passer pour conserver une certaine solidité. (*Journal des gens du monde*, vol. IV. n^o. 19, 1783).

Autres nouvelles presses.

Plusieurs imprimeurs de Paris, jaloux de contribuer aux progrès de leur art, sont parvenus à faire d'heureux changemens dans la presse ordinaire.

M. Didot l'aîné, imprimeur de Paris, a imaginé ou plutôt perfectionné une presse dont il se sert pour ses superbes éditions. Cette presse a l'avantage de tirer une *forme* en un seul tems, sans que les points de contact entre les parties supérieures et les inférieures souffrent le plus léger dérangement. Tous les mouvemens en sont doux, ménagés et précis, les principales pièces de cette presse étant contenues dans des rainures portées sur des roulettes; et amenées par un mécanisme

puissant et actif sans secousse et sans contrainte.

M. Didot le jeune, ci-devant directeur de l'imprimerie de Monsieur, a aussi imaginé un mécanisme d'autant plus ingénieux, qu'il est simple et propre à s'adapter à toutes les anciennes presses. Il consiste principalement en une vis double sur un seul arbre, dont celle d'en haut est attachée, comme dans les anciennes presses, à son écrou encastellé dans le milieu du sommier : et celle d'en bas, dont les filets sont en sens contraire à celle de dessus, entre dans un fort écrou fait en forme de croix, chaque croisillon diminuant insensiblement d'épaisseur par le bout, et étant fortement attachée par quatre vis sur le dessus de la platine qui est en cuivre.

Cette platine se prolonge de chaque côté des jumelles, par deux oreilles évidées en carré qui vont chercher un fort conducteur en fer qui s'assujettit à volonté, avec une vis, dans une coulisse pratiquée exprès à chaque jumelle, et qui la rend invariable et inébranlable. Cette presse qui, à quelques légers changemens près, est dans la forme des anciennes, est construite avec une solidité qui exige très-peu de réparations : elle a aussi l'avantage de moins fatiguer l'ouvrier, parce qu'elle tire la forme d'un seul coup ; ce qui évite le doublage et rend le foulage plus égal. Elle pourrait gagner du tems à l'ouvrier, si l'on pouvait

trouver un moyen de distribuer plus promptement l'encre sur la forme : mais que l'on ne s'y trompe point ; lorsqu'il s'agit de faire une belle impression, les soins qu'il y faut apporter ne demandent point la célérité des ouvrages ordinaires : le plus habile ouvrier, celui qui a le plus de talens (car il en faut dans cet état comme dans tous les autres), ne tirera, avec du vernis très-fort, qu'un mille d'un bel ouvrage, tandis qu'un moins habile tirera, avec l'encre commune, trois mille d'un ouvrage ordinaire. L'on ne pourrait donc gagner de vitesse qu'en employant du vernis qui ne serait pour ainsi dire que de l'huile ; alors cette presse serait très-avantageuse pour l'imprimeur de l'Almanach de Liège, ou pour ceux qui impriment de la camelotte.

M. Anisson Duperron, fils du directeur général de l'imprimerie royale de France, vient aussi de faire exécuter une nouvelle presse dont il espère tirer, des avantages plus grands, plus prompts et plus sûrs que l'ancienne n'en peut donner.

M. Pierres, imprimeur ordinaire du Roi, lui présenta le 7 mai 1784, un modèle d'une autre presse de son invention. Le Roi, après en avoir examiné toutes les pièces avec la plus grande attention, imprima lui-même sur ce petit modèle ; et charmé de la facilité et de la beauté

de cet essai, il ordonna, pour son amusement, un pareil modèle, dont l'inventeur eut l'honneur de lui faire hommage le 2 juillet 1784.

Nous donnerons quelques détails du mécanisme de cette nouvelle invention, d'après les instructions que M. Pierres a bien voulu nous communiquer, parce qu'il en peut résulter de grands avantages et une adoption générale, réunissant facilité dans le service, sûreté dans les opérations, et économie dans la dépense.

La mécanique de cette presse diffère des presses actuellement en usage, en ce qu'on a supprimé les étauçons, la grande vis, le barreau dont le tirage était horizontal, et tout son attirail très-lourd, très-fatigant et sujet à mille inconvéniens.

Cette mécanique nouvelle consiste principalement dans les pièces suivantes; savoir, une ellipse placée parallèlement au sommier qui forme la tête de la presse. Cette ellipse est percée au centre de son petit diamètre d'un trou carré, dans lequel entre un arbre de fer au bout duquel est assujéti un quart de cercle percé à son centre et cannelé dans sa circonférence : on y passe une courroie qui est attachée à une boucle mobile au milieu d'un levier.

Ce levier s'avance depuis le pied du train du derrière de la presse où il est attaché, jusqu'à une

broche qui le traverse. Son autre extrémité aboutit à l'angle du coffre quand le train est déroulé.

Dans cet endroit le levier est coudé en avant, et reçoit dans ce coude, en forme de manivelle, un autre petit levier que l'ouvrier est obligé de relever à chaque feuille qu'il tire; ce qui augmente et la longueur du grand levier et la force du petit levier.

Ces pièces remplacent le barreau et la vis.

Quant à l'arbre des presses actuelles, il est remplacé par une tige de fer carrée, passant librement par un second sommier placé au dessous du premier.

La tête de cette tige, surmontée d'un chapeau d'acier, est arrondie de manière à ne présenter à l'ellipse qu'un seul point de frottement successif.

La partie inférieure de cette tige porte une boîte de cuivre qui a la forme d'un carré long. Cette boîte est composée de trois parties principales; celle supérieure est d'une seule pièce et percée d'un hémisphère concave; celle inférieure est de deux pièces séparées, qui réunies présentent l'autre partie de l'hémisphère.

Entre ces deux parties hémisphériques est une boule de fer, dont la base s'étend au dessous des deux pièces inférieures de la boîte.

On a coupé ces deux pièces inférieures pour pouvoir y loger la boule; et lorsqu'elle y est

entrée, on rejoint ces deux parties par le moyen de deux vis.

La base de la boule est au centre d'un croisillon de fer, sous lequel est attachée la platine, par le moyen de quatre vis adaptées aux extrémités de ce croisillon.

L'effet de cette boule est de donner à la platine un parallélisme parfait avec la forme qui lui est soumise.

En effet, quand l'ouvrier voudra donner à sa platine un à-plomb, il lâchera les deux vis qui serrent les parties de la boîte qui contiennent la boule; alors se courbant sur son levier, il force la platine à porter sur tous les points de la forme. Il serre ensuite les deux vis, et pour lors la platine doit être d'un parallèle exact.

La platine remonte au moyen d'un ressort placé sur le sommier inférieur, qui est assujéti par un chapeau d'acier placé sur la tête de la tige, comme il a été dit ci-dessus.

Cette presse tire la forme d'un seul coup, et met l'ouvrier fort à son aise en lui épargnant beaucoup de mouvemens et d'efforts.

Tout ceci sera plus détaillé dans un mémoire que l'auteur se propose de donner.

Nous avons parlé des caractères d'imprimerie, mais pour les faire mieux connaître, il est essentiel de décrire la manière de les exécuter.

L'art du graveur consiste d'abord à connaître la forme la plus parfaite qu'on peut donner aux caractères, les dimensions qu'ils doivent avoir et à les représenter sur l'acier pour les frapper sur le cuivre, afin de former les matrices dans lesquelles le fondeur doit prendre le relief de la lettre.

Le poinçon est une tige d'acier, sur laquelle on taille la figure de la lettre, pour cela on fait d'abord le contre-poinçon, qui est la figure intérieure de la lettre, ou on taille simplement le poinçon à la lime.

On prend ensuite de petits morceaux de cuivre rouge, qui ont 15 à 18 lignes de long, sur 5 lignes environ d'épaisseur. On frappe le poinçon sur cette matrice, et il y laisse l'empreinte de la lettre qui doit être assez profonde pour que la lettre du caractère présente un relief suffisant.

Le fondeur jète dans son moule, le métal en fusion, et il secoue afin que la lettre s'imprime bien. Ensuite ayant égalisé chaque caractère pour la hauteur, il rend le nombre qui lui est demandé par l'imprimeur.

Les imprimeurs demandent les fontes par casse ou par cent pesant. Les fondeurs se servent d'une police pour connaître le nombre de lettres qui entrent dans une feuille de composition. Quoique cela varie, on a des données assez certaines.

Voici la police de cent milliers de lettres pour le caractère romain, d'après Fournier (a).

Minuscules.		Doubles.	
a	5000	æ	100
b	1000	œ	100
c	2600	w	100
ç	150	fi	400
d	5200	fl	100
e	10500	ff	400
f	1000	ffi	200
g	1000	ffl	50
h	800	ŷ	50
i	5500	ÿ	50
j	500		
k	100	Ponctuations.	
l	4000	.	1600
m	2600	,	1800
n	5000	:	300
o	4500	;	400
p	2000	-	1000
q	1500	'	1000
r	5000	!	100
s	3500	?	100
t	5000	»	200
u	5000	*	50
v	1200	[50
x	400	(50
y	300	†	50
z	400	§	50

(a) Tome 1, page 259.

	Accens.
é	1600
à	500
è	500
ï	50
ò	50
ù	100
â	100
ê	550
î	100
ô	100
û	100
ë	100
ï	100
ü	100

M	260
N	520
O	300
P	250
Q	200
R	520
S	320
T	520
U	300
V	250
X	100
Y	80
Z	80
Æ	50
Œ	50
W	25

	Capitales.
A	520
B	100
C	250
Ç	25
D	300
E	450
É	50
È	20
Ê	20
Ë	120
F	120
G	100
H	350
I	200
J	20
L	500

Petites Capitales.

A	200
B	60
C	120
Ç	15
D	150
E	350
É	50
È	20
Ê	20
F	60
G	60
H	50
I	250
J	100
K	20

L	180		Chiffres:	
M	150	1	250
N	200	2	250
O	200	3	200
P	120	4	200
Q	100	5	200
R	200	6	200
S	200	7	200
T	200	8	200
U	200	9	200
V	100	0	200
X	50			
Y	40		Supérieures.	
Z	40	e	50
Æ	20	o	100
Œ	20	r	50
W	20			

Pour ne rien laisser à désirer sur le mécanisme de l'imprimerie, je ne dois pas oublier les chassis de fer, dans lesquels on serre les formes, et qui ne sont autre chose qu'un composé de quatre barres de fer jointes par leurs extrémités et formant un carré parfait, c'est-à-dire, assemblées bien carrément, quoique le carré soit un peu plus large que haut.

On fait des chassis de différentes grandeurs; les petits sont connus sous le nom de *ramettes*.

La manière d'imposer les formes dans les chassis est l'art du *prote*. Comme le papier doit être imprimé des deux côtés, il faut nécessai-

rement que chaque côté du papier soit imprimé sur une forme différente (a).

La page 2 doit tomber sous la page 1, la page 4 sous la page 3, etc. Pour les grands formats cela n'est pas difficile. On conçoit que l'impression d'un in-folio et même d'un in-4°. n'offre pas de difficultés; mais dans un in-8°, un in-12, et plus encore dans de plus petits formats, il faut une attention bien précise, parce qu'il est facile de transposer, et qu'alors la feuille imprimée n'ayant pas ses pages suivies exactement se trouve gâtée; tout de même que si l'ouvrier imprimeur, après avoir imprimé un côté, avant de retirer le papier, c'est-à-dire, d'imprimer le côté opposé, qui est encore blanc, n'a pas le soin de tourner le papier de sorte qu'il soit placé sur le tympan de manière à présenter à la nouvelle forme, la partie qu'il doit présenter pour faire suivre les pages.

Une autre attention du prote, est celle d'examiner si les pages se trouvent exactement placées l'une derrière l'autre, si les chiffres et les filets

(a) On imprime quelquefois par demi-feuille; alors en retirant la feuille, elle se trouve imprimée de deux côtés sur la même forme; mais on n'a que la moitié d'une feuille imprimée, et il faut la couper en deux pour faire relier les livres.

ne sont pas distants en regardant le papier à travers le jour.

Le prote est l'ouvrier en chef d'une imprimerie. C'est lui qui distribue le travail, qui surveille toutes les opérations. En un mot, le maître imprimeur se repose sur lui de tout ce qui concerne l'imprimerie, même du soin de payer les ouvriers.

On juge par là du degré de connaissances que doit avoir un prote. Non seulement il doit être versé dans la science de la typographie; mais encore obligé de faire les corrections, il doit connaître les langues dans lesquelles sont écrits les ouvrages dont il dirige l'impression.

On conçoit pareillement que si l'on n'exige pas que les ouvriers imprimeurs sachent les langues étrangères, du moins faudrait-il qu'aucun d'eux n'ignorât le latin.

Quant au prote, son nom est un mot grec *protos*, le premier. Il doit lire toutes les premières épreuves et surtout les tierces; il doit savoir le grec, le latin, le français, l'anglais, l'italien, le portugais et l'espagnol. Par malheur la plupart en province, ne savent pas même le français.

Au reste, comme aujourd'hui tout homme se mêle de l'imprimerie, les maîtres imprimeurs en savent souvent moins que les prote.

Quant aux correcteurs d'imprimerie, ce sont des savans qui doivent remplir ces fonctions; ils doivent connaître très-parfaitement l'orthographe et les ponctuations. Si dans les départemens ce sont les protes qui remplissent seuls cette fonction, ils devraient au moins avoir assez de modestie pour se méfier de leurs lumières.

C'est surtout dans les contrefaçons que l'on voit une quantité étonnante de fautes; ce qui n'est qu'un demi-mal, parce que les acheteurs préfèrent alors l'édition originale, et les contrefaçons sont moins nuisibles aux propriétaires des ouvrages.

Je dois relever ici une faute qu'on lit dans l'encyclopédie méthodique. On y dit que les compositeurs *en conscience* sont des ouvriers capables d'aider le prote dans ses fonctions. J'ignore si à Paris on applique ce terme à de pareils ouvriers; dans les départemens on nomme ouvriers en conscience, ceux qui sont payés par journées, ou à tant par jour et non pas à *pièces*. Un imprimeur qui sait son état et qui cherche à faire de bons ouvrages, ne prend jamais des ouvriers en conscience : il n'y trouverait pas son compte.

Si à Paris, dans les grandes imprimeries, on a besoin d'aides pour les protes, dans nos provinces, le prote est un ouvrier qui travaille souvent à la composition.

Voilà en aussi peu de mots qu'il m'a été possible de le dire, le mécanisme de l'impression. Mes lecteurs qui voudront en connaître davantage pourront, après cette lecture, se transporter dans le premier atelier de typographie. Ils y verront par eux-mêmes ce que je pourrais avoir omis dans cet article, où je crois cependant avoir rapporté tout ce qu'il y a d'essentiel à connaître pour un bibliographe.

Je vais actuellement décrire les différences des éditions des premiers tems de l'imprimerie, d'avec celles de nos jours.

ARTICLE TROISIÈME.

De la différence des anciennes Éditions d'avec les modernes.

Lorsque l'impression commença, on dût se servir de lettres pareilles à celle de l'écriture, qui était alors usitée pour les manuscrits. Aussi voyons-nous que les plus anciens livres imprimés, le furent avec des caractères d'une grandeur extraordinaire; tels que la fameuse bible de Mayence, et le pseautier dont on voit dans l'Académie des belles-lettres, une page gravée, tome XIV, page 254. Peu-à-peu les imprimeurs rappetissèrent leurs caractères, et ces différences sont sensibles

dès la fin du quinzième siècle, qui avait vu naître la typographie.

Les premiers livres imprimés ne portaient ni chiffres au haut des pages, ni signatures, ni reclames. On commença d'abord à mettre de grands chiffres romains au haut du recto de chaque feuillet, et l'on numérotait les feuillets et non pas les pages. Ensuite on numérotait chaque page et on se servit de chiffres arabes; ce qui s'exécute encore aujourd'hui.

Sebastien-Jacques Jungendre, dans son ouvrage intitulé : *Descriptio in notas characteristicas librorum à typographice incunabulo ad annum M.D. impressorum*. 1740, in-4°, met parmi les signes auxquels on reconnaît les impressions du quinzième siècle, lorsqu'elles sont sans date, 1°. l'absence des titres sur une feuille séparée; ce n'est que vers l'an 1470 qu'on a commencé à mettre les titres des livres sur des feuillets séparés : les titres des chapitres se voient dès l'an 1470, sur les épîtres de Cicéron.

2°. L'absence des lettres capitales au commencement des divisions. Les imprimeurs laissaient la place en blanc, et les acheteurs faisaient ensuite remplir ce vuide par des calligraphes qui y plaçaient la lettre initiale, accompagnée de quelque miniature ou d'ornemens en or et en couleurs.

3°. La rareté de ces mêmes divisions.

4°. Le non emploi des virgules et des points virgules. Cela était une suite de l'exactitude avec laquelle les premiers imprimeurs copiaient les manuscrits.

5°. L'inégalité et la grossièreté des types. Si l'on peut reprocher ce défaut à quelques éditions du quinzième siècle, en revanche nous en possédons qui méritent bien d'être préférées aux éditions de plusieurs imprimeries modernes.

6°. La solidité du papier et son épaisseur.

7°. Le grand nombre d'abréviations.

8°. Le défaut du nom d'imprimeur, du nom de la ville et de la date de l'année.

Enfin l'absence des signatures et des réclames.

On nomme signatures des lettres de l'alphabet que l'on met au bas des pages *recto*, pour faire connaître l'ordre des cahiers qui composent un livre. Lorsque l'alphabet est fini, au lieu d'un A, on met Aa au second alphabet, Aaa au troisième et ainsi de suite. Pour indiquer l'ordre des feuillets qui composent chaque cahier, on ajoute à la lettre initiale quelques chiffres sur les troisième, cinquième et septième pages du cahier. Ces chiffres qui ne passent pas le milieu du cahier, désignent le format de l'édition par leur nombre. Ainsi lorsque l'on trouve A 4,

pour dernier signe, l'ouvrage est in-8°. ; s'il y a A 6, c'est un in-12, etc.

On se sert aujourd'hui de chiffres au lieu de lettres, et on marque les autres feuillets par des astérisques * ou ** etc.

Il n'est pas indifférent de rechercher l'époque de l'invention des signatures. Voici ce qu'en dit M. Peignot, dans son supplément au dictionnaire bibliologique, page 292 et ss.

Marolles (dans *ses recherches sur l'origine et le premier usage des registres, des signatures, des réclames*, 1783, in-12.) attribue l'invention des signatures à Jean de Cologne, imprimeur à Venise en 1474. Rive donne le mérite de cette invention à Jean Koelhof, imprimeur à Cologne, qui travaillait en même tems que Jean de Cologne, et qui présente un ouvrage avec signatures, ayant une date antérieure à ceux de Jean de Cologne, qui sont aussi pourvus de signatures. (Voyez Rive, *Chasse aux bibl.*, page 140.) Laire, dans son *Index lib. ab inventa*, etc. page 280 du tome I, n°. 52, cite un ouvrage ayant pour titre : *Joannis Nyder preceptorium divine legis*, in-folio, avec cette souscription : *impressum Colonie per magistrum Joannem Koelof de Lubick, anno Domini MCCCCLXXII*. Dans la notice raisonnée de cet ouvrage, il dit : *Folia signantur ab a. ad*

mmiiij, *iterato alphabetico progressu*. Ensuite il relève Rive sur une contradiction frappante dans laquelle il l'a fait tomber relativement à l'origine des signatures. (Voyez à ce sujet la lettre écrite d'Aix, le 17 novembre 1788, par Rive à Laire; *Index libror.* tome I, page 281; et la *Chronique littéraire des ouvrages de Rive*, page 198; voyez aussi le *Catalogue de M. de la Serna*, Bruxelles, 1803, tome I, n^o. 674, et surtout consultez l'excellent *Mémoire sur l'origine et le premier usage des signatures et des chiffres dans l'art typographique*, par le même M. de la Serna, bibliothécaire de la Dyle, in-8^o.) Cet auteur judicieux, après avoir passé en revue la plupart des éditions de dates apocryphes, après avoir relevé les erreurs de Meerman, de Maittaire, du docteur Middleton, dans sa dissertation : *On the origin of printing in England*, et même celle de M. Marolles sur l'origine des signatures; cet auteur, dis-je, pense que cette origine date de 1472, et que le premier ouvrage portant signatures est le *Jean Nyder* que nous avons cité plus haut. (Je présume que ce livre est celui désigné comme *rarissime* par Rive dans sa *Chasse aux bib.*, page 140; il ne veut point le nommer, et dit qu'on lui en a offert plusieurs fois cent louis : cet ouvrage n'a cependant été vendu que quarante-quatre livres chez

M. de Brienne, en 1792.) Voyez les preuves de M. de la Serna, et la description de *Jean Nyder*, pages 23-25 de son mémoire. Quant aux chiffres, M. Marolles pensait que le premier ouvrage qui en eut fut J. BOCACE *de claris mulieribus*, imprimé à Ulm en 1473, par Jean Zeiner de Reutlingen. Chevillier en attribuait le premier usage à Ulric Gering et à ses associés, en 1477 : Meerman et Laire ont suivi l'opinion de Chevillier; mais M. de la Serna prouve dans son Mémoire que ces quatre auteurs sont dans l'erreur, et que dès 1471 Arnoldus Ter Hoernen, l'un des premiers et des plus célèbres imprimeurs de Cologne, les employa pour la première fois dans un ouvrage peu connu, intitulé : *Liber de remediis utriusque fortunæ. Coloniae, Arnoldus Ter Hoernen, 1471, in-4°.*, que l'on croit composé par un nommé Hadrianus Carthusianus, qui vivait en 1410 dans la Chartreuse près de Gertruidenberg, ville située sur les limites entre la Hollande et le Brabant. Il ne faut pas confondre ce livre avec celui de Pétrarque, portant le même titre, ni avec un petit fragment connu sous le titre de *Remediis fortuitorum*, attribué à Sénèque. Quant aux registres, M. de la Serna est d'accord avec M. Marolles pour en placer l'origine en 1469. Le registre des cahiers, *registrum chartarum*, dit-il, fut employé pour la première fois en 1469 par Conrad Sweynheym

et Arnoldus Pannartz, célèbres imprimeurs de Rome, où ils introduisirent la typographie en 1467. Quant aux réclames, ajoute-t-il, je ne crois pas que le premier usage en soit dû à Jean de Spire, premier imprimeur de Venise, mais bien à Vindelin son frère, car c'est à celui-ci qu'il faut attribuer l'édition du *Tacite* sans date, mais avec des réclames, imprimée vers l'an 1470, in-folio ».

M. Peignot se trompe, lorsqu'il croit que l'abbé Rive a voulu parler de l'ouvrage de Jean Nyder. Le livre qu'il avait en vue est sous le n^o. 202 de son catalogue; il a pour titre : *Sermones aurei de sanctis, fratris leonardi DE UTINO, sacræ theologiæ doctoris, ordinis prædicatorum. Coloniae, Koelhof, 1473, in-fol.* Le curieux, qui a acheté ce livre, croyait que la date avait été retouchée à la plume. Mais le même Koelhof ayant imprimé en 1472 avec des signatures, comme l'a prouvé M. de la Serna, il n'y a plus de doute sur l'authenticité de la date, et l'abbé Rive, malgré ses connaissances étendues, paraît avoir ignoré l'édition de Koelhof, de 1472; ou lorsqu'il l'a connue, il a bien voulu ne pas démordre de son opinion, puisqu'il écrivait au P. Lair en 1788 ou 89, la lettre suivante :

» Monsieur, que Koelhof ait imprimé en 1472; je ne m'y oppose pas, puisque je connais un

livre sorti de sa presse en 1470. Mais qu'il ait mis des signatures dans ceux qu'il a imprimés en 1472, je n'en serai parfaitement sûr que lorsque je les aurai vues. Il y a, dans le brochantage des livres, tant de fraudes et tant de tricheries, qu'on ne saurait être trop en garde contre elles.

Des imposteurs vous collent d'une manière si artificieuse et si subtile, un chiffre qu'ils découpent sur quelques feuillets du livre touchant lequel ils ont intérêt de tromper, que les plus fins y sont attrapés. Quelquefois même en raturant un des jambages d'un 3, ils en font un 2 et ils complètent ainsi leur fourberie.

Je ne vous remercie pas moins du prétendu livre que vous m'avez indiqué avec signatures sous l'an 1472; mais je vous prie de faire une attention très-scrupuleuse aux supercheries dont je viens de vous parler et de ne pas oublier aussi que ce même Koelhof se trompait souvent dans l'impression de ses dates typographiques, témoin celles qui sont à la fin des lettres de Pie II, sorties de ses presses sous l'an 1458 et d'un autre de ses livres imprimé en 1474 et faussement daté de 1447. (V. Pierre Scriverius page 455, tome premier du *Monumenta typ.* de J. Chr. Wolfius.)

Si l'édition de cet imprimeur ne porte pas

une fausse date sous l'an 1472, il y a bien de quoi être surpris qu'on ait osé, en cette même année, inventer les reëlames, tandis que les signatures existaient déjà. Est-ce que la première de ces deux inventions est plus commode que l'autre, pour qu'elle n'ait été inventée qu'après elle? Les arts marchent-ils à reculons?

Ayez, Monsieur, la bonté de vous détromper sur la date de l'invention des reëlames et des signatures. Celles-ci ne peuvent être absolument de 1469, comme on le prétend d'après la première édition de Tacite, qu'on date, sans aucune raison, de cette année. C'est ce que je démontre dans ma *Chasse aux Bibliographes mal-avisés*. Celles-ci, si elles sont de 1472, d'après l'irréprochabilité, supposée du livre dont vous me parlez, me jettent dans une surprise que je ne peux pas exprimer; mais ce qui me rassure, c'est qu'il y aura peut-être quelque tricherie dans l'exemplaire que vous avez acquis.

Ayez la complaisance de croire qu'il n'y a jamais eu des signatures en 1470, ainsi que vous l'avancez vous-même à la page 9 de votre *Specimen*. Cette erreur, vous l'avez prise malheureusement dans *Méerman*, qui, dans le même endroit que vous en avez copié sans le nommer, (tome 2. *Origines typographicæ*, page 28, note 1) fait 4 ou 5 lourdes bévues. Je les

relève encore dans l'ouvrage que je viens de citer.

Mercier, trompé avant vous par ce guide infidèle, n'a pas poussé son erreur aussi loin que vous. Il s'est borné à mettre l'invention des signatures en 1470, en Argcew en Suisse, mais vous, plus attaché à *Méerman* que lui, vous nous en avez fait voir, sous la même date, à Paris, chez *Gering*, et vous avez magnifiquement gobé l'erreur de *Méerman* qui a pris une édition des lettres de *Gasparin*; par *Jean de Westphalie*, ou il y a véritablement des signatures, pour une édition des mêmes lettres chez *Gering* ».

Les réclames, *litterce reclamantes* ou *custodes* sont le mot que l'on place dans la ligne de blanc qui termine la dernière page d'une feuille. Ce mot est le même que celui qui doit commencer la page suivante, ou la première ligne de la première page du cahier ou de la feuille qui vient après.

Cette réclame fut d'abord inventée en Italie. On ne s'en sert presque plus en France.

Avant les réclames, on avait inventé les registres, c'est-à-dire, qu'à la fin du livre on mettait le premier mot de chaque cahier, afin que le relieur, qui n'avait pour se guider ni chiffres, ni signatures, ni réclames, pût connaître l'ordre dans lequel les cahiers devaient être cousus.

On a vu par ce que nous venons de rapporter, que l'on n'est pas encore parfaitement d'accord sur la première époque, à laquelle on a commencé de se servir des chiffres, des réclames et des signatures. Il est à peu près certain que les réclames ont été employées dès l'an 1469 ou 1470, dans le *Tacite* imprimé à Venise.

Dans le même tems, c'est-à-dire, en 1469, Sweynheim et Pannartz publièrent à Rome une édition sur laquelle paraît pour la première fois le *registrum chartarum*.

Enfin, d'après M. de la Serna, le premier imprimeur qui ait chiffré les feuillets, est Ter Hoernem à Cologne, en 1471.

Quant aux signatures, nous devons croire que l'ouvrage de Jean Nyder, déjà cité et qui fut imprimé par Koelhof en 1472, est le premier livre connu avec signatures. Ainsi, voilà leur origine trouvée.

Cependant, il se passa encore bien des années avant que les imprimeurs adoptassent généralement les signatures et les réclames. J'ai sous les yeux la première édition d'*Hésiode* en grec, qui ne date que de 1495 et qui sortit des presses d'Alde Manuce à Venise. On n'y voit ni chiffres, ni réclames. Les signatures y sont en grec et en romain : il y a à la fin le registre.

Ce serait une chose curieuse de désigner

toutes les éditions du quinzième siècle qui ont les unes des chiffres, les autres des réclames, quelques unes des signatures seules. Je pourrai m'occuper de ce travail dans la suite de ce cours.

Avant de passer à un autre article, je dois apprendre à mes lecteurs que les plus belles impressions du quinzième siècle sont celles de Jenson à Venise. Cet imprimeur était un des ouvriers de la monnaie de Paris. Le roi de France, ayant appris que les Mayençois avaient découvert l'art d'imprimer les livres, donna ordre d'y envoyer un graveur intelligent, auquel on recommanda de faire ensorte de découvrir le secret que voulaient garder les inventeurs de la typographie. Nicolas Jenson, *homme saige*, comme le disent les papiers du tems, et expérimenté, chargé de cette commission, s'en acquitta à merveille. Il avait de l'intelligence, il était excellent graveur, et on voit par ses premières éditions et par la forme de ses caractères, qu'il surpassa bientôt ses maîtres.

Cependant la France ne profita pas de ses talens. *Gering* et *Cesaris* étant venus porter à Paris la typographie, Jenson vit bien qu'il supporterait difficilement la concurrence. Il crut donc devoir aller à Venise, qui était dès lors une ville célèbre et très-commerçante et ce fut là qu'il exerça son art.

Après lui, ou même de son tems, vinrent les Aldes, dont les caractères sont très-beaux. Cependant, la plupart des imprimeurs du quinzième siècle, ne se sont servis que de caractères d'une vilaine forme, et que l'on nomme encore aujourd'hui *caractères gothiques*.

ARTICLE QUATRIÈME.

Des Caractères d'impression.

Il semble qu'il ne me reste rien à dire sur les caractères d'impression, après en avoir décrit la forme et l'usage. Cependant il y a encore beaucoup de choses essentielles que je ne veux pas omettre.

J'ai distingué les lettres en capitales grosses et petites; en bas de casse romain et italique. Mais je n'ai pas parlé encore des grosses lettres dont on se sert pour les affiches ou placards et de quelques autres en usage dans l'imprimerie.

Les grosses lettres capitales sont de plusieurs sortes; on les distingue en grosses de fonte ou de bois. Les unes et les autres ont depuis deux pouces jusqu'à cinq de hauteur.

Dans chaque corps de caractères d'imprimerie on a des lettres que l'on nomme lettres de deux points. Elles sont d'une hauteur double de celle

du caractère ordinaire. On les place comme initiales à la tête des chapitres. Autrefois il était d'usage de faire entrer les lettres de deux points, de manière qu'elles commençaient les deux premières lignes, et cet usage se conserve dans les bréviaires et missels. Dans les autres ouvrages, la lettre de deux points est placée à niveau de la première ligne, et la tête se perd dans les lignes de blanc supérieures. On nomme cela *lettre montante*.

Les grandes capitales sont placées à la tête de chaque alinéa; aux noms de ville, de famille, de sciences, etc. Aujourd'hui on les emploie beaucoup plus rarement et les éditions n'en sont que plus agréables.

Les lettres initiales ont été quelquefois ornées de différentes manières. On avait des lettres *tourneures*; ce sont des lettres gothiques initiales des imprimés du quinzième siècle : des lettres *grises*; on donnait ce nom à celles qui étaient gravées sur bois avec des ornemens. Les lettres *historiées* répondaient à peu près aux lettres grises. Seulement on les en distingue parce que elles avaient souvent trait à quelque point d'histoire. On en voit à figure d'hommes, d'animaux, d'oiseaux, de poisson, de serpent et d'autres fois elles représentent des figures de fleurs ou de feuilles.

Les lettres *blanches* étaient encoie en usage il y a peu de tems. Elles ont un blanc dans le milieu de leur jambage. D'autres lettres en broderie se voient encore sur les ouvrages de musique. Dans les unes on fait des oves et on les nomme lettres *perlées*. D'autres sont remplies de petits points et s'appellent lettres *ponctuées*. Enfin on en faisait de mille manières, et il y en a peu qui ne fussent gravées en bois.

Les lettres *bourgeoises* tiennent le milieu entre les gothiques cursives et nos lettres actuelles.

J'aurai occasion d'entrer à ce sujet dans de plus grands détails, dans la suite de mon cours.

ARTICLE CINQUIÈME.

De la matière des Livres.

Il est hors de doute que toute sorte de sujets peut faire la matière des livres, de là la division naturelle des ouvrages en bons, mauvais ou indifférens.

Un livre peut être bon sous différens aspects. Aux yeux d'un théologien et d'un homme pieux, un livre de piété est un bon livre. Un savant donnera le titre de bon à un livre instructif. Un livre bien fait sur un sujet relatif aux arts sera un bon livre pour un artiste. Le libraire

au contraire regarde comme un bon livre, celui qui a le plus grand débit.

On peut en dire autant de la plupart des ouvrages que bien des gens, n'en connaissant pas la valeur, estiment fort peu, quoique très-bons; mais n'étant pas mauvais pour eux, ces livres sont indifférens à leur égard.

Quant aux mauvais livres, ce sont ceux qui renferment des principes contraires aux mœurs ou à la religion. Mais on appelle aussi un mauvais livre, ou du moins un livre mauvais, celui qui est mal digéré, mal écrit; et sous ce point de vue, tel homme trouvera du plaisir à lire un livre que d'autres trouveront mauvais, soit qu'il ne leur apprenne rien, soit qu'il soutienne des propositions fausses. Chez les libraires, un mauvais livre est celui qui ne se vend que très-difficilement.

De même on nomme livres *spirituels*, ceux dans lesquels l'auteur étale beaucoup de génie. Cependant on donne plus particulièrement ce nom à des livres qui traitent de la vie spirituelle, de la piété et des vertus chrétiennes.

Les livres qui ne parlent pas des matières de religion, portent le nom de livres *profanes*. C'est ainsi qu'on distingue l'histoire en ecclésiastique et en profane : on sent bien que cette distinction a été faite par les théologiens, et depuis la

révolution française, beaucoup d'auteurs ont écrit *histoire civile*, au lieu de *histoire profane*.

Lorsque les auteurs ne se font pas connaître; on donne à leurs ouvrages le titre de *livres anonymes*. Quand ils se cachent sous un nom déguisé, on les nomme *livres pseudonymes*; si on les publie après leur mort, on les nomme *ouvrages posthumes*; si l'auteur est reconnu pour tel, on appelle son livre un *livre vrai*: il est faux ou supposé, quand l'auteur n'est pas celui que l'on veut faire passer pour l'avoir composé.

On distingue encore les livres par rapport à leurs qualités, en livres clairs et obscurs, prolixes et concis, utiles et nuisibles.

Les livres clairs et détaillés sont ceux qui, dans les sciences, présentent des définitions précises et adaptées au sujet. On les nomme obscurs, au contraire, s'ils sont remplis de mots et de définitions qui ne soient pas d'une clarté précise, et s'ils fatiguent l'esprit de leurs lecteurs.

On donne le nom de prolixes à ces livres qui, ne se tenant pas au sujet dont ils traitent, présentent une grande quantité de matériaux étrangers. Il est malheureusement beaucoup de livres de ce genre, surtout lorsque l'auteur n'écrit que par spéculation et qu'il est de son intérêt

de prolonger l'ouvrage et de d'accroître le nombre de ses volumes.

Un livre concis, au contraire, n'offre que les choses renfermées dans le plan de l'ouvrage ; mais il les présente méthodiquement et avec clarté. S'il est trop concis, c'est encore un défaut.

Les livres utiles sont ceux qui traitent de choses relatives aux sciences, aux arts, aux lettres et aux bonnes mœurs.

On range dans la classe d'inutiles tous ceux qui ne servent qu'à amuser sans être instructifs. Tels sont bon nombre de romans. Si les mœurs ou la religion sont attaqués, ce sont des livres nuisibles.

Quoiqu'il soit impossible qu'un bibliographe connaisse tous les livres qui existent, il faut nécessairement qu'il n'ignore pas quels sont les meilleurs livres en chaque genre de littérature ou de sciences. Il doit connaître les meilleures éditions ; savoir si l'ouvrage a été traduit, commenté ; si l'on a fait des éloges de l'auteur, s'il a essayé des critiques, enfin s'il est au nombre des livres flétris par la justice, ou condamnés par le gouvernement.

Je me hâte, quant à cette dernière recherche, de faire connaître à mes lecteurs, un ouvrage de M. *Peignot*, bibliothécaire de Vesoul, département de la haute Saône, dont voici le titre :

Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés, précédé d'un discours sur ces sortes d'ouvrages. Paris, Renouard, 1806, 2 volumes in-8°.

Je ne donnerai pas ici l'analyse de cet ouvrage curieux ; mais je ne peux m'empêcher d'inviter tous les amateurs et les curieux à s'en procurer la possession. Il doit augmenter l'estime que les littérateurs ont conçue pour ce savant, à la lecture de ses autres ouvrages : ses recherches bibliographiques lui font un honneur infini.

Pour s'assurer de la bonté d'un livre, il faut savoir quel a été le jugement du monde savant sur son auteur (a). Souvent, cet auteur a eu la modestie de ne pas se faire connaître ; de là le nom d'anonyme qu'on donne au livre dont l'auteur n'est pas connu. D'autres, pour mieux se déguiser se sont cachés sous le nom d'un autre personnage, ou bien il ont pris un nom en l'air, ou enfin ils ont anagrammatisé le leur. Une partie du travail des bibliographes est la recherche du nom des auteurs anonymes et pseudonymes.

(a) Il est impossible qu'un homme lise tous les livres publiés. Il faut donc établir son opinion en partie sur celle de ceux qui nous ont précédés. D'ailleurs il n'est donné qu'à des critiques savans de prononcer, sur bien des ouvrages existans.

Nous avons encore la plus grande obligation à M. Barbier, bibliothécaire du Conseil-d'état, de nous avoir épargné, à cet égard, une foule de recherches.

Cet auteur, aussi profond qu'estimable, vient de publier en 2 vol. in-8°, son *Dictionnaire des anonymes*. Cet ouvrage, qui était attendu avec impatience, sera sans doute enlevé, si tous les bibliographes et tous les amateurs de livres sont instruits de sa publication.

Une autre division de livres est celle des livres en différentes langues. Nous avons sur cet objet des ouvrages très-profonds. Jean-Albert Fabricius a donné l'histoire des livres grecs et latins. (a). Wolfius a publié celle des livres hébreux (b). Boëcler a fait connaître les livres des différentes sciences, et nous possédons des catalogues raisonnés de toute sorte de livres.

Je termine ce que j'ai à dire sur les dénominations des livres, par l'exposé suivant de quelques termes usités dans les sciences.

(a) *Bibliotheca latina* de Fabricius parut en 1697, en un volume in-8°. : le supplément fut publié en 1712. On en donna une édition en 1721, et une en 5 vol. in-8°. en 1732.

Son ouvrage intitulé : *Bibliotheca greca* a 14 volumes in-4°. Il est imprimé à Hambourg en 1718.

(b) Le *Bibliotheca hebraea* de Wolfius est en 4 volumes in-4°. Il sortit des presses de Liebeckzeit d'Hambourg, en 1715.

On nomme, en théologie, livres *canoniques*, ceux qui sont reçus par l'église, et on les distingue des livres *apocryphes* qui sont exclus du rang des livres canoniques.

On nomme aussi *apocryphes*, les livres faussement attribués à certains auteurs.

On donne en général le nom de *livres d'église*, à ceux dont on sert pour les offices de l'église, tels que les missels, bréviaires, rituels, etc. Mais on nomme *livres de prières*, les extraits de ces ouvrages réduits en petits formats, pour la commodité des fidèles.

Parmi les livres d'église ou de liturgie, il en est un à l'usage des Evêques que l'on nomme *le pontifical*; il ne faut pas le confondre avec les livres *pontificaux* des Romains. Ceux-ci étaient gardés par les grands prêtres, et tout le cérémonial des sacrifices et des objets du culte payen y était conservé et décrit. De même, leurs livres rituels (rituales) étaient ceux qui enseignaient l'art de bâtir et de consacrer les temples, les villes, les autels, etc. (a).

Enfin on donne le nom de *livres de bibliothèques*, à ceux qui, à cause de leur étendue, ou du grand nombre des volumes d'un seul

(a) Lomeïer, de *Bibliothecis*, cap. vj. Pitiscus, tome 2 de son Dictionnaire d'antiquités.

ouvrage, ne sont pas dans le cas d'être lus de suite, sont trop chers pour des particuliers et ne se trouvent que dans les grandes bibliothèques. Ainsi l'encyclopédie est un livre de bibliothèque, à cause qu'on ne la lit pas en entier. L'histoire byzantine est un autre livre de bibliothèque, parce que peu de particuliers la possèdent. On peut en dire autant de l'*Acta Sanctorum* de Bollandus, etc.

Les Romains avaient leurs livres des augures (*augurales*) que Cicéron nomme *reconditi*; ceux des haruspices, *haruspicini*; les achéroniques qu'on appelait aussi *libri etrusci*, parce qu'on les attribuait aux Étruriens; les livres fulminans, *fulgurantes*; les livres fatals qu'on pourrait nommer encore : *livres des destins*. On les consultait dans les calamités publiques.

ARTICLE SIXIÈME.

Du prix des Livres.

La rareté des exemplaires d'un livre en fait ordinairement hausser le prix, surtout lorsque l'ouvrage présente un certain degré d'intérêt.

Avant la découverte de l'imprimerie, les manuscrits, qui étaient les seuls livres du tems, étaient à des prix si excessifs, qu'il n'y avait

que des gens très-riches auxquels il fût permis d'avoir une bibliothèque.

St. Jérôme dit qu'il s'est ruiné pour acquérir les ouvrages d'Origène; qu'il a épuisé tout son argent pour acheter ses œuvres à Alexandrie.

Les premiers livres imprimés dans le quinzième siècle, sont aujourd'hui d'une telle rareté, que des curieux les payent au poids de l'or.

Cependant, si ces premières éditions sont si chères, que peu de personnes ont les moyens d'en faire l'acquisition, combien de livres de la même époque ne valent pas la peine d'être conservés, et quelle différence ne mettent pas les savans entre les éditions des PP. de l'église du quinzième siècle, et celles que nous devons aux soins infatigables de cette fameuse société des Bénédictins de St. Maur?

Le prix d'un livre dépend souvent du caprice des acheteurs. On achète des livres défendus, quelquefois très-licencieux, à un prix fort haut, uniquement parce qu'ils sont proscrits par la police. Combien d'auteurs ont compté sur la fortune de leurs livres, pour quelques phrases qui devaient faire condamner l'ouvrage! et combien de pareils livres, qu'on aurait laissé pourrir dans la boutique d'un libraire, n'ont-ils pas été recherchés avec empressement et enlevés dans peu de jours, après

qu'il a été défendu de les vendre? C'est ce qu'on appelle : *vendre sous le manteau*.

Il est des ouvrages qui , sans être fort chers , sont devenus d'une rareté excessive. Tel est le sort de ces petites feuilles qu'on imprime en grand nombre sur les événemens du jour , sur une affaire particulière. Comme ceux qui se les procurent , n'en font pas des recueils , ce qui servirait à les conserver , ces feuilles s'égarant , on les déchire , on les jète au feu , et s'il en échappe quelqu'une , ce n'est que dans les mains des curieux qui en auront fait une collection.

On ne peut rien établir de fixe sur les prix des livres. Tel livre est cher dans un pays , qui se vend presque pour rien dans un autre. De belles éditions du Louvre , qui ne sont point du tout recherchées en France , sont d'un grand prix dans l'étranger. La révolution de la fin du siècle passé a fait établir une grande différence dans le prix des livres de théologie. Les bibliothèques des religieux ont été vendues presque au poids. On en a tant emporté dans les autres pays , que les plus belles éditions y sont presque sans valeur.

Quelques ouvrages qui étaient devenus rares ont été dépréciés par une nouvelle édition qui est préférée et préférable à la première.

Enfin , on verra dans la suite de mon cours ;

les principaux motifs des changemens qui s'opèrent chaque jour, relativement à la vente des livres.

En voilà assez sur cet objet, pour le moment; dans l'exposé des livres anciens et modernes, il faudra revenir sur leur prix respectif.

TROISIÈME SECTION.

Des Notions typographiques nécessaires aux Bibliographes.

J'ai déjà fait connaître le mécanisme de l'impression, et les outils ou ustenciles particuliers aux typographes. Mais ces connaissances ne sont pas suffisantes aux littérateurs et aux bibliographes. Ils doivent encore connaître les noms des imprimeurs des différens siècles; savoir distinguer les éditions de chacun d'eux, afin de pouvoir les assigner aux presses d'où elles sont sorties, lorsque les imprimeurs ont négligé de se faire connaître. Ils doivent encore être instruits des époques auxquelles ont été adoptés tels ou tels autres caractères. Enfin il faut qu'ils sachent distinguer le format des livres, et qu'ils ne confondent pas les diverses manières employées à plier la feuille d'impression du livre qui leur est présenté. Je vais expliquer tout cela assez

au long dans les deux paragraphes qui forment cette troisième section.

§ I.

Des Imprimeurs anciens et modernes.

Sous le nom d'imprimeurs anciens, on n'entend que ceux qui ont existé et imprimé pendant la dernière moitié du quinzisième siècle, c'est-à-dire, depuis 1450 jusqu'en 1500.

Leurs éditions ont toujours été recherchées, parce qu'elles ont servi à faire connaître les progrès de l'art.

Comme je ne m'attache pas ici à ces premières éditions exclusivement, je vais présenter la nomenclature des imprimeurs les plus connus depuis l'origine de la typographie. Cette notice s'étendra jusques à notre siècle.

Je mets en tête *Gutenberg*, *Faust*, et *Pierre Schoeffer*, son gendre. C'est à eux qu'est due la gloire d'avoir inventé l'impression, et ils exercèrent leur art à Mayence. Gutenberg mourut à Mayence en 1468; Faust, en 1466 ou 67, et Schoeffer, en 1492.

Dès 1465 et peut-être auparavant, *Ulric Han*, *Swenheim* et *Arnold Pannartz*, tous les trois allemands, sortis des ateliers de Mayence, portèrent en Italie la typographie. La première

édition datée qui soit sortie de leurs presses est un *Lactance* de 1465.

En 1467, Pierre Maximis les fit venir à Rome, où ils firent paraître, cette même année, des œuvres de Cicéron, etc.

En même tems, l'Angleterre commença d'avoir aussi ses premiers imprimeurs.

Venise nous offre, dès 1469, les œuvres de Jean Spire, avec lequel figure, l'année suivante, Vindelin, son frère.

Ulric Gering, Martin Crantz et Michel Friburger s'établirent à Paris, en 1470, dans la maison de la Sorbonne.

Naples vit imprimer dans ses murs, en 1471, par les presses de Sextus *Rufinger*.

Philippe *Lavagna*, imprima le Suétone à Milan, dès 1475.

Pierre Maufer, à Rouen; Régis, à Lion (a); Jean de Westphalie, à Louvain; Gerard Lew, à Anvers; Richard Pasraer, à Deventer en Hollande; Paul de Cologne, à Séville, sont autant d'imprimeurs du quinzième siècle, sans

(a) On a une édition des œuvres théologiques du pape Innocent III, connu sous le nom de Lothaire, cardinal diacre de la S. E. R. sous le titre de St. Serge et Bacchus, imprimée à Lyon, chez Régis, en 1475; ce qui fixe l'époque de l'introduction de la typographie dans cette ville. C'est ce pape qui est l'auteur de la prose : *Veni sancte spiritus*,

compter ceux qui firent paraître dans ces mêmes siècles, des livres sur lesquels on ne lit pas leurs noms; tels que ceux qui partent de Lyon, Genève, etc. etc.

Parmi les imprimeurs remarquables de l'Italie, les Aldes ou plutôt les Manuces sont cités à la tête des autres. Alde Manuce, Paul Manuce, son fils, et Alde Manuce, son petit fils, ont joui de la plus grande réputation. Jenson, parisien, brilla à Venise depuis 1461 jusqu'en 1481, époque de sa mort.

Daniel Bomberg se fit un nom dans cette même ville, aux premières années du quinzième siècle.

Les Juntas ont paru avec éclat à Rome, à Venise et à Florence, d'où ils sont passés à Lyon (a).

Dominique de Baza, florissait à Rome sous Sixte V.

En France, Jesse Badius, surnommé *Ascensius*, parce qu'il était né à Asek dans le Brabant, commença d'exercer l'art de l'imprimerie à Lyon, et vint ensuite à Paris. C'est de sa presse qu'on a parlé sous le nom de *prælium Ascensianum*.

(a) Junctin fut le correcteur de l'imprimerie des Juntas, à Lyon.

Il maria une de ses filles avec Michel Vascozan, et l'autre avec Robert Étienne. Il mourut à Paris en 1536.

Son fils Conrad Badius se signala à Genève, comme imprimeur et comme auteur. Il a publié quelques ouvrages avec Robert Étienne, son beau frère, qui le suivit à Genève. Conrad est mort vers 1566.

Les Étiennes sont au nombre de quinze.

Henri premier, imprimeur de Paris, a commencé à imprimer en 1502. Il est connu par l'édition de quelques livres, et plus connu comme étant la souche de ces célèbres *Étiennes* qui se sont fait un si grand nom dans l'art typographique. Il mourut à Lyon sur la fin de 1520. Sa veuve épousa Simon de Colines. Il laissa trois enfans : François I^{er}., Robert I^{er}. et Charles. On lui doit l'édition d'un Pseautier à cinq colonnes, publié en 1509, et dans lequel Lefèvre d'Étapes, qui dirigea cette édition, distingua les versets par des chiffres. C'est le premier livre de l'écriture où l'on ait suivi cet usage. Robert *Étienne* en fit de même dans la Bible qu'il donna deux ans avant sa mort.

François I^{er}. s'associa avec son beau-père. Il se fit connaître de 1537, jusqu'en 1547. Dès lors on ne parle plus de lui, et on ignore s'il a laissé de la postérité.

Robert I^{er}. fut le plus célèbre de tous les *Étiennes*. Des auteurs l'ont regardé comme le premier imprimeur du monde entier. Il travailla d'abord sous Simon de Colines, son beau-père, et épousa la fille de Badius-Ascensius. Il joignit à son art une connaissance parfaite des langues et des belles-lettres. Il s'adonna particulièrement à donner des bibles hébraïques et latines. Il est le premier qui a imprimé les bibles par versets. François I^{er}. lui donna l'imprimerie royale pour l'hebreu et pour le latin. Il publia une bible avec une version et des notes que la Sorbonne n'approuva pas. Il attribua ces notes à Vatable; qui s'en défendit comme d'un crime, parce qu'elles avaient été altérées par Calvin, et que la version était d'un certain Léon de Juda. Robert ayant été persécuté à ce sujet, se retira à Genève, où il embrassa le calvinisme. Il y publia une apologie pleine d'invectives contre la religion catholique et contre les docteurs de Sorbonne. On a encore cette apologie en latin et en français. Robert, par son testament, laissa tous ses biens à celui de ses enfans qui resterait à Genève. On a accusé Robert d'avoir volé et emporté de Paris à Genève, les caractères grecs de l'imprimerie royale. Ce ne sont point ces caractères, mais les matrices de ces caractères. Elles tombèrent dans la suite à Paul *Étienne*,

son petit-fils, qui les vendit ou engagea à la seigneurie de Genève, pour la somme de mille écus. Cependant, dans l'arrêt du conseil-d'état rendu le 27 mars 1619, sur les remontrances du clergé de France, qui les réclama, Louis XIII ne fait point mention de vol, ni d'aucun terme qui en approche. Ces matrices, rapportées en France, furent remises à la chambre des comptes, où elles ont été conservées précieusement. Parmi les belles éditions de Robert *Etienne*, on distingue sa *Bible hébraïque*, 1544, 8 vol. in-16, l'in-4^o. est moins estimée, et les *nouveaux Testaments grecs* de 1546, 1549 et 1551, qui sont sans tache; celui de 1546, 2 vol. in-16, connu sous le nom *O mirificam!* parce que la préface commence par ce mot, n'a, dit-on, qu'une seule faute d'impression, qui se trouve dans cette préface, composée par Robert; c'est le mot *pures* pour *plures*. Cette faute est la marque de la bonne édition. On doit à ce célèbre imprimeur un dictionnaire latin, sous le titre de *Thesaurus linguæ latinæ*, qui passe pour un chef-d'œuvre. Il a été publié en 1536 et 1543, 2 vol. in-fol. Il a été réimprimé plusieurs fois à Lyon, à Leipsick, à Bâle et à Londres. L'édition de Londres 1734, 4 vol. in-fol., est magnifique; celle de Bâle, 1740, 4 vol. in-fol., a quelques

augmentations. Robert *Étienne* mourut à Genève en 1559, âgé de 56 ans.

Charles, frère du précédent, fut médecin et imprimeur du roi. Il s'adonna à l'imprimerie en 1551. Il était très-instruit. On lui doit beaucoup de bons ouvrages, entr'autres *De re rusticâ*, in-8°. , maintenant 2 vol in-4°. ; *De vasculis*, in-8°. ; une *Maison rustique*, in-4°. ; un *Dictionnaire historique, géographique et poétique*. Londres, 1686, in-fol. corrigé et augmenté par Nicolas Lloyd, etc. Charles *Étienne* laissa une fille très-savante et qui fut mariée à Jean Liebaut, docteur, en médecine.

Henri II, fils de Robert I^{er}. , commença à imprimer en 1554. Il fit plusieurs éditions avec Robert, son cadet. Un savant hollandais le met au dessus de tous les imprimeurs qui ont jamais existé. On croit qu'il était plus savant que son père. Il était très-versé dans la langue grecque; et publia *Thesaurus linguæ græcæ*, 1572, en 4 vol. in-fol, qui n'eut pas d'abord beaucoup de débit, parce que Jean Scapula, son correcteur, en fit imprimer secrètement un abrégé. Henri *Étienne* s'établit à Genève pour pouvoir mieux suivre la religion prétendue réformée. Il a fait une *Version d'Anacréon* en vers latins, qui est fort estimée; des *Corrections* sur Cicéron; *De origine mundorum*; *Juris civilis fontes et*

rioi, in-8°. ; l'*Apologie pour Hérodote*, publiée par le Duchat, 1735, 3 vol. in-8°. ; *Poetæ græci principes*, 1566, in-fol. ; *Medicæ artis principes, post Hippocratem et Galenum*. Paris, 1577, 2 vol. in-fol., collection rare et chère : la version qu'il fit de ces auteurs et qu'il joignit au texte, est estimée ; *Traité de la prééminence des rois de France* ; *Narrationes cædis Ludovici Borbonii*, 1569, in-8°. ; les *Prémices*, etc. L'apologie pour Hérodote fit condamner Henri Etienne à être brûlé en effigie ; ce qui le fit passer à Genève, et de là à Lyon, où il mourut à l'hôpital en 1598, à 70 ans, presque imbécille. Il laissa un fils nommé Paul, et deux filles dont l'une épousa Isaac Casaubon.

Paul, fils du précédent, commença à imprimer en 1599. Il ne répondit point à la réputation de ses pères ; cependant il était versé dans les langues grecque et latine. Ses caractères n'étaient plus aussi beaux que ceux de l'imprimerie de Paris. Il vendit les siens à Chouet, et mourut à Genève en 1627, laissant deux fils ; l'un, Joseph, qui fut imprimeur du roi à la Rochelle ; et l'autre, Antoine, dont nous allons parler.

Antoine, né en 1594, se fit catholique, quitta Genève et revint à Paris. Quoiqu'il ait imprimé beaucoup de savans ouvrages, il se ruina et mourut aveugle à l'Hôtel-Dieu de Paris,

en 1674. Il avait eu un fils nommé Henri, né en 1651, qui fut imprimeur du roi en 1651, et qui laissa un fils et deux filles; mais tous les enfans mâles moururent avant Antoine, qu'on regarde comme le dernier de l'illustre famille des *Étienne*.

Robert II fut deshérité par Robert I^{er}., son père, parce qu'il ne voulut pas embrasser la religion prétendue réformée. Il commença à imprimer en 1556, et fit plusieurs éditions avec Henri II, son aîné. Il fut directeur de l'imprimerie royale. Ses éditions sont très-estimées, et vont presque de pair avec celles de son père. Il mourut à Paris en 1571, laissant trois fils, Robert III, François III, dont on ne sait rien, et Henri III, dont nous parlerons.

Robert III commença à imprimer en 1572, fut imprimeur du roi en 1574, et continua jusqu'en 1629. Il était instruit et faisait très-bien les vers grecs, latins et français. Il prenait le titre de poëte et interprète du roi ès langues grecque et latine; et pour se distinguer de son père, il signait *Robertus Stephanus*, R. F. R. N. *Roberti filius*, *Roberti nepos*. On lui doit la traduction des deux premiers livres de la *Réthorique d'Aristote*, imprimés à Paris, chez lui, en 1624, in-4^o.; l'*Épître de S. Grégoire de Nisse*, touchant les pèlerinages à Jérusalem;

Épigrammata ex libris Græcæ antologiæ selecta, et musæi præmatium, A. Q. S. florente christiano latinè versa, imprimées à Paris, chez lui-même, en 1608, in-8°. avec cette espèce de dédicace : *Viro eruditissimo Petro Martellio D. D. D. C. Robertus Stephanus, R. F. R. N.* On ne connaît pas l'époque de la mort de cet imprimeur.

Henri III, troisième fils de Robert II, fut imprimeur du roi en 1615. Il eut une fille et deux fils, Henri IV et Robert IV.

Henri IV, sieur des Fossés, fils du précédent, fut interprète du roi pour les langues grecque et latine. On ne sait pas s'il exerça l'imprimerie. Il mourut sans postérité.

Robert IV, frère cadet du précédent, débuta dans l'art typographique par la *Réthorique d'Aristote, les deux premiers livres traduits du grec par le feu sieur Robert Étienne, poète et interprète du roi ès langues grecque et latine, et le troisième par Robert Étienne, son neveu, avocat en parlement* (celui dont il est ici question). Paris, chez Robert (IV) Étienne, 1650, in-8°. Toutes les éditions postérieures avec ce nom, sont de Robert IV, et non de Robert III, son oncle, comme l'ont assuré quelques auteurs. Il n'a laissé qu'un fils et une fille, dont on ne connaît que la naissance.

François II, troisième fils de Robert I^{er}., commença à imprimer en 1562, et cessa en 1582. Il laissa une fille nommée Adrienne et mariée à Jacques Palfart, libraire, et deux fils, Gervais et Adrien.

Gervais, l'aîné des fils de François II, se maria en 1610, et exerça l'imprimerie en 1616. Il n'eut qu'une fille.

Adrien imprimait en 1616. Il se maria en 1617, et eut de son mariage une fille et deux fils, dont l'un, nommé Jérôme, né en 1630, était imprimeur en 1657. *Peignot*, dict. bibl. t. 1,

Je ne peux m'empêcher ici de faire appercevoir, à mes lecteurs, une foule d'erreurs qui se sont glissées dans le nouveau dictionnaire historique publié à Lyon, chez Bruyzet, 13 vol. in-8^o., en 1804. Il y est dit (a) que Robert Étienne second du nom, mourut à Genève en 1557, âgé de 56 ans; qu'il est l'auteur du trésor de la langue latine, et que c'est à lui qu'il faut attribuer l'édition de la bible hébraïque de 1544, en 8 vol. in-16, et le nouveau Testament grec, qui est connu par la préface : *O mirificam!* Les auteurs du dictionnaire ont confondu ce Robert avec son père. Robert second

(a) Tome IV, page 595.

étant fils du premier et ayant vécu jusqu'en 1571, devait être trop jeune lors de la première édition du *Thesaurus lingue latine*, publiée en 1536.

D'ailleurs, on sait que son père est le *Robert* qui mourut à Genève, et non celui-ci qui n'a pas quitté Paris.

Mais une contradiction aussi impardonnable que cet anachronisme, se trouve dans ce dictionnaire à l'article de *Simon de Colines*, tome 3, page 522. Les auteurs lui font épouser la veuve d'Henri Étienne. Il est bien étonnant que dans le volume suivant ils contredisent cette vérité, en lui donnant pour femme la veuve de Robert premier du nom.

M. Peignot, dans son manuel bibliographique, dit (page 84) qu'il mourut en 1647; dans son dictionnaire bibliographique, il dit que Simon est mort en 1547, et qu'il épousa la veuve de Henri, quoique dans son précédent ouvrage il eût avancé qu'il épousa la veuve de Robert. C'est que mieux instruit, il a corrigé ces deux fautes, dans lesquelles sont tombés plusieurs bibliographes.

Simon de Colines (*Colineus*) qui épousa la veuve d'Henri Étienne, et dont les premiers caractères grecs n'étaient pas beaux, s'en procura d'autres qui lui ont acquis une grande réputation parmi nos anciens imprimeurs. Il a commencé d'imprimer à Meaux, aux premières années du

seizième siècle. Il s'établit à Paris en 1520 ou 1521. On a des livres sortis de ses presses jusqu'en 1546, et il mourut l'an d'après.

Michel Vascosan, né à Amiens, épousa, comme nous l'avons dit, une des filles de Josse Badius, et celle-ci étant morte, il épousa en secondes noces Robine Coing, dont il eut deux enfans, *Pierre* et *Michel*. Il eut pour gendre Frédéric Morel, avec lequel il a publié quelques ouvrages et qui lui succéda. Michel mourut à Paris en 1576. Les livres postérieurs à cette date qui portent son nom, sont sortis des presses de son fils Michel.

Mamert Patisson était d'Orléans. Il devint imprimeur du roi en 1579. Quoique le dictionnaire des grands hommes dise qu'on ne recherche plus que son *Discours sur les médailles*, par Lepois, 1579, in-4°, on ne peut disconvenir que toutes ses éditions ne soient admirables, par la beauté des caractères et du papier, par la grandeur des marges, et par la netteté et la correction. Il mourut en 1600. Il avait épousé la veuve de Robert Étienne second du nom.

Il y a une faute dans son article du dictionnaire bibliographique de M. Peignot, où il est dit que M. de Thou s'adressa à lui en 1604, pour imprimer partie de son histoire. Si Patisson est mort en 1600, il n'existait plus en 1604.

L'édition de l'histoire de M. de Thou, qui fut imprimée en 1604 chez Patisson, est donc de son fils Philippe qui a existé et imprimé; mais qui n'est guère connu. Ce qui donne la date certaine de la mort de Patisson, est une lettre de Casaubon au P. Schot, jésuite, datée du 25 juillet 1602, où on lit ce passage : *Declamationes quintilianæ quorum in tuis meministi, olim edidit Patissonius, homo eruditus et in arte, fide singulari uti solitus. Ille vir optimus, cum ad plures ante biennium transiit, parem sibi fide, industriâ et aliis virtutibus in eam rem necessariis neminem reliquit.* Un homme tel que Casaubon, devait connaître l'époque de la mort des célèbres imprimeurs de son tems.

Chrétien Wechel, imprimeur de Paris au seizième siècle et mort en 1554, eut pour successeur son fils André, qui s'illustra, ainsi que son père, dans la pratique de son art. André Wechel quitta Paris en 1573 pour se rendre à Francfort, à cause qu'il s'était fait protestant, et crainte de retomber dans le danger qu'il avait couru au massacre de la St. Barthelemi, auquel il n'échappa que par les soins de Hubert Languet, ministre d'état de Saxe, qui se trouvait alors à Paris. Frédéric Sylburge, qui était le correcteur des deux Wechel, n'a pas peu contribué à assurer

leur réputation. Wechel le fils mourut à Francfort en 1581. On imprima en cette ville le catalogue des éditions sorties des presses des deux Wechel, en 1590.

Adrien Turnebe (a), professeur royal en langue grecque, figure au nombre des illustres imprimeurs de Paris au seizième siècle. Il fut, pendant quelque tems, directeur de l'imprimerie royale. Connaissant parfaitement les langues, la littérature et la jurisprudence, les étrangers ne négligèrent rien pour l'attirer chez eux; mais ce fut inutilement. Turnebe était né à Andeli en Normandie, en 1512. Il mourut en 1585, âgé de 75 ans et non pas de 53, comme le dit le dictionnaire des grands hommes déjà cité.

Geoffroy Tory, né à Bourges, imprimait à Paris dans le commencement du seizième siècle. Naudé en parle dans son *Mascurat*, comme d'un homme distingué dans sa profession. Voici ce qu'en dit M. de la Monnaie, dans ses notes sur Baillet; tome 1, page 567.

» On a diversement corrompu le nom de cet imprimeur, en l'écrivant *Thory*, comme ici, *Toury*, comme a fait la Caille, et

(a) Baillet l'appèle *Tourne-Bœuf*, qu'il fait venir de *Tournebe* que l'on prononçait *Tournebeu*; ceux qui parlaient plus correctement crurent (dit-il) devoir l'appeler *Tournebœuf*.

plus mal encore le P. Garasse pag. 297 et 918 de sa Recherche des Recherches de Paquier, où il change *Geforoi Tory* en *George Toré*, le confondant, qui pis est, avec Guillaume Cretin, et le prenant pour le Raminagrobis de Rabelais. C'était un bon homme. Son champ-fleuri dont il donna in-4°. en 1529 la première édition, fut réimprimé in-8°. l'an 1549. On a de lui sept épitaphes en prose latine, du style de celles de Poliphile. Simon de Colines les imprima in-8°. l'an 1530, et l'on peut voir ce qu'en a dit le quatrième tome du Menagiana page 84. L'enseigne qui le fit appeler le maître du pot cassé, et l'explication, que page 88 de la seconde édition de son Champ-fleuri, il a voulu donner de cette enseigne ressemblent à la glose d'Orléans. Je doute qu'il ait vécu jusqu'en 1536 ».

La Caille nous apprend (a) qu'il avait été régent au collège de Bourgogne; que François I^{er}. lui accorda un privilège en 1584 pour l'impression des heures, ce qui lui fait croire qu'il est mort à la fin du seizième siècle. Au reste, parmi les auteurs qui ont parlé de lui, aucun ne s'accorde sur l'époque de sa mort. Le dictionnaire des grands hommes, fondé apparemment

(a) Histoire de l'Imprimerie, page 98.

sur l'épithaphe que la Caille rapporte, dans laquelle on semble dire qu'il mourut en 1550, fixe à cette année l'époque de sa mort. M. Peignot le fesait mourir en 1556, dans son manuel bibliographique; mais dans son dictionnaire bibliologique, il y a certainement une faute de typographie, puisqu'il y est dit qu'il mourut en 1510. Il vivait certainement en 1532 puisqu'il a imprimé cette année là, la traduction de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, par Claude de Seyssel, évêque de Marseille.

Jean-Louis Tiletan, ou selon d'autres Tiletain, s'appelait Louis ou Loys, comme on disait alors. *Tiletanus* signifiait natif de Tielt, ville de Gueldre, à ce que prétend M. de la Monnaie (a). Baillet nous apprend que le catalogue des livres sortis de ses presses, fut publié en 1546, in-8°. Si cela est, il doit être mort avant 1547, époque fixée pour sa mort par les auteurs du dictionnaire historique, édition de 1804, et par M. Peignot dans son dictionnaire bibliographique (b).

Guillaumé Morel, mort en 1564 était né au Tilieul; dans le comté de Mortain. Ses éditions

(a) *Loco citato.*

(b) Tome II, page 297.

grecques sont estimées. Jean Morel, son frère, n'a pas beaucoup travaillé à l'imprimerie. Il mourut en prison à l'âge de 20 ans, où il était détenu comme hérétique. Son corps fut déterré et jeté au feu le 27 février 1559.

Fédéric Morel, imprimeur du roi, habile dans la langue grecque, était d'une autre famille que les précédens. Il fut le gendre et l'héritier de Vascosan. Il était né en Champagne et mourut à Paris le 7 juillet 1583. Il laissa deux fils, Claude et Fédéric (a).

Claude mourut le 16 novembre 1626, et Fédéric, qui fut plus célèbre encore que son père, le 27 juin 1650.

Charles Morel leur succéda. Enfin il y eut encore un Gilles Morel, qui vendit son fonds à Simon Piget, au milieu du dix-septième siècle, et qui fut reçu conseiller au grand conseil.

Baillet cite Sébastien Nivelles, mort à l'âge de 80 ans, le 19 novembre 1603, et Sébastien Cramoisy, mort en 1669. Il avoue cependant que les éditions de *Nicellius* ne valent pas celles de ce dernier. Cramoisy était le chef des im-

(a) Je pense, comme M. de la Monnaie, que Fédéric Morel n'ayant voulu être nommé que Fédéric, on doit lui conserver ce prénom, quoique, dans le fond, ce soit le même nom que Fridéric ou Fredéric.

primeurs associés qui mettaient sur leurs éditions *le grand navire*. Comme ces éditions ne portent aucun nom d'imprimeur, il est d'usage de les désigner par ces deux mots latins : *sub nave*. Il fut chargé de la direction de l'imprimerie du Louvre. On a imprimé plus d'une fois le catalogue de ses éditions, tant de son vivant que du tems que son petit fils dirigeait l'imprimerie royale.

Jean Camusat, imprimeur de l'Académie, mort en 1639, était un bon imprimeur et si délicat dans le choix des ouvrages qu'il imprimait, que c'était une marque de la bonté d'un ouvrage, d'être sorti de ses presses.

Antoine Vitré, connu par sa belle polyglotte de Lejay, et par ses deux bibles latines in-folio et in-4°, recherchées pour les cartes géographiques et leurs explications, est mort à Paris en 1674.

Hors de la capitale, nous trouvons au rang des célèbres imprimeurs Étienne Dolet, imprimeur à Lyon, naif d'Orléans, brûlé à Paris en 1546, comme atice relaps, n'ayant pas encore 39 ans.

Les Gryphes de la même ville de Lyon, dont la plupart des éditions sont en caractères italiques, ont eu une certaine réputation; de même que Guillaume *Rovillius* et les Frellons.

Les quatre de Tournes (Tornesii), savoir :

Jean, né Catholique, mort protestant à Lyon; Jean, son fils, né calviniste à Lyon, d'où il fut s'établir à Genève, en 1584; Jean Antoine et Samuel, frères, ont donné de jolies éditions. Mais celles de Genève ne leur font pas le même honneur que celles de Lyon.

...Jean Crespin, avocat à Genève, se fit imprimeur. Eustache Vignon, son gendre, passe pour correct; mais ses éditions ne sont point belles. Jacques Chouet qui, dit-on, avait acheté les caractères des Étiennes, n'a donné que de bien vilaines impressions.

Simon Millanges, de Bordeaux, terminera la liste des imprimeurs français qui ont eu quelque mérite dans les deux premiers siècles de l'imprimerie. Il est mort en 1621, dans la 82^e. année de son âge et la 50^e. de sa profession d'imprimeur. Voici ce qu'en écrivait M. Josse Leclerc, prêtre de St.-Sulpice, à M. de la Monnaie, le 14 mai 1722 : » Darnal, que j'avais consulté » en retouchant l'article de *Millanges*, dans » le dictionnaire de Moréri, m'avait fait croire » que ce célèbre imprimeur était mort en 1619, » parce qu'il en parle comme d'un homme mort, » à ce qu'il paraît d'abord, en disant : *Il a » consommé ses années en cette honneste » occupation, etc.*, et que d'ailleurs son livre » est imprimé en 1620. Cependant, Millanges

» date la quatrième édition de sa version du
 » concile de Trente, du *dernier jour de l'an*
 » 1620. Il y dit qu'*il atteint près de quatre-*
 » *vingts un ans de son âge, et qu'il a fait*
 » *valoir l'imprimerie durant 49 ans.* Apparem-
 » ment l'ouvrage de Darnal, commencé à im-
 » primer par le frontispice et l'épître dédicatoire
 » en 1620, ne fut achevé que l'année 1621,
 » Millanges le père étant déjà mort; à moins
 » que ces mots : *il a consommé ses années*,
 » ne s'entendent pas dans le sens naturel qu'ils
 » présentent d'abord. »

Parmi les plus anciens imprimeurs de l'Alle-
 magne, nous placerons à la tête, les célèbres
 Froben (*Frobenius*). Jean Froben imprima à
 Bâle dès 1491. Il mourut en 1527.

Jérôme et Jean, ses fils, eurent pour correc-
 teurs, le fameux Érasme et Gelenius, déjà
 employé par leur père. Jérôme qu'on croit avoir
 survécu à Jean, a donné quelques éditions en
 société avec Episcopius ou *Bishop*, son beau
 frère.

Jean d'Amerbach (*Amerbachius*) imprima
 à Bâle en 1492, les œuvres de St.-Ambroise.
 En 1508, il fit paraître celles de St.-Augustin,
 et ses fils publièrent celles de St.-Jérôme en
 1516, un an après la mort de leur père.

Jean Oporin, dont le vrai nom est Herbst, né

en 1505 et mort en 1568, s'associa avec Winter et leurs presses nous ont fourni de très-bonnes éditions.

Hervagius, qui épousa la veuve de Froben, fille de Wolfgang Lachner, imprimeur, cité dans les lettres d'Érasme, donna une nouvelle édition du Démosthène, publié par les Aldes.

Henric-Petri ou Henri-Pierre, qui était également imprimeur à Bâle, n'a pas approché de la perfection de ses contemporains. M. de la Monnaie observe que ses héritiers ont mieux imprimé que lui.

Cologne eut aussi quelques imprimeurs dont nous parlerons dans la suite, Nuremberg posséda le fameux Koburger.

Rutger-Rescius, mort en 1545, a publié à Louvain plusieurs auteurs grecs.

Christophe Plantin de Tours, s'est illustré à Anvers et a eu pour successeurs Jean Moret, son gendre, et Balthazar, son petit fils, qui ne lui cédèrent ni pour la beauté des caractères, ni pour la netteté des éditions, ni enfin pour le choix des correcteurs qu'ils employèrent.

Il me reste à citer les imprimeurs de Hollande, parmi lesquels, après Raphelengius, je trouve les Blaew ou Jansons, Jean Maire et les Elzeviers qui auront à leur place un article fort étendu; viennent ensuite Fris ou Frisius, Ulacq et Hackius.

Je ne dirai rien ici des imprimeurs des autres pays, tels que l'Angleterre, la Pologne, etc.

Comme je serai obligé de revenir sur les anciens et sur les modernes, je crois en avoir assez dit sur ceux qui ont jeté les premiers fondemens de la typographie.

§ II.

Format et arrangement des Livres.

Je vais m'occuper actuellement de la partie la plus essentielle pour les bibliographes, c'est-à-dire de l'arrangement des livres dans une bibliothèque et dans un catalogue.

J'ai déjà dit que, d'après la manière dont on plie la feuille d'impression, on nomme le format du livre. Ces formats sont divisés en in-folio, si la feuille n'a que quatre pages.

En in-4 ^o .	si elle a	8	pages.
En in-8 ^o	16	
En in-12	24	
En in-16	32	
En in-18	36	
En in-24	48	
En in-32	64	
En in-36	72	
En in-48	96	
En in-64	128	
En in-72	144	
En in-96	192	
En in-128	256	

Les pontusceaux sont perpendiculaires aux in-folio, aux in-8^o., aux in-18, aux in-32 ; aux in-72, aux in-96 et aux in-128.

Dans tous les autres formats ils se présentent horizontalement. Comme l'in-24 a quelquefois les pontusceaux perpendiculaires et d'autres fois horizontaux, pour connaître ce format, il faut voir si la réclame est au bas de la page 48, et si la signature B ou 2 est à la page 49, alors le format est in-24. Si au contraire la signature se trouve au bas de la page 65, le format est in-32.

Il est bon d'observer que les imprimeurs impriment quelquefois par demi-feuille, et qu'alors les signatures tombent dans l'in-8^o. à la neuvième page, dans l'in-12 à la treizième, dans l'in-16 à la dix-septième, etc. mais on ne s'y méprend pas lorsqu'on est au fait du format des livres. Il est plus facile de se tromper en prenant un in-8^o. pour un in-12, lorsqu'on s'en tient à la grandeur apparente d'un livre, et qu'on néglige de vérifier en dedans quel est son format.

Ordinairement on place dans une bibliothèque les in-folio à part, les in-4^o. pareillement, et ensuite les in-8^o., in-12, etc. pêle mêle. Mais dans les catalogues, on ne distingue pas les formats par classes, on place indistinctement les livres, quelle que soit leur forme, suivant

l'ordre que l'on a établi pour l'arrangement de sa bibliothèque.

Quelques faiseurs de catalogues suivaient, à cet égard, l'ordre des formats. Cet arrangement est plus facile pour trouver les livres dans les grandes bibliothèques; mais il offre un inconvénient; c'est que pour connaître les éditions d'un ouvrage, il faut chercher dans trois endroits différens, au lieu que par la méthode universellement adoptée, on voit sur la même page, toutes les éditions qu'on a d'un livre, quel que soit le format que l'on possède.

La bibliothèque d'un particulier ne devrait être composée que des livres qui sont utiles. Une bibliothèque publique devrait contenir tous les livres qui ont paru en différens tems, et sur toutes sortes de matières. Le soin du bibliothécaire est de les classer avec ordre. Mais cet ordre n'est pas encore bien déterminé, chacun ayant une opinion différente et des idées souvent opposées à celle des autres; la division des livres en différentes classes a éprouvé des changemens multipliés dans les différentes bibliothèques. De là sont venus tous les différens systèmes bibliographiques qui sont parus jusqu'à ce jour et dont les classes primitives, quoiqu'essentiellement les mêmes, se soudivisent en des branches souvent bien différentes.

QUATRIÈME SECTION.

Des divers Systèmes bibliographiques.

On sera sans doute bien longtems, avant de mettre les bibliographes d'accord sur le système bibliographique, qui devrait être le seul adopté. Chacun s'en fait un suivant ses idées, et il en est de la bibliographie comme de la botanique, où les systèmes de classification ont varié singulièrement.

Cependant on ne peut disconvenir que chaque livre ne fasse partie d'une science, laquelle se divise en diverses classes, et peut ensuite se soudiviser en différentes branches. Mais à quelle science doit-on donner le premier rang ? Les plus suivis des catalogues, ou des systèmes, placent la théologie au premier rang, ils font suivre la jurisprudence, ensuite les sciences et arts ; les belles lettres précèdent l'histoire, qui termine l'ensemble des connaissances humaines.

Mais cet ordre quoique le plus généralement adopté, n'a en sa faveur que de placer à la tête la science des choses divines, et de commencer une bibliothèque par le plus beau, le plus précieux et le plus ancien livre, qui est la bible.

D'autres bibliographes suivent, dans leurs bibliothèques, l'ordre graduel de nos connaissances, et les alphabets sont les premiers livres placés et cités dans leur catalogue.

Quelques-uns placent le droit naturel, le droit des gens avant tout; il n'est guère de système auquel on ne puisse reprocher de manquer de cette liaison qui devrait unir toutes les parties de ce tout admirable.

Je ne crois pas devoir négliger de présenter à mes lecteurs, tout ce qui a été écrit sur cet objet, dans le plus grand détail. Il est essentiel que les bibliographes connaissent tous les efforts de nos prédécesseurs en ce genre. Je place donc ici les systèmes proposés par les différens auteurs, et j'y joins mes réflexions, qui peuvent servir à en désigner les vices ou l'utilité.



Projet de M. Ameilhon, de l'Institut national, sur quelques changemens à faire aux catalogues des bibliothèques. Extrait des mémoires de l'Institut (littérature et beaux arts), page 477, tome 2. Paris, an VII (a).

Il ne convient pas sans doute que, dans un gouvernement où aucun culte ne peut être privilégié ni dominant, les ouvrages relatifs à une religion particulière aient le droit d'occuper la première place dans nos bibliothèques, comme ses ministres s'étaient arrogé celui de tenir le premier rang dans l'état. D'après ce principe, la théologie ne paraîtrait plus à la tête de nos catalogues. Mais ce changement, commandé par

(a) J'ai cru devoir faire copier, en entier, le plan de M. Ameilhon, et y joindre les notes de l'auteur. Quelque long que puisse paraître cet extrait, il sera agréable à ceux qui ne possèdent pas les mémoires de l'Institut. J'avertis donc mes lecteurs que toutes les notes désignées par des * astérisques, sont de M. Ameilhon. Afin de ne laisser aucun doute, je réserve pour la suite du discours, toutes les observations que je me suis permis sur ce projet. On s'apercevra facilement que le principal motif des changemens proposés par ce savant, tient à l'état des choses existant à l'époque où il a écrit. Au reste, quoique son système eût pu être réduit à une page d'impression, comme il entre dans des détails essentiels aux bibliographes, j'ai cru ne devoir rien omettre de son projet.

les circonstances, doit se borner à un simple déplacement : c'est un grand arbre qu'il faut transplanter, avec toutes ses racines et toutes ses branches, dans une autre partie du terrain où il est né. Maintenant la difficulté est de savoir où l'on placera cet arbre. Pour moi, je crois que la théologie ne peut mieux figurer que parmi les opinions religieuses; ce qui s'expliquera plus loin. Mais qu'y substituera-t-on? quelle division du système bibliographique viendra prendre sa place? quel article sera désormais à la tête de nos catalogues? Je serais d'avis que ce fût la GRAMMAIRE (*), ou les livres destinés à l'étude des langues. Cette étude est la clef de toutes nos connaissances.

Avant tout, il est nécessaire d'avoir des signes pour exprimer ses idées et pour comprendre celles des autres. Quand on a acquis la faculté de rendre ses propres conceptions, et de concevoir celles de ceux avec qui on vit, on passe à l'art de les arranger, à la science qui dirige l'entendement, à la LOGIQUE; puis à la MORALE, qui forme le cœur. De là on arrive à la JURISPRUDENCE, qui a une si grande affinité avec la

(*) On voit qu'il ne s'agit point ici de la grammaire raisonnée, ni des livres qui traitent de la philosophie des langues; ces ouvrages doivent trouver leur place ailleurs.

morale, qu'il serait très-possible de les réunir ensemble, si toutefois la jurisprudence n'embrassait pas une trop grande multitude d'objets. Cependant il sera difficile, en suivant les principes sur lesquels est appuyé le plan de réforme que je propose, qu'elle n'éprouve aussi un changement notable. En effet, il me semble que le droit canon, non seulement ne peut plus occuper la place d'honneur à l'article de la JURISPRUDENCE, mais qu'il en doit être entièrement séparé. Puisque la théologie comprend, avec le dogme, la discipline ecclésiastique, et que le droit canon tient à cette dernière, il serait très-naturel de l'y réunir. Le droit canon me paraîtrait assez bien placé après les conciles, à moins qu'on n'aimât mieux qu'il suivît l'histoire générale de l'église.

Quant au droit canon propre à chaque église, à chaque corporation ecclésiastique ou religieuse, je le ferais marcher à la suite de leur histoire particulière. Par exemple, après l'histoire de France, on trouverait les Conciles provinciaux, les synodes de chaque diocèse, les mémoires ou assemblées du clergé, les ouvrages sur les libertés de l'église gallicane.

Ce nouvel arrangement que je hasarde, peut, ce semble, être justifié par l'observation suivante.

Il est certain que je ne puis connaître parfai-

tement l'histoire d'un pays, si je n'étudie en même tems ses mœurs, ses usages, ses lois, ses coutumes, enfin son régime. De même aussi je n'aurais qu'une idée imparfaite de l'histoire de chaque église en particulier, si je négligeais la lecture des ouvrages qui traitent du droit canon, ou des règles de discipline d'après lesquelles les églises chrétiennes se régissent. Voilà donc une raison plausible pour renvoyer le droit canon à l'histoire ecclésiastique, dans le cas où l'on déciderait qu'il dût être dépossédé du rang qu'il a tenu jusqu'à ce jour dans nos catalogues et dans nos bibliothèques.

Après que l'homme a rassemblé les connaissances qui lui sont nécessaires pour diriger les opérations de son esprit, et pour bien remplir ses devoirs, soit comme individu de l'espèce humaine, soit comme membre de la société, il peut exercer ses facultés intellectuelles sur les autres êtres de la nature. Ces êtres sont de deux sortes, les uns immatériels ou spirituels, et les autres matériels ou corporels.

Dieu et les esprits forment la classe des êtres immatériels. L'étude de ces deux espèces d'êtres appartient à la MÉTAPHYSIQUE.

La connaissance d'un être suprême; preuves de son existence; ses attributs, sa providence, sa justice rémunératrice de la vertu et vengeresse

du crime, d'où résulte la religion naturelle; livres sur cette religion.

La religion naturelle a reçu ensuite diverses modifications produites par différentes causes, d'où est sortie une foule d'opinions et de systèmes religieux; religion des Hébreux, religion des Chrétiens, religion des Gentils; celles de Zoroastre, de Confucius, des Brames, des Grecs, des Romains, des Mahométans, et beaucoup d'autres encore.

C'est donc ici que la théologie doit trouver naturellement sa place; c'est donc ici qu'elle doit être, comme je l'ai déjà dit, transplantée toute entière, sans en rien retrancher; car, de tous les articles de notre système bibliographique, il n'en est aucun qui ait été composé avec plus de soin, plus de méthode et d'intelligence (*).

C'est ici que seront placés les textes de *l'Écriture*, qui passent pour être les plus anciens monumens historiques que nous connaissions.

C'est ici encore que se trouvera une autre

(*) Cela n'est pas étonnant, les premières bibliothèques ont été formées par des gens d'église et pour eux. Il est naturel qu'ils aient donné leur attention de préférence à la partie qui les intéressait personnellement, et qui était la plus brillante avant qu'on eût commencé à cultiver sérieusement les sciences, les arts et la belle littérature.

classe de livres si décriés par une foule de gens qui les jugent sans en avoir jamais ouvert un seul. Rien de si commun que d'entendre dire tous les jours : *Que sert de conserver ce fatras de SS. Pères, que personne ne lira plus ?*

Quand il n'y aurait plus d'ecclésiastiques pour les lire, ils seront toujours lus par les vrais savans, justes appréciateurs de leur mérite : ces savans n'ignorent pas que, si ces livres nous manquaient, nous serions privés d'une multitude de connaissances précieuses; ils savent que leurs auteurs ont sauvé du naufrage des tems, un grand nombre de textes et de fragmens tirés d'ouvrages anciens dont nous regrettons tous les jours la perte, et parmi lesquels il en est qui, sans le secours de ces écrivains, seraient demeurés ensevelis dans un oubli éternel, puisqu'on n'en rencontre aucune trace ailleurs que dans leurs écrits. D'autre part, il faut observer que dans le nombre des Pères, et surtout de ceux de l'église grecque, il s'en trouve plusieurs dont les ouvrages sont des modèles de style et d'éloquence. A ce titre seul ils mériteraient d'être conservés.

A l'étude des êtres immatériels succède celle des substances matérielles ou des corps; ce qui constitue la **PHYSIQUE** avec toutes ses dépendances, telles qu'elles se trouvent disposées dans notre système actuel.

Rien à changer à l'article des ARTS. Celui des BELLES-LETTRES doit rester comme il est, à l'exception des livres de grammaire, que nous avons détachés pour les placer à la tête du catalogue.

L'HISTOIRE. Cet article se partage en histoire ecclésiastique et en histoire civile. Il faut conserver cette division, changer seulement l'ordre reçu jusqu'à présent, et ne faire aller l'histoire de l'église qu'après l'histoire civile.

Ainsi, à la suite de l'histoire universelle et générale de tous les peuples, on trouvera l'histoire générale de l'église universelle; par exemple, l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, celle de l'abbé Choisy, celle de Racine, etc. Ces histoires réunissent le récit des faits qui se sont passés dans toute l'église répandue sur la surface du globe.

A mesure qu'on reprendra l'histoire civile ou profane de chaque nation, on y joindra l'histoire ecclésiastique particulière à chaque pays. Les affaires de l'église n'ayant toujours été que trop étroitement liées avec celles des gouvernemens, il est impossible d'apprendre l'histoire civile d'une nation sans en étudier en même tems l'histoire ecclésiastique. Ainsi l'article des livres sur l'histoire de France finira par l'histoire de l'église gallicane, qui comprendra le *Gallia christiana*

et autres, puis les histoires particulières de chaque évêché, de chaque monastère. Il en sera de même de l'histoire de chaque pays où l'on professe le christianisme (*).

Voilà, à peu près, les seuls changemens que je proposerais de faire dans notre système bibliographique actuel. Ils roulent, comme on voit, sur la théologie, sur le droit canon et sur l'histoire ecclésiastique : ces trois parties ou branches de la science ecclésiastique doivent avoir le même sort. Les mêmes motifs qui semblent exiger le déplacement de la théologie, sollicitent aussi la transposition du droit canon et de l'histoire ecclésiastique. Au reste ces déplacements devant se faire en masse, s'exécuteront avec facilité par ceux même qui ont l'usage ou la routine de l'ancien système. Cependant je ne puis dissimuler qu'il en résultera nécessairement un inconvénient qui n'est pas peu considérable; c'est que nos catalogues discorderont avec ceux des étrangers, qui suivront toujours, malgré nous, la méthode actuelle.

Tenons-nous en garde contre ces systèmes.

(*) Je crois qu'il sera convenable aussi de classer les ouvrages relatifs à la géographie et à la topographie de la France, suivant l'ordre des nouveaux départemens, et d'abandonner les anciennes divisions.

que l'esprit de nouveauté voudra peut-être enfanter ; surtout évitons de vouloir ranger les livres dans l'ordre de ces arbres généalogiques des connaissances humaines, imaginés par nos plus célèbres philosophes : l'exécution en serait impossible ; ou si elle ne l'était pas, au moins entraînerait-elle des difficultés qui ne pourraient être surmontées que par des hommes profondément réfléchis et exercés aux méditations métaphysiques. Faisons-nous donc une loi de nous écarter le moins que nous pourrons de la méthode courante ; elle suffit pour exercer les talens d'un homme instruit. Certainement ce n'est pas un ouvrage aisé de ranger en bon ordre les livres d'une grande bibliothèque.

La multitude s' imagine qu'avec des moyens fort ordinaires on peut très-bien réussir dans cette opération ; il est même des personnes qui, sans être de la classe ignorante de la société, ne se font pas une grande idée des fonctions d'un bibliothécaire.

Parce qu'elles ont vu la plupart de nos Plutus confier le soin de leurs riches bibliothèques à leurs valets, ou à des hommes sortis de la boutique de quelque libraire, elles croient qu'on peut être un bon bibliothécaire sans un grand savoir.

Je conviendrai qu'au moyen d'une certaine

routine acquise dans le commerce, on pourra se trouver en état de dresser passablement bien des catalogues de vente; qu'il est des bibliopoles qui se distinguent de la foule de leurs confrères, par des connaissances assez recherchées, surtout dans la partie matérielle des livres. Comme ils ont intérêt de vendre le plus chèrement qu'il leur est possible, il est naturel qu'ils se soient exercés de bonne heure à connaître le prix que le caprice des amateurs ou des curieux a jugé à propos d'attacher à tel livre ou à tel exemplaire d'un même livre. Quelques-uns même d'entre eux pourront vous apprendre, si vous le voulez, que pendant l'impression d'un ouvrage il est arrivé un accident qui, à telle page et à telle ligne, a occasionné un renversement dans les lettres d'un mot, et que ce désordre n'a été rétabli qu'après le tirage de six ou sept exemplaires; ce qui rend ces exemplaires défectueux presque uniques, et leur donne, à les entendre, une valeur inappréciable : car voilà un des grands secrets de cet art, qui, au reste, s'acquiert aisément, avec de la mémoire. On le retrouve, cet art si merveilleux, et dont nous avons vu des gens lettrés tirer si ridiculement vanité, chez ces prétendus libraires qui étalent sur les quais, et qui à peine savent

lire (*). J'en ai fait plus d'une fois l'expérience; et je n'ai pu voir sans étonnement jusqu'où ces brocanteurs portent leurs connaissances en ce genre. Aussi nos amateurs ne font-ils plus avec eux, comme autrefois, ce qu'ils appelaient de *bons coups*. Il ne faut plus compter maintenant sur aucune de ces rencontres heureuses semblables à celle que fit un jour le docteur Chevillier, bibliothécaire de la Sorbonne. Ce savant, en passant sur le quai de la Tournelle, trouva le *Speculum humanæ salvationis* exposé avec des livres de rebut à la porte d'une boutique, et l'obtint pour quelques pièces de monnaie (**). Le *Speculum humanæ salvationis* est, comme on sait, un de ces livres rares au premier degré, qu'un bibliomane ne peut voir sans trépigner de joie, si j'ose m'exprimer ainsi.

Au reste, je n'ai pas prétendu, en faisant les observations précédentes, jeter de la défaveur

(*) J'ai entendu souvent les plus instruits de nos libraires gémir de l'outrage qu'on ne cessait de faire à leur état, sur la fin de l'ancien régime, en les forçant de recevoir dans leur corps de pareils personnages. Rien, en effet, n'est plus désespérant pour des hommes dont les fonctions supposent des connaissances et des talens, que de voir qu'on leur associe des gens qui ne savent rien, qui ne savent pas même qu'ils sont ignorans.

(**) Ce précieux volume était dans la bibliothèque de Sorbonne, et je l'ai remis à la grande bibliothèque nationale.

sur cette partie de la bibliographie qui embrasse la connaissance des livres recommandables par leur rareté. Il convient, sans doute, qu'un bibliothécaire possède aussi ce genre de savoir, et qu'il soit bibliographe autant qu'il est possible de l'être ; mais cela ne suffit pas : je soutiens qu'avec ce talent, si c'en est un, il ne saura ni dresser un bon catalogue, ni rendre au public, dans sa place, les services que chacun est en droit d'en attendre.

1^o. Je dis qu'un bibliographe même habile ; mais dont toute la science se borne à des connaissances sur la partie typographique des livres, sur leur rareté, enfin sur tout ce qui n'établit qu'un mérite de convention, n'en sera pas pour cela plus capable de composer un bon catalogue.

Pour ranger des livres dans un ordre savant et méthodique, ce n'est pas assez d'avoir une idée vague de la matière dont ils traitent ; il est nécessaire encore de bien connaître toutes les branches et même jusqu'aux plus petits rameaux de cette matière, si l'on veut suivre leur enchaînement, leur liaison, et mettre chaque partie à la véritable place qui lui convient. Celui qui a fait un catalogue doit être en état de dire pour quelle raison il a assigné à tel ouvrage le rang qu'il occupe dans la série bibliographique, et pour quoi ce même ouvrage marche avant celui

qui le suit, plutôt qu'après. Il faut donc, je le répète, pour dresser un bon catalogue, connaître chaque livre autrement que par l'étiquette du dos, ou par le titre : souvent les titres sont trompeurs ; et si on leur donnait trop de confiance, on courrait risque de commettre des méprises quelquefois fort ridicules. C'est ainsi que, dans un catalogue, on avait placé au rang des livres de liturgie un traité *De missis dominicis*, ouvrage où il est question, non des messes des dimanches et de paroisse, comme l'avait cru l'auteur du catalogue, mais de ces magistrats que les rois de la première et de la seconde races envoyaient dans les provinces pour y rendre la justice, et pour recevoir les réclamations de ceux qui avaient à se plaindre des agens de l'administration, et qu'on appelait *missi dominici*. Une personne digne de foi m'a raconté avoir vu, dans la bibliothèque d'un charlatan devenu tout-à-coup docteur et bibliomane, le *Traité des fluxions* de Maclaurin placé avec les livres de pathologie : ce prétendu connaisseur avait pris pour une maladie les fluxions mathématiques. Mais un fait que je puis attester comme témoin oculaire, c'est que dans une bibliothèque religieuse, remise à ma garde, j'ai trouvé placé à côté d'*Agricola*, et parmi d'autres livres sur la métallurgie, un ouvrage intitulé *Aurifodineæ*.

Si le moine qui était à la tête de cette bibliothèque, eût fouillé dans ces prétendues mines d'or, il aurait reconnu que ce n'était qu'un mélange ou recueil de lieux communs sur diverses matières de religion ou de piété (*).

(*) Depuis que j'écrivais ce qu'on vient de lire, j'ai eu occasion d'observer dans une grande bibliothèque d'autres méprises qui ne cèdent point aux précédentes. J'y ai vu un livre sur l'opération de la taille, intitulé : *Historiæ lateralis ad extrahendum calculum sectionis Appendix*, confondu avec des ouvrages de mathématiques, et placé à côté d'un *Traité sur les sections coniques*, pour lui servir comme de pendant. Il n'est pas difficile d'apercevoir d'où peut venir l'erreur de celui qui a fait cet arrangement : il se sera laissé surprendre par l'équivoque de ces mots, *section*, *calcul*, *extraction*, qui se trouvent dans le titre latin, et qui sont aussi à l'usage des mathématiciens; ce qui ne lui serait pas arrivé si, d'un côté, il eût été plus ferme dans la langue latine, et si, de l'autre, il eût eu des notions générales sur toutes les branches des connaissances humaines, notions absolument nécessaires, je ne cesserai de le dire, à ceux qui se chargent de ranger méthodiquement les livres d'une grande bibliothèque. J'ai vu encore dans ce même trésor littéraire un grand *in-folio* ayant pour titre : *Fuggerorum et Fuggerarum... Imagines*, mis au rang des livres de botanique. Il est visible qu'on a pris ici pour un traité des *fougères* mâles et femelles une généalogie de la famille des *Fugger* ou *Fuecker*, ces fameux négocians d'Augsbourg qui avaient prêté à Charles-Quint des sommes immenses, et qui l'en acquittèrent au milieu d'un grand festin qu'ils lui donnaient, en jetant sa cédule obligatoire dans un feu allumé avec des fagots de cannelle. Enfin j'ai vu dans cette même bibliothèque les *Jours caniculaires* placés parmi les ouvrages d'astronomie. Or ces *Jours caniculaires* ne sont qu'un recueil de mauvaises rapsodies sur toutes sortes de matières. Ces bévues portent un caractère si étrange, que je n'aurais pas osé

2°. J'ajoute qu'un homme, quelque versé qu'il soit dans la bibliographie, sera incapable de s'acquitter avec honneur, auprès du public, des fonctions de bibliothécaire, si ses connaissances ne vont pas plus loin.

Il serait à désirer qu'un bibliothécaire fût une bibliothèque vivante; qu'il fût, s'il était possible, consommé dans toutes les sciences : mais comme l'existence d'un pareil homme est un phénomène sur l'apparition duquel on ne peut compter, au moins faut-il que celui qui est chargé du soin d'une bibliothèque publique, ne soit étranger dans aucune des parties qui composent le cercle des connaissances humaines; il faut qu'il soit véritablement lettré, et qu'il connaisse les livres autrement que ceux qui ne les connaissent que pour les vendre : sans cela, comment pourrait-il répondre aux questions que lui font quelquefois les personnes qui fréquentent les bibliothèques, et qui le consultent sur l'objet de leurs études, et sur les sources où ils doivent

les rapporter, si je n'étais en état de citer le témoignage d'un assez grand nombre de citoyens qui, comme moi, en ont été frappés d'étonnement. Il est bon de rappeler de pareilles anecdotes, parce que rien ne paraît plus propre à dissiper les préjugés de certaines personnes qui s'imaginent qu'on peut se servir, pour dresser ou organiser une bibliothèque, du premier

chercher des matériaux pour leur travail ? Comment les aidera-t-il de ses conseils, s'ils l'invitent à leur en donner ? D'ailleurs un bibliothécaire instruit a, sur celui qui ne l'est pas, le mérite de pouvoir, lorsqu'on demande un livre qui lui manque, en offrir un autre dans le même genre, et qui peut remplir le même objet. Par ce moyen il retient dans sa bibliothèque un studieux qui l'aurait quittée pour aller dans une autre ; ce qui est un avantage de plus et pour le dépôt littéraire auquel il préside, et pour le public qui vient y puiser des connaissances.

Il est nécessaire aussi qu'un bibliothécaire possède les langues anciennes. On ne peut le dispenser de savoir au moins le grec et le latin. Il serait encore à souhaiter qu'il connût les langues vivantes de l'Europe, surtout celles des nations qui se distinguent dans les sciences et dans les lettres (*).

(*) Il existe dans Paris quatre grandes bibliothèques nationales auxquelles sont attachés un grand nombre d'employés, soit pour travailler aux catalogues, soit pour faire le service public. Que, par la suite, ces places ne soient plus accordées qu'à ceux de nos jeunes gens qui, après avoir fait de bonnes études, joindraient, à la connaissance du grec et du latin, celle d'une langue orientale et d'une langue européenne vivante ! Il en résulterait que le service public des bibliothèques se ferait avec plus de célérité et d'agilité ; qu'on aurait, dans le sein même de l'établissement, des citoyens capables de donner la notice

Je sens qu'en exigeant d'un bibliothécaire tant de savoir, tant de lumières, je me fais à moi-même mon procès. Au reste, si une expérience de trente-six ans passés au service d'une bibliothèque publique ne m'a pas rendu plus habile, au moins m'a-t-elle appris, en me faisant connaître ce qui me manque, quels doivent être et les qualités et les talens d'un vrai bibliothécaire : elle m'a mis en état, par cela même, d'en parler avec plus d'assurance, et elle semble me donner en quelque sorte, le droit de m'expliquer ici avec plus de liberté qu'aucun autre n'eût peut-être osé le faire (*).

des ouvrages écrits en langues orientales ou en d'autres idiomes étrangers, et qu'on ne se trouverait plus obligé d'aller chercher au dehors des interprètes pour faire ce travail : ce serait d'ailleurs un des moyens les plus efficaces pour exciter l'émulation parmi nos étudiants, et les engager à cultiver avec ardeur les langues savantes et étrangères, dont le gouvernement desire si fort aujourd'hui de faire revivre le goût en France. Enfin on posséderait dans ces bibliothèques une pépinière d'hommes tout formés pour remplir au besoin les places de bibliothécaires qui viendraient à vaquer dans toute l'étendue de la république. Ces élèves, dès leur entrée dans la carrière, honorerait un titre dont se sont honorés tant d'illustres savans. Ce titre, qu'un usage immémorial a consacré et dont l'idée réveille nécessairement celle d'un homme lettré, peut-il être dignement remplacé par ces dénominations vagues qui ne présentent à l'esprit que les soins d'un gardien employé à tenir proprement et en bon état des objets confiés à sa surveillance ?

(*) Les opérations dont j'ai été chargé par le gouvernement pour recueillir et mettre en ordre à peu près huit cent mille

Si, dans ces premiers momens, on ne peut se flatter de trouver, pour remplir les places de bibliothécaires qui vont être créées en grand nombre, des hommes tels que je viens de les peindre, au moins faudra-t-il fixer son choix sur ceux qui seront le moins éloignés du terme de perfection où il serait à désirer qu'ils fussent tous parvenus; sur ceux enfin qui, avec le tems et du travail, pourront approcher le plus près du but.

C'est ici le moment de rappeler qu'il a été une époque chez nous, où ces places n'étaient occupées que par des personnages d'un profond savoir et de la plus vaste littérature, tels que les Budé, les Casaubon, etc.; et, pour citer

volumes provenant des bibliothèques des maisons religieuses, des communautés ecclésiastiques et de quelques autres corporations supprimées dans le département de Paris, ont dû ajouter encore quelques degrés à ce genre d'expérience que je pouvais avoir acquis au service de la bibliothèque de la Commune, qui appartient maintenant à l'Institut. Les observations bibliographiques que ce travail m'a donné lieu de faire, eussent été plus complètes et plus étendues, si la célérité qu'il exigeait par sa nature, si le trouble et la confusion au milieu desquels j'ai été obligé d'opérer dans certains momens où le vandalisme exerçait ses fureurs, ne s'y fussent opposés. Enfin l'examen que j'ai fait d'environ cent bibliothèques de riches particuliers devenues propriétés nationales, pour reconnaître ce qu'elles contenaient de plus précieux, m'a également fourni matière à des remarques dont je pourrai un jour faire usage.

un exemple emprunté de l'antiquité, nous observerons, d'après le témoignage de Suétone, que Jules-César n'avait pas cru devoir remettre à d'autres qu'à Marcus Varron le soin de former et d'organiser deux grandes bibliothèques qu'il avait eu intention d'établir à Rome, et dont l'une eût été composée d'ouvrages grecs, et l'autre de livres écrits en langue latine. Or on sait que Varron était reconnu pour le plus docte des Romains.

Imitons désormais l'exemple des étrangers : chez nos voisins l'état de bibliothécaire est honoré ; la garde et le service des bibliothèques n'y sont confiés qu'à des littérateurs du premier mérite.

Voilà le projet de M. Ameilhon. Qu'on me permette de faire quelques réflexions sur l'ensemble de ce plan.

Cet auteur place en tête la grammaire, ensuite la logique, la morale et la jurisprudence, la métaphysique et la physique, les arts et la littérature, et il finit par l'histoire. La théologie se trouve confondue avec la métaphysique ; les conciles ne se trouvent plus dans la théologie ; le droit canon est dans l'histoire générale ou particulière de l'église.

Cette division s'écarte de la plus usitée, d'abord en ce que la grammaire devient une sorte

d'introduction à toutes les sciences, et ne fait plus corps avec les belles-lettres. En second lieu, l'on distingue les actes des conciles, de leur histoire. Celle-ci trouve place dans l'histoire ecclésiastique, mais il est impossible de placer ailleurs que dans la théologie, les actes des conciles, les lois de l'église. Ils devraient être inscrits dans le droit canon, et par conséquent le droit canon ne peut pas figurer parmi les livres d'histoire, l'histoire n'étant que la *science des événemens*, ou la relation des faits arrivés en tel ou tel autre lieu, à telle ou telle autre époque.

§ II.

Systèmes d'Arias Montanus et de Baillet (a).

La bibliothèque de l'Escurial, dont nous trouvons la description dans le *Musei seu bibliothecæ extractio* du jésuite Claude Clément, est rangée d'après l'ordre bibliographique qu'avait imaginé le savant *Arias Montanus*. Cet illustre personnage, né à Séville en Espagne, et mort en 1598, fut le premier bibliothécaire de l'Escurial,

(a) J'ai suivi dans mon exposé la méthode alphabétique, sans faire attention à l'époque des années auxquelles ont été proposés les divers systèmes que je présente à mes lecteurs.

et nous apprenons dans la préface du catalogue des manuscrits arabes de cette bibliothèque, que le catalogue d'Arias Montanus n'existe pas, et qu'il a dû être consumé par les flammes, dans le terrible incendie qui ravagea les livres de l'Escurial en 1678.

Voici la division de la bibliothèque de l'Escurial, d'après Clément :

Grammatica.	Topographia.
Vocabularia.	Astrologia.
Elegantiaë.	Astronomia.
Fabulaë.	Divinatio.
Poesis.	Perspectiva.
Historia.	Philosophi.
Antiquarii.	Philosophia naturalis.
Dialectica.	Philosophi priv. argum.
Rhetorica.	Chimica.
Declamatio.	Metaphysica.
Orationes.	Œconomica.
Epistolæ.	Politica.
Ars memoriaë.	Aulica.
Mathematici.	Jus civile.
Geometria.	Juris interpretes.
Arithmetica.	Gironomicæ præcept.
Musica.	Mechanica.
Cosmographia.	Venatio Aucupium.
Geographia.	Piscatio.

Colymbitica.	Doctores integri.
Architectura.	Canonicum jus.
Idyllia opuscula.	Homiliæ.
Stromata.	Orationes.
Encyclica.	Epistolæ.
Catholica.	Soliloquia.
Biblia et Patres.	Hymni.
Concordantiæ indices.	Doctrinales.
Œconomiaæ loci comm.	Apologiæ.
Bibliorum comment.	Disputationes.
Canones.	Revelationes.
Concilia.	Historia ecclesiastica.
Constitutiones religiosæ.	Theologia, etc.

Il est à remarquer que Clément ne manque pas de faire l'observation que dans cet arrangement il ne faut pas chercher autant de classes qu'il cite de titres, mais qu'il faut faire attention que ces diverses branches se rapportent à des classes bien moins nombreuses : on ne peut donc rien dire de positif sur ce système qui au premier coup-d'œil, paraît assez incohérent et qui n'offre pas de divisions exactes.

M. Peignot cite Baillet; mais peut-on regarder comme un système de bibliographie, l'ordre que cet auteur a établi dans son livre intitulé : *Jugement des savans, etc.*? Baillet nomme d'abord les imprimeurs, auxquels il joint les

critiques, les grammairiens et les traducteurs; 2°. Il confond les poètes avec les orateurs et les épistolaires. 3°. Il cite les géographes, les historiens et chronologistes, auxquels il associe les biographes et les antiquaires. 4°. Parmi les philosophes il fait figurer les naturalistes, les médecins, les mathématiciens et ceux qui ont traité des arts libéraux. 5°. En parlant du droit, il rassemble la politique, l'économie et la morale. 6°. Il place les pères de l'église avec la théologie.

§. III.

*Système de M. Barbier, Bibliothécaire du
Conseil-d'État.*

M. Barbier, dans le catalogue de la bibliothèque du conseil-d'état, a adopté la division de Debare, en cinq classes principales. Mais ses subdivisions sont un peu différentes.

Je vais citer ici ses divisions.

THÉOLOGIE.

Introduction. Ouvrages relatifs à la liberté des consciences et des cultes.

1. *Théologie naturelle.* Traités de la religion naturelle, de l'existence de Dieu.

II. Théologie révélée.

- 1 Théologie juive et chrétienne. Textes et versions de la bible.
- 2 Histoire et figures de la bible.
- 3 Écrits et évangiles apocryphes.
- 4 Interprètes et commentateurs.
- 5 Harmonies, concordances, dictionnaires de la bible.
- 6 Philologie sacrée.
- 7 Rits judaïques, choses mentionnées dans la bible.
- 8 Vérité de la religion chrétienne.
- 9 Ouvrages des Sociniens.
- 10 des Calvinistes.
- 11 pour et contre la religion chrét.
- 12 Opinions particulières.
- 13 Liturgies et recueils de prières.
- 14 Conciles, décrétales, bulles.
- 15 Collections ou extraits des SS. PP.
- 16 SS. PP. grecs et latins.
- 17 Théologie scholastique, morale, mystique.
- 18 Catéchistes.
- 19 Sermonnaires.
- 20 Traité sur l'église romaine, etc,
- 21 Controverse sur la morale des Jésuites.
- 22 Cérémonies, superstitions.
- 23 Traités sur le ciel, l'enfer, etc.

III. *Théologie* des Chinois, des Perses, des grecs, des Romains, des Gaulois, etc.

IV. *Théologie* des Mahométans.

JURISPRUDENCE.

I. *Droit public universel.*

Introduction. Traités généraux sur les lois:

1 Droit de la nature et des gens.

2 Mémoires, négociations et traités de paix:

3 Droit de la guerre et de la paix.

4 Droit maritime.

II. *Droit civil ancien.*

Introduction. Traités généraux sur le droit civil.

1 Droit des grecs et des Romains.

2 Corps du droit civil, commentateurs.

3 Jurisconsultes généraux, collections de traités sur le droit romain.

III. *Droit italien ou ecclésiastique (a).*

IV. *Droit français.*

Introduction. Traités généraux sur le droit français.

1 Traités du droit public de France.

2 Convocation des états généraux et autres assemblées nationales.

(a) C'est ainsi que M. Barbier nomme le droit canonique.

- 3 Procès-verbaux de ces assemblées.
- 4 Édits et ordonnances des rois de France.
- 5 Lois et constitutions décrétées par les assemblées nationales de France.
- 6 Commentateurs des ordonnances des rois.
- 7 Commentateurs des lois de la République française.
- 8 Arrêts des parlemens et cours souveraines.
- 9 Coutumes des provinces et des villes.
- 10 Jurisconsultes français.
- 11 Traités particuliers relatifs aux mariages, testamens, etc.
- 12 Style et pratique des tribunaux de justice.
- 13 Plaidoyers, factum, mémoires et harangues.

V. *Droit criminel.*

VI. *Droit étranger.*

- 1 Droit ancien des peuples modernes de l'Europe.
- 2 Constitutions des différens états de l'Europe.
 - De l'Italie.
 - De l'Espagne et du Portugal.
 - De l'Allemagne.
 - Des Pays-Bas.
 - De l'Angleterre.
 - Des pays orientaux.
 - Des pays septentrionaux.
 - Des Etats-Unis d'Amérique.
- 3 Droit public et Jurisprudence.

SCIENCES ET ARTS.

Introduction. Traités généraux et préparatoires.

I. *Philosophie.*

- 1 Histoire de la philosophie et des philosophes.
- 2 Philosophes anciens.
- 3 Philosophes modernes.

II *Logique et Dialectique.*

III. *Éthique ou Morale.*

- 1 Moralistes anciens et modernes.
- 2 Des vertus, des vices et des passions.
- 3 Mélanges de philosophie morale.

IV. *Économie.*

- 1 Traités généraux sur l'éducation.
- 2 De l'éducation du peuple, des hommes et des femmes, des filles, des jeunes-gens, des enfans, des sourds-muets, des aveugles.
- 3 Devoirs des différens états de la société.

V. *Politique.*

- 1 Traités généraux de politique.
- 2 Traités des fondemens de la société civile et du droit des peuples.
- 3 Des différentes espèces de gouvernement.
- 4 Des rois, de leur éducation, des cours, des magistrats, ministres et ambassadeurs.
- 5 Traités de politique, dont les principes sont tirés du christianisme.

- 6 Traités politiques sur les religions.
- 7 De l'autorité souveraine sur les religions.
- 8 Politique et intérêts des puissances de l'Europe.

9 Mélanges de politique.

10 Républiques imaginaires.

VI. *Économie politique.*

1 Traités généraux et mélanges.

2 Statistique des divers états de l'Europe.

3 Du commerce en général.

4 Histoire ancienne et générale du commerce.

5 Commerce de la France.

6 Commerce des Pays-Bas, de la Hollande, du Dannemarck, de l'Espagne et de l'Italie.

7 Commerce de l'Angleterre.

8 Commerce des grains.

9 Dictionnaires d'économie et de commerce.

Journaux.

10 Finances.

11 Impôts.

12 Poids, mesures et monnaies des anciens et des modernes.

13 Banques et papiers de crédit.

14 Capitaux et taux de l'intérêt politique.

15 Produit des manufactures. Luxe, mendicité, hôpitaux, population.

16 Pratique du commerce.

17 Colonies.

VII. *Métaphysique.*

- 1 Traités généraux de métaphysique.
- 2 Traités de l'ame, de la raison, de l'esprit de l'homme, de ses facultés.
- 3 Traités des esprits et de leurs opérations.
- 4 Traités de l'art cabalistique, des magiciens et des opérations magiques.

VIII. *Physique.*

- 1 Traités généraux de physique.
- 2 de l'univers, du ciel.
- 3 de l'homme et des animaux.
- 4 des élémens, du feu, des météores, de la putréfaction.
- 5 Traités de l'air, du vuide.
- 6 Mouvement et mesure de la terre, tremblemens, etc.
- 7 Traités de l'électricité.
- 8 Découvertes microscopiques.

IX. *Histoire naturelle.*

- 1 Histoire naturelle générale.
- 2 Histoire naturelle de la terre, des montagnes et des volcans.
- 3 Histoire naturelle particulière de différens pays.
- 4 Règne minéral.
 - 1 Traités sur les mines et leur exploitation.
 - 2 Histoire minéralogique de différens pays.

- 5 Histoire naturelle des métaux, cristaux et pierres précieuses.
- 4 Histoire naturelle des eaux, fleuves, fontaines et eaux minérales.
- 5 Règne végétal.
 - 1 Traités sur l'économie rustique, le jardinage et l'agriculture.
 - 2 Botanistes généraux anciens et modernes.
 - 3 Botanistes particuliers.
 - 4 Catalogues des plantes.
 - 5 Traités sur les arbres et arbustes.
- 6 Règne animal.
 - 1 Quadrupèdes.
 - 2 Oiseaux.
 - 3 Reptiles et insectes.
 - 4 Poissons et coquillages.
- 7 Histoire naturelle des monstres, prodiges, etc.

X. *Médecine.*

- Introduction.* Traités préparatoires à l'étude de la médecine.
- 1 Médecins anciens et modernes.
 - 2 Traités généraux de physiologie.
 - 3 De la virginité, la génération et la vieillesse.
 - 4 Du régime de vie et des alimens.
 - 5 Des maladies et des remèdes qui leur sont propres. Des morts subites ou apparentes.
 - 6 Des maladies épidémiques, de la peste, etc.
 - 7 Mélanges de médecine.
 - 8 Médecine vétérinaire.

XI. *Chirurgie.*

1 Traités généraux et préparatoires.

2 Traités particuliers et mélanges.

XII. *Anatomie.*

Traités généraux et particuliers.

XIII. *Pharmacie.*

Traités généraux et particuliers des médicam.

XIV. *Chimie.*

Traités généraux et particuliers.

XV. *Alchimie.*

Traités généraux et particuliers.

XVI. *Mathématiques.*

1 Traités généraux et préparatoires.

2 Mathématiciens anciens.

3 Mathématiciens modernes.

4 Mélanges de mathématiques et de physique.

5 Arithmétique.

6 Algèbre.

7 Calcul différentiel et intégral.

8 Géométrie.

9 Trigonométrie, logarithmes.

10 Géométrie pratique, planimétrie, stéréométrie.

11 Du cercle, des sections coniques et autres courbes.

12 Calcul des probabilités.

13 Mécanique.

XVII. *Astronomie.*

- 1 Histoire et traités généraux.
- 2 Traités particuliers, cosmographie, usage de la sphère.
- 3 Des étoiles fixes et des planètes.

XVIII. *Astrologie.*

- 1 Traités généraux et particuliers.
- 2 Des nativités, des songes, et de leurs interprétations.
- 3 Centuries, prédictions astrologiques.

XIX. *Perspective, optique et dioptrique.*

XX. *Hydrographie, ou science de la navigation et architecture navale.*

XXI. *Hydraulique, ou science de conduire et d'élever les eaux.*

XXII. *Gnomonique, ou science des cadrans.*

XXIII. *Musique.*

XXIV. *Mélanges sur différentes parties des sciences.*

XXV. *De la construction des instrumens de mathématiques.*

A R T S.

*Introduction à la théorie et à la pratique
vies des hommes célèbres dans les arts.*

I. *Art de la mémoire naturelle et artificielle.*

II. *Arts de l'écriture et de l'imprimerie.*

III. *Arts du dessin, de la peinture, de la gravure et de la sculpture.*

Recueils d'estampes.

IV. *Art de l'architecture.*

1 Traités d'architecture civile.

2 Descriptions d'édifices anciens et modernes, de jardins, fontaines, ponts, etc.

3 Traités d'architecture militaire.

V. *Art militaire.*

1 Traités généraux de l'art militaire chez les anciens.

2 Traités généraux de l'art militaire chez les modernes.

3 Traités de tactique.

4 Traités sur l'artillerie.

5 Guerres, campagnes, campemens.

6 Discipline militaire.

7 Mélanges sur l'art de la guerre.

VI. *Art de faire des armes.*

VII. *Art pyrotechnique.*

VIII. *Art de manier et de traiter les chevaux.*

IX. *Art de la chasse.*

X. *Traités des danses et des jeux.*

XI. *Gymnastique et natation.*

XII. *Divers arts mécaniques.*

BELLES-LETTRES.

Introduction générale à l'étude des belles-lettres.

I. *Langues diverses.*

1 Traités généraux sur les langues.

2 Grammaires et dictionnaires des différentes langues.

II. *Langues orientales.*

1 Grammaires et dictionnaires des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque.

2 Grammaires et dictionnaires des langues arabe, éthiopienne, persane et turque.

3 Grammaires et dictionnaires des langues chinoise, japonaise, géorgienne, annamitique et caraïbe.

III. *Langue grecque.*

1 Grammaires de la langue grecque.

2 Traités particuliers sur la langue grecque

3 Dictionnaires de la langue grecque.

4 Grammaires et dictionnaires de la langue grecque vulgaire.

IV. *Langue latine.*

1 Grammaires de la langue latine.

2 Traités particuliers sur la langue latine.

3 Dictionnaires de la langue latine.

V. *Langue italienne.*

Grammaires et dictionnaires de la langue italienne.

VI. *Langues espagnole et portugaise.*

Grammaires et dictionnaires de ces langues.

VII. *Langue française.*

- 1 Traités sur l'origine de la langue française.
- 2 Grammaires de la langue française.
- 3 Traités particuliers sur la langue française.
- 4 Dictionnaires de la langue française.
- 5 Grammaires et dictionnaires en patois.

VIII. *Langue hollandaise.*

Grammaires et dictionnaires de la langue hollandaise.

IX. *Langue allemande.*

Grammaires et dictionnaires de la langue allemande.

X. *Langue anglaise.*

- 1 Grammaires de la langue anglaise.
- 2 Traités particuliers sur la langue anglaise.
- 3 Dictionnaires de la langue anglaise.

XI. *Langue irlandaise.*

Grammaire irlandaise.

XII. *Rhétorique ou art oratoire.*

- 1 Rhéteurs grecs.
- 2 Rhéteurs latins anciens.
- 3 Rhéteurs modernes.

XIII. *Orateurs.*

- 1 Orateurs grecs.
- 2 Orateurs latins anciens.
- 3 Orateurs latins modernes.
- 4 Orateurs français.
 - 1 Collections de discours, d'éloges, d'oraisons funèbres et de panégyriques.

- 2 Discours , éloges , oraisons funèbres , panégyriques par ordre alphabétique.

XIV. *Poétique.*

- 1 Traités de l'art poétique en général.
- 2 Traités particuliers de différens genres de poésie.

XV. *Poètes.*

- 1 Poètes orientaux.
- 2 Collections et extraits des poètes grecs.
- 3 Poètes grecs.
- 4 Collections et extraits des poètes latins.
- 5 Poètes latins anciens.
- 6 Poètes latins modernes.
- 7 Poètes macaroniques.
- 8 Poètes italiens.
- 9 Poètes français.
 - 1 Introduction à la poésie française , et recueil de poètes français.
 - 2 Poètes français par ordre chronologique.
 - 3 Poètes français épiques et didactiques.
 - 4 Poètes patois.
- 10 Poésie et littérature espagnole.
- 11 Poésie et littérature portugaise.
- 12 Poésie et littérature allemande.
- 13 Poètes anglais.
- 14 Littérature orientale.
- 15 Poésie et littérature russes.

XVI. *Auteurs de fables et d'apologues.*

XVII. *Romans.*

- 1 Traités sur les romans.
 - 2 Collections et extraits des romans.
 - 3 Romans grecs.
 - 4 Romans latins.
 - 5 Romans français.
 - 1 Romans de chevalerie.
 - 2 Aventures amoureuses sous des noms empruntés de la fable et de l'histoire.
 - 3 Aventures singulières sous diverses dénominations par ordre alphabétique.
 - 4 Nouvelles et contes.
 - 5 Contes moraux.
 - 6 Contes des fées et autres contes merveilleux.
 - 7 Romans philosophiques et moraux, la plupart en forme de lettres.
 - 6 Romans politiques en différentes langues, ou traduits de différentes langues.
 - 7 Romans espagnols, nouvelles, contes.
 - 8 Romans italiens, nouvelles, contes.
 - 9 Romans allemands.
 - 10 Romans anglais.
- XVIII. *Facéties, pièces burlesques.*
- XIX. *Philologie et critiques, interprétations, éclaircissemens sur les auteurs.*
- 1 Traités de la critique.
 - 2 Critiques anciens et modernes.
 - 3 Satyres, défenses, apologies.
 - 4 Gnomiques, sentences, apophtegmes, adages, proverbes, bons mots, ana, esprits, etc.

5 Hiéroglyphes, symboles, emblèmes et devises.

XX. *Polygraphes ou auteurs qui ont écrit sur différens sujets.*

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1 | Polygraphes qui ont écrit en grec. |
| 2 | en latin. |
| 5 | en italien. |
| 4 | en français. |
| 5 | en allemand. |
| 6 | en anglais. |

XXI. *Dialogues et entretiens sur différens sujets.*

XXII. *Épistolaires.*

- | | |
|---|--|
| 1 | Traité du style épistolaire. |
| 2 | Lettres des auteurs grecs. |
| 5 | des auteurs latins. |
| 4 | écrites en français. |
| 5 | écrites en italien, ou traduites de l'italien. |
| 6 | écrites en allemand, ou traduites de l'allemand. |
| 7 | écrites en anglais, ou traduites de l'anglais. |

HISTOIRE.

Introduction générale. Traité sur la manière de composer et d'étudier l'histoire.

I. *Géographie.*

- | | |
|---|----------------------|
| 1 | Géographie ancienne. |
| 2 | Géographie moderne. |

Collection des petites républiques *dites des Elzeviers*, par ordre alphabétique.

5 Tables et cartes géographiques.

4 Dictionnaires géographiques.

II. *Voyages.*

1 Traités préparatoires à l'étude des voyages.

2 Collections générales de voyages.

3 Voyages autour du monde.

4 Voyages en différentes parties du monde.

5 Voyages en Europe.

6 Voyages au Levant, en Turquie, en Grèce.

7 Voyages en Asie, Afrique et Amérique.

8 Voyages en Asie.

9 Voyages en Afrique.

Voyages en Égypte et en Nubie.

10 Voyages en Amérique.

11 Voyages pittoresques et descriptions des lieux.

12 Voyages imaginaires et amusans.

III. *Chronologie.*

1 Chronologie technique, ou traités dogmatiques du tems et de ses parties.

2 Chronologie historique, ou l'histoire réduite et disposée par tables et par années.

IV. *Histoire universelle ancienne.*

V. *Histoire universelle moderne.*

Journaux historiques, gazettes.

VI. *Histoire religieuse.*

- 1 Histoire de diverses religions.
- 2 Histoire du peuple juif.
- 3 Histoire de l'église chrétienne.
- 4 Mélanges sur l'histoire de l'église chrétienne.
- 5 Histoire des conciles généraux et particuliers.
- 6 Histoire des papes et des cardinaux.
- 7 Martyrologes et vies des Saints.
- 8 Histoire générale des ordres religieux ,
séculiers et réguliers.

- 1 Histoire de l'ordre de St.-Benoît.
- 2 Histoire de l'ordre de St.-François.
- 3 Histoire de l'ordre des Jésuites.
- 4 Histoire des filles de l'enfance.
- 5 Histoire des ordres militaires et de chevalerie.
- 9 Histoire des hérésies.
- 10 Histoire des inquisitions.

VII. *Histoire ancienne des Égyptiens, des Assyriens, des Mèdes, des Perses et des Macédoniens.*

VIII. *Histoire grecque.*

- 1 Écrivains anciens de l'histoire grecque.
- 2 Écrivains modernes de l'histoire grecque.
- 3 Histoire des républiques de la Grèce et
des colonies anciennes.
- 4 Mélanges sur l'histoire grecque.

IX. *Histoire romaine.*

- 1 Collection d'historiens romains.
- 2 Écrivains généraux et anciens de l'histoire
romaine.

3 Écrivains généraux et modernes de l'histoire romaine.

4 Écrivains anciens et modernes de l'histoire romaine, sous les rois et sous la république, jusqu'à la mort d'Auguste.

5 Écrivains anciens de l'histoire des Empereurs.

6 Écrivains modernes de l'histoire des Empereurs.

7 Mélangés sur l'histoire romaine.

X. *Histoire byzantine ou du bas Empire.*

XI. *Histoire d'Italie.*

1 Histoire générale d'Italie.

2 de Gènes, de Lucques, de Parme.

3 de Milan.

4 de Venise.

5 de Toscane.

6 de l'État ecclésiastique.

7 de Naples.

8 de Sicile et de Sardaigne.

9 de l'isle de Corse.

10 de Savoie et de Piémont.

XII. *Histoire de France.*

1 Géographie de la France.

2 Recueil des historiens et histoires générales de France.

3 Histoires des anciens Gaulois et de l'établissement des Francs.

4 Histoire politique de France.

Diplômes , Chartes et titres concernant l'histoire
de France.

5 Histoire militaire de France.

6 Histoire ecclésiastique de France.

7 Mélanges sur l'histoire de France.

8 Histoire des rois de France.

1 Histoire de la première et de la seconde races.

2 de la troisième race.

3 de la première branche des Valois.

4 de la seconde branche des Valois.

5 de Henri II et de François II.

6 de Charles IX et de Henri III.

7 de Henri IV.

8 de Louis XIII.

9 de Louis XIV.

10 de Louis XV.

11 de Louis XVI.

9 Histoire des assemblées nationales, jusqu'au
premier vendémiaire an IV.

10 Constitution de l'an III.

11 Constitution de l'an VIII, consulat de
Bonaparte.

12 Cérémonial de France.

13 Traité des offices de France.

14 Histoire des provinces et villes de France.

1 Paris et isle de France.

2 Picardie, Artois, Flandre française, Hainault.

3 Normandie, Bretagne, Poitou et Aunis.

4 Orléanais, Anjou, Maine, Berry.

5 Bourgogne, Lyonnais, Auvergne.

6 Guyenne et Gascogne.

- 7 Lyonnais.
- 8 Provence, Dauphiné, Avignon.
- 9 Lorraine et Alsace.
- XIII. *Histoire de Suisse.*
- XIV. *Histoire de Genève.*
- XV. *Histoire des Pays-Bas.*
 - 1 Histoire générale des Pays-Bas.
 - 2 Histoire particulière.
 - 1 Brabant, Anvers et Malines.
 - 2 Flandre, Hainaut autrichien, Luxembourg.
 - 3 République de Hollande.
- XVI. *Histoire d'Allemagne.*
 - 1 Histoire générale d'Allemagne.
 - 2 Histoire des empereurs d'Allemagne.
 - 3 Histoire particulière des cercles et villes d'Allemagne.
 - 1 Autriche.
 - 2 Souabe et Franconie.
 - 3 Haut et bas Rhin.
 - 4 Westphalie, haute et basse Autriche.
 - 5 Bavière.
 - 6 Silésie, Bohême, Hongrie.
- XVII. *Histoire d'Espagne.*
 - 1 Histoire générale d'Espagne.
 - 2 Histoire des rois d'Espagne.
 - 3 Histoire des villes d'Espagne.
- XVIII. *Histoire de Portugal.*
- XIX. *Histoire d'Angleterre.*
 - 1 Descriptions, géographiques et voyages d'Angleterre.

2 Collections d'historiens et histoires générales d'Angleterre.

3 Histoire politique d'Angleterre.

4 Histoire navale d'Angleterre.

5 Histoire des rois d'Angleterre jusques à Charles I.

6 Histoire de Charles I et de la république.

7 Histoire de Charles II, Jacques II, Guillaume et Marie, Anne, George I, George II et George III.

8 Histoire d'Écosse et d'Irlande.

9 Histoire ecclésiastique d'Angleterre.

10 Mélanges sur l'histoire d'Angleterre.

XX. *Histoire du Nord en général.*

XXI. *Histoire de Suède.*

XXII. *Histoire de Dannemarck.*

XXIII. *Histoire de Prusse et de Pologne.*

XXIV. *Histoire de Moscovie et de Russie.*

XXV. *Histoire des Arabes, des Sarrasins, des Turcs, de la Morée et des isles de l'Archipel.*

XXVI. *Histoire d'Asie*

1 Histoire de Perse.

2 de la Palestine.

3 des Indes orientales.

4 de Siam et du Japon.

5 de la Tartarie et de la Chine.

XXVII. *Histoire d'Afrique.*

- 1 Histoire générale d'Afrique.
- 2 Histoire d'Égypte, de Barbarie et d'Éthiopie.

XXVIII. *Histoire d'Amérique.*

- 1 Histoire de l'Amérique en général.
- 2 Amérique méridionale, Pérou, Brésil.
- 3 Amérique septentrionale, Mexique.
- 4 Amérique anglaise, Etats-Unis.
- 5 Isles de l'Amérique septentrionale.

XXIX. *Histoire de la Mer du Sud.*

XXX. *Histoire héraldique et généalogique.*

- 1 Traités sur la ci-devant noblesse.
- 2 Histoire généalogique des familles.

XXXI. *Antiquités.*

- 1 Collections d'antiquités, cabinets d'antiquaires.
- 2 Sciences, arts et usages des anciens.
- 3 Fêtes et spectacles des anciens.
- 4 Rites et usages des Égyptiens et des Grecs.
- 5 Rites et usages des Romains.
- 6 Rites et usages des Chrétiens.
- 7 Histoire lapidaire et des inscriptions.
- 8 Histoire métallique, médailles, monnaies.
- 9 Collections de médailles.
- 10 Médailles macédoniennes et romaines.
- 11 Médailles des monarchies modernes.
- 12 Anciens monumens.
- 13 Diverses antiquités. Pièces gravées, cachets.

14 Solennités et pompes.

XXXII. *Histoire littéraire, académique et bibliographique.*

1 Histoire des lettres et des langues.

2 Histoire de l'imprimerie.

3 Histoire des Universités, Académies et sociétés des gens de lettres.

4 Traité sur les bibliothèques.

5 Bibliographes généraux.

6 Bibliographes nationaux.

7 Traités sur les écrivains anonymes, pseudonymes et homonymes.

8 Bibliographes professionnels, c'est-à-dire, de théologie, jurisprudence, etc.

9 Bibliographes périodiques, ou journaux littéraires.

1 Histoire des journaux littéraires.

2 Journaux littéraires imprimés en France, ou qui traitent d'ouvrages français.

3 Journaux littéraires imprimés en Hollande, ou concernant la Hollande.

4 Journaux littéraires imprimés en différens endroits de l'Europe, ou qui les concernent.

10 Catalogues de différentes bibliothèques.

1 Catalogues d'ouvrages manuscrits.

2 Catalogues d'ouvrages imprimés.

XXXIII. *Vies des hommes illustres.*

1 Recueils des vies des hommes illustres.

2 Vies des femmes illustres.

- 3 Vies particulières des hommes illustres.
- 4 Traités sur les bonnes qualités, les défauts et les malheurs des savans.
- 5 Dictionnaires et extraits historiques.

Je ne fais dans ce moment aucune réflexion sur ce système, dont je me suis beaucoup rapproché, mais je diffère d'en parler jusques au moment où je présenterai à mes lecteurs, les motifs qui m'ont empêché de le suivre en entier. Je dirai seulement, en passant, que c'est un des mieux faits de ceux qui ont adopté les divisions le plus communément reçues.

§ IV.

Ordre suivi dans l'arrangement des livres de la bibliothèque impériale de Paris.

On trouve dans la bibliothèque impériale de Paris, anciennement connue sous le nom de *bibliothèque du Roi*, les cinq grandes divisions généralement adoptées. Ces divisions sont 1°. la théologie, qui est comprise sous les lettres A, B, C, D; 2°. la jurisprudence, qui est désignée par les lettres E et F; 3°. l'histoire, qui comprend depuis le G jusques au Q; 4°. la philosophie, sous les lettres R, S, T, V; 5°. enfin les

bellès-lettres, qui sont désignées par les lettres X, Y et Z.

A est destiné pour l'écriture sainte, les interprètes juifs et chrétiens, et les critiques sacrés.

B indique les liturgies et les conciles.

C marque les pères de l'église.

D les théologiens.

D 2 est doublé pour distinguer les théologiens hétérodoxes.

E désigne le droit canon, avec une astérisque E* ; il marque le droit de la nature et des gens.

F, le droit civil ancien et moderne, et le droit national de France.

G comprend la géographie, la chronologie, l'histoire universelle, et l'histoire ancienne et générale.

H. L'histoire ecclésiastique générale et particulière, l'histoire des hérésies et de l'inquisition.

J. L'histoire grecque, byzantine, romaine, les antiquités.

K. L'histoire d'Italie.

L. Celle de France.

M. L'histoire d'Allemagne, du Nord, de la Hollande.

N. L'histoire d'Angleterre.

O. Celle d'Espagne, de Portugal, des pays hors de l'Europe et des voyages en Asie, Afrique et Amérique.

- P. Des histoires mêlées, histoires des hommes et des femmes illustres.
- Q. L'histoire littéraire, les journaux, les bibliographes.
- R. Les philosophes anciens et modernes.
- S. L'histoire naturelle générale et particulière.
- T. Les médecins de tous les siècles, et les arts qui tiennent à la médecine.
- V. Les mathématiques et leurs diverses parties.
- X. Les grammairiens et orateurs.
- Y. Les romans, contes et nouvelles.
- Y 2. La mythologie, les poètes et les fabulistes.
- Z. Les philologues, épistolaires et polygraphes.
- Z ancien. Le commerce, quelques arts dépendans des belles-lettres, les pompes et les tournois.

Nous reviendrons sur cette riche collection, en parlant des catalogues des bibliothèques.

Jé place dans le paragraphe suivant le système de M. Butenschœn, que je ne connaît que parce que M. Peignot nous en a transmis; c'est pourquoi je ne balance pas à copier mot à mot ce qu'il en a dit page 213 et suivantes, de son dictionnaire bibliographique, tome II.



§ V.

*Système de M. BUTENSCHOEN, Professeur
d'histoire, à Colmar.*

» Cet estimable professeur, très-versé dans la littérature du Nord, et dans la bibliographie générale et particulière, remplit les fonctions de bibliothécaire dans le Haut-Rhin. Le *système* qu'il a eu la complaisance de me communiquer, est encyclopédique. L'auteur croit, contre l'opinion du savant Ameilhon, que la division encyclopédique est la plus simple et la plus naturelle, que l'on puisse adopter dans l'arrangement d'une bibliothèque. Mais dans le monde littéraire comme dans le monde moral et politique, dit l'auteur, il y aura toujours des individus difficiles à ranger dans les classes ordinaires, et rien n'empêche de former une classe particulière, que j'appelle dans mon système : *mélanges généraux et polygraphes*. Je voudrais cependant, ajoute l'auteur, que l'on fût très-rigoureux à l'égard de ces individus, et qu'on ne leur assignât une place particulière, qu'après s'être convaincu qu'ils la méritent, soit par leur universalité, soit même par leur bizarrerie et par la confusion de leurs idées. On verra par la notice abrégée que nous

allons donner du *système* du citoyen *Butenschoen*, qu'il a parfaitement saisi l'ensemble du grand tableau dont il présente l'esquisse ; nous regrettons que les bornes de notre ouvrage ne nous permettent pas de donner en entier ce travail, aussi riche dans les détails, que bien conçu dans son ensemble. »

» Le *système* a dix grandes divisions ; chaque division a des sections, et les sections sont subdivisées en paragraphes, etc. Nous sommes obligés de nous borner aux grandes divisions et aux sections. »

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE AUX SCIENCES,
LETTRES ET ARTS.

- 1 Origine des connaissances humaines.
- 2 Objets des connaissances humaines.
- 3 Considérations générales sur l'érudition ; avantages et inconvéniens des lettres, sciences et arts.
- 4 Méthodologie universelle ; examen des esprits ; science de douter, etc.
- 5 Moyens de communiquer, de propager et de conserver les connaissances humaines.
- 6 Mélanges.

II. LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

A. *Philologie.*

- 1 Introduction.
- 2 Du langage en général; du langage parlé; de son origine et de ses progrès; de la langue universelle.
- 3 Du langage écrit et de l'écriture.
- 4 De la grammaire générale.
- 5 De la lexicologie générale.
- 6 La critique philologique.
- 7 L'hermeneutique philologique.
- 8 L'art de traduire.
- 9 Des langues en particulier; de leur origine, division, comparaison, etc.
- 10 Mélanges.

B. *Belles-lettres, beaux-arts.*

- 1 Introduction.
- 2 Théorie générale du beau.
- 3 Théorie et pratique des beaux-arts en particulier.
- 4 Théorie et pratique de plusieurs beaux-arts réunis.
- 5 Mélanges.

III. SCIENCES HISTORIQUES.

- 1 Introduction aux sciences historiques.
- 2 Sciences historiques descriptives.

- 3 Sciences historiques narratives.
- 4 Sciences historiques auxiliaires.

IV. SCIENCES PHILOSOPHIQUES.

A. *Sciences philosophiques théoriques.*

- 1 Introduction aux sciences philosophiques théoriques.
- 2 Sciences anthropologiques.
- 3 Sciences philosophiques théoriques proprement dites.

B. *Sciences morales et politiques.*

a. Sciences morales ou philosophiques pratiques.

- 1 Introduction.
- 2 Sciences philosophiques pratiques.

b. Sciences politiques.

- 1 Introduction.
- 2 Politique théorique universelle.
- 3 Politique pratique universelle.
- 4 Politique théorique et pratique appliquée aux besoins des états particuliers.
- 5 Mélanges.

C. *Sciences philosophiques méthodiques.*

- 1 Introduction.
- 2 Sciences philosophiques méthodiques.
- 3 Mélanges.

V. SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

A. *Sciences mathématiques.*

a. Introduction.

b. *Mathématiques pures.*

1 *Mathématiques pures élémentaires.*

2 *Mathématiques pures transcendentes.*

c. *Mathématiques appliquées.*

1 *Aux sciences historiques et politiques.*

2 *Aux sciences physiques.*

3 *Aux arts et métiers.*

d. *Mélanges.*

B. *Sciences physiques.*

a. *Physiographie ou histoire naturelle.*

1 *Introduction.*

2 *Histoire naturelle.*

3 *Mélanges.*

b. *Physique.*

1 *Introduction.*

2 *Physique générale.*

3 *Physique mathématique.*

4 *Physique expérimentale.*

5 *Mélanges.*

c. *Chimie.*

1 *Introduction.*

2 *Chimie théorique.*

3 *Chimie pratique.*

4 *Mélanges.*

VI. SCIENCES ÉCONOMIQUES ET MÉDICALES.

A. *Sciences économiques.*

- 1 Introduction.
- 2 Économie rurale.
- 3 Économie forestière.
- 4 Économie domestique.
- 5 Mélanges.

B. *Sciences médicales.*

- 1 Introduction.
- 2 Sciences médicales théoriques.
- 3 Sciences médicales pratiques.
- 4 Mélanges.
- 5 Art vétérinaire.

VII. ARTS ET MÉTIERS.

- 1 Introduction.
- 2 Culture et exploitation des productions naturelles.
- 3 Manufactures et fabriques.
- 4 Arts et métiers mécaniques.
- 5 Commerce.
- 6 Arts gymnastiques.
- 7 Arts militaires.
- 8 Arts d'amusement.
- 9 Arts superstitieux.

VIII. SCIENCES POSITIVES.

A. *Jurisprudence.*

- 1 Introduction.
- 2 Sciences juridiques théoriques.
- 3 Sciences juridiques pratiques.
- 4 Mélanges.
- 5 Droit étranger.

B. *Théologie.*

- 1 Introduction.
- 2 Espèces de religions ou de théologies positives.
- 3 Parties de la science théologique.
- 4 Mélanges.

IX. MÉLANGES, COLLECTIONS, POLYGRAPHES.

X. MANUSCRITS, CURIOSITÉS LITTÉRAIRES,
MONUMENS TYPOGRAPHIQUES. »

§ VI.

*Système de feu M. CAMUS, Membre de
l'Institut (a).*

» L'intérêt accordé par cette assemblée à la lecture des observations du citoyen Ameilhon,

(a) Ce paragraphe est copié en entier des Mémoires de l'Institut, tome 1, page 643.

mon collègue, sur l'ordre et le classement des livres d'une bibliothèque, m'a déterminé à prier l'Institut d'agréer que je lui présentasse quelques réflexions sur le même objet. Mon collègue avait eu la complaisance de me communiquer ses observations : elles m'ont éclairé, elles m'ont été utiles ; cependant je ne suis pas en tout de son avis. C'est une témérité, j'en conviens, de me mettre en contradiction avec un savant qui a autant gagné par l'expérience qu'il avait d'abord acquis par l'étude : mais la lutte des opinions, en présence d'hommes éclairés, est le moyen le plus assuré de perfectionner ses connaissances ; et tel est le motif qui me détermine à proposer mes idées à la suite de celles du citoyen Ameilhon.

» Le classement d'une bibliothèque pourrait sembler de peu de conséquence, s'il était possible qu'elle demeurât toujours confiée au même dépositaire, ou si elle n'était destinée qu'aux études d'un particulier. Que l'un ou l'autre connussent exactement leurs livres, et que le placement des volumes fût tellement fixé dans leur mémoire qu'il leur fût facile de les trouver au premier instant où ils en auraient besoin, rien de plus ne serait à désirer : si toutefois on peut se flatter d'arriver au but que je viens d'exposer sans établir, même pour soi, un ordre d'après lequel on puisse se reconnaître. Mais lorsqu'une biblio-

thèque est ouverte à toute personne qui desire s'instruire ; lorsque l'institution de la bibliothèque, quoiqu'avec cette faible permanence que les établissemens humains comportent, doit cependant voir plusieurs dépositaires se succéder : il est indispensable d'y mettre un ordre d'après lequel ceux qui la fréquentent puissent, au milieu d'un grand nombre d'ouvrages divers, rencontrer celui qui excite leurs recherches, et un nouveau dépositaire connaître facilement les trésors confiés à sa garde. »

» Peut-être, en reconnaissant la nécessité ou les avantages de l'ordre, pensera-t-on qu'un ordre quelconque, établi sur un plan connu et déterminé, suffit ; et qu'il importe peu d'ailleurs quel système on aura préféré, pourvu qu'il soit possible à établir et facile à indiquer. »

» Sans doute gardons-nous de consumer dans des discussions prolixes sur l'arrangement des livres, un tems infiniment mieux employé à leur lecture : néanmoins le choix de l'arrangement le plus convenable n'est pas tout-à-fait indifférent. Cicéron, au milieu de tant de travaux utiles à la patrie, à la philosophie et aux lettres, accordait bien encore quelques instans à soigner et à décorer sa bibliothèque. Il trouvait qu'un bel ordre introduit parmi ses livres donnait de l'ame à sa maison entière. Pline le jeune, dans

la description intéressante de sa maison de Laurentium, n'oublie pas sa bibliothèque, peu étendue, mais où il avait rassemblé des livres, non pas des livres à feuilleter, mais des livres à reprendre plus d'une fois entre les mains. »

» L'érudite curiosité regrette de ne pas savoir quel ordre ces anciens suivirent dans le classement de leurs livres. On nous a conservé la mémoire de grandes bibliothèques; on nous a appris quels avaient été les premiers fondateurs, au moins dans la ville d'Athènes, de l'institution bienfaisante qui ouvre gratuitement à tous ceux qui savent lire, une source abondante d'instruction et d'agréables loisirs : on ne nous a rien transmis sur l'arrangement des volumes. Il faut descendre à des époques extrêmement modernes, eu égard à celles où l'on a déjà la connaissance de grandes bibliothèques existantes, pour rencontrer des auteurs qui aient traité, d'une manière expresse, de la disposition des livres dans une bibliothèque. Les premiers essais en ce genre ne furent pas heureux. Les savans n'ont nullement été satisfaits des règles prescrites par Florian Treffer, le premier dont on connaisse un écrit sur ce sujet. Sa méthode de classer les livres fut imprimée à Augsbourg en 1560. On fut un peu moins mécontent des ouvrages de Cardona en 1587, et de Scholt en 1608. Mais

dans ce même siècle le petit ouvrage de Naudé, intitulé *Avis pour dresser une bibliothèque* (imprimé en 1627), et celui de Jacques de Saint-Charles, *Des plus belles bibliothèques publiques ou particulières*, firent oublier ce qui avait précédé. Les savans recherchent encore le catalogue de la bibliothèque du chanoine de Cordes, dressé par Naudé, et imprimé à Paris en 1643. »

» Claude Clément, jésuite, professeur à Madrid, donna, en 1635, un volume divisé en quatre livres, sur la formation et la distribution d'une bibliothèque, soit publique, soit particulière ; mais il grossit son livre d'une foule d'observations inutiles et étrangères à son objet. Dans la suite, le nombre des bibliothèques, tant publiques que particulières, s'étant multiplié, et le nombre des livres s'étant considérablement accru, on donna plus d'attention à former des catalogues méthodiques, et l'on composa divers ouvrages sur le système bibliographique. Un des plus recommandables parmi ceux qui ont paru dans le siècle dernier, est celui où l'on expose l'ordre et la disposition des livres du collège de Clermont, tenu par les jésuites à Paris. »

» Les Allemands ont été féconds en ce genre, ainsi qu'en beaucoup d'autres, et ils ont porté,

comme dans d'autres objets, la fureur plutôt que le goût des recherches. Leurs traités, entre lesquels il s'en trouve *de scriptis et bibliothecis antediluvianis*, sont indiqués dans la *Bibliothèque choisie de l'histoire littéraire*, composée originellement par Struve, et refondue par Jugler en 1754. Morhof, dans son *Polyhistor*, a un chapitre étendu sur la disposition des livres dans les bibliothèques. Leibnitz a aussi publié ses idées sur ce sujet. Quelques autres ouvrages du même genre ont paru depuis 1754, entre autres un petit *Essai sur la formation d'une bibliothèque*, imprimé à Augsbourg en 1788. »

» Denis, premier garde de la bibliothèque impériale à Vienne, a donné un tableau de la classification des sciences et des livres, dans son *Introduction savante à la connaissance des livres*. Il établit la science comme *classe*, et dans cette classe les sept ordres suivans : *théologie, jurisprudence, philosophie, médecine, mathématiques, histoire, philologie*. Les subdivisions viennent ensuite sous le titre de *genres* et *d'espèces*. Denis prétend que cette disposition forme une encyclopédie parfaite, la théologie se joignant à la jurisprudence par les conciles, la jurisprudence à la philosophie par le droit naturel, la philosophie à la médecine par l'histoire naturelle, la médecine aux mathématiques

par l'anatomie, les mathématiques à l'histoire par la chronologie, l'histoire à la philologie par les fables héroïques, et la philologie à la théologie par la mythologie. »

» Chez les Anglais, nous avons, indépendamment de l'ordre énoncé et suivi dans les catalogues de leurs bibliothèques, un petit mémoire latin de Middleton, où il propose un ordre pour la disposition de la bibliothèque de Cambridge. »

» Parmi nous, sans nommer les savans bibliothécaires dont mon collègue Ameillon a rappelé la mémoire, il a existé des bibliographes non moins intelligens dans la connaissance des livres que dans l'art de les classer. J'ai parlé d'un catalogue rédigé par Naudé : Baillet avait dressé celui de la bibliothèque de Lamoignon; la préface latine qu'il avait mise en tête de ce catalogue mérite d'être lue; ainsi que la distribution qu'il a faite des livres dont il se proposait des jugemens, et le chapitre où il traite des critiques qui ont écrit sur la manière de dresser une bibliothèque. On estime les catalogues des libraires Martin et Barrois. Il est peu de personnes instruites qui ne connaissent la *Bibliographie instructive* de Debure, et les catalogues qu'il a publiés. »

» Le système le plus généralement adopté

partageait les livres en cinq grandes classes : *théologie. jurisprudence canonique et civile, sciences et arts, belles-lettres et histoires*. C'est sur ce plan que les livres sont rangés dans la plupart de nos bibliothèques, et que nos catalogues sont rédigés. L'histoire cependant ne forme pas toujours la dernière classe ; quelquefois on la met avant les belles-lettres, quelquefois avant les livres de droit. Quelqu'un a prétendu avoir trouvé les fondemens de cette distribution dans la nature. Je doute qu'en l'examinant sans partialité on la juge sagement établie : il semble plus vrai (pourquoi refuserait-on d'en convenir ?) qu'elle est due à certaines idées religieuses, et il ne me paraît pas que ce soit un titre pour la conserver. J'estime malheureux un homme qui n'a pas, sur les objets majeurs, une opinion personnelle, fixe et arrêtée ; mais je trouve de la petitesse d'esprit à prétendre influencer les hommes par un moyen tel que celui de l'arrangement des livres. Bannissons donc ici toute idée particulière, dans quelque sens qu'elle se présente, pour ne nous occuper que de l'ordre le plus analogue tant aux instructions que l'on vient puiser dans les bibliothèques, qu'à la suite des connaissances dont l'homme est susceptible. »

» Je suis étonné que ce soit en Espagne

qu'on ait commencé à innover sur la classification déjà reçue, et à ne pas mettre la théologie en tête d'un catalogue de livres. Claude Clément, dont j'ai déjà indiqué l'ouvrage sur les bibliothèques, y a joint une courte description de celle de l'Escurial. Il nous apprend (p. 529) quelle distribution Arias Montanus (mort en 1598) y avait établie. Il avait séparé d'abord les ouvrages écrits en langues différentes, le latin du grec, etc.; ensuite les imprimés des manuscrits; et après cela il avait partagé les livres en soixante-quatre objets d'étude, ou soixante-quatre classes. Les œuvres des grammairiens formaient la première classe; ils étaient suivis des dictionnaires, des traités sur l'art d'écrire, sur la fable, sur la poésie, sur l'histoire. Après la cosmographie, la philosophie, la jurisprudence, les arts, paraissaient les bibles, les pères, les commentateurs des Écritures, les conciles, le droit canonique. Il avait réservé les deux dernières classes de son catalogue pour les scholastiques et les auteurs de sommes théologiques. Cette distribution s'est conservée en partie dans la bibliothèque de l'Escurial. Le savant Michel Casiri, dans le superbe ouvrage intitulé *Bibliotheca arabico-hispanica Escorialensis*, imprimé à Madrid en 1760, distribue ses classes selon l'ordre que voici (*præfat.* t. I; p. 6); gram-

maire, rhétorique, poésie, philologie et mélanges, lexiques, philosophie, politique, médecine, histoire naturelle, jurisprudence, théologie, géographie et histoire. Naudé, dans le catalogue de de Cordes, avait mis au premier rang les bibles et les livres de théologie : mais aussitôt après il rangeait les bibliographes ; il plaçait ensuite la chronologie, la géographie, l'histoire, l'art militaire, le droit, les conciles et le droit canonique, la philosophie, la politique et les belles-lettres. De ces exemples et de quelques autres on peut conclure que l'ordre le plus généralement observé n'est pas invariable ; il peut être commun ; et ne pas être naturel : or c'est l'ordre naturel que nous cherchons. Je conviendrai qu'il n'est pas plus facile à trouver ici que dans la disposition soit des animaux, soit des plantes, soit des minéraux. Cependant ce motif ne doit pas nous arrêter, comme il n'a pas arrêté ceux qui ont imaginé des systèmes de zoologie, de botanique ou de minéralogie ; parce qu'enfin il reste toujours vrai qu'on a besoin d'un système quelconque pour ne pas laisser pêle-mêle, et dans une confusion inextricable, des objets réunis en grand nombre dans un même lieu. »

» Avant d'aller plus loin, il est à propos d'avertir que, dans les observations que je vais

présenter, mon intention n'est nullement de suivre tous les rameaux de la classification d'une bibliothèque; je veux seulement exposer l'ordre des principales branches, non pas, peut-être, fixées au nombre de cinq, comme le système reçu l'a déterminé; mais toujours en me bornant aux divisions générales, susceptibles de subdivisions plus ou moins multipliées, selon qu'une bibliothèque sera plus ou moins nombreuse. En général, ces subdivisions entraînent peu de difficultés: on les trouve bien développées dans les livres bibliographiques qui traitent d'un objet particulier. Je me contente de citer pour exemple la distribution faite dans la *Bibliothèque* du P. Lelong, des livres qui concernent l'histoire de France. »

» La division et la disposition des classes générales ne sont pas le seul objet où il y ait quelques embarras à vaincre; l'établissement même des classes semble en créer de nouveaux. Certains livres appartiennent à peu près également à des classes diverses: des auteurs ont écrit dans un même livre sur plusieurs matières. Où doit-on ranger et ces écrits et ces auteurs? C'est un second point qui mérite quelque discussion. Voici donc les deux objets que je me propose d'examiner: 1^o. quelles sont les grandes divisions et les principales classes qu'on peut établir dans

une bibliothèque? 2°. quels sont les motifs d'après lesquels on doit placer dans telle classe plutôt que dans telle autre les ouvrages et les auteurs susceptibles d'appartenir à plusieurs classes? »

» En abrogeant l'ancien système de classification, qui semblait dériver d'un degré supérieur de dignité accordé à certain genre d'études sur les autres, on est assez porté à convenir que le meilleur ordre à suivre est celui des connaissances humaines; que les livres doivent être rangés comme ils doivent être lus; et qu'ils doivent l'être de manière à se pénétrer d'abord des élémens, pour avancer de là aux divers degrés de perfection. On se réunit sur le principe, on s'éloigne dans les conséquences que l'on en tire. La première étude, disent les uns, est celle des élémens des langues et de leurs règles; il faut savoir lire avant de lire: donc la première classe sera celle des livres de grammaire. Certainement il faut savoir lire avant de lire; et parmi les gens qui entrent dans les bibliothèques, il pourrait bien en être quelques uns auxquels on fût en droit de rappeler cette vérité: je ne crois pas néanmoins que le nombre de ces personnes soit assez considérable pour déterminer une règle générale; et je pense qu'on peut supposer avec vérité,

que les instructions qu'on vient chercher dans les bibliothèques, ne sont pas les leçons qu'on tire des livres élémentaires où l'on apprend la forme des lettres et la syntaxe des mots, au moins quant à la langue vulgaire de chaque contrée. J'imagine que le premier besoin d'un homme qui veut feuilleter des livres et faire usage d'une bibliothèque, est de connaître les livres; de savoir lesquels appartiennent à la matière qu'il se propose d'étudier; l'utilité qu'il peut en tirer, et les différences des éditions placées à sa portée. »

» La bibliographie, ou connaissance des livres, doit donc, à mon avis, se trouver à l'entrée, et, pour parler ainsi, au vestibule d'une bibliothèque. C'est un préliminaire indispensable, ou au moins infiniment utile, pour faire usage d'une collection de livres, quelle qu'elle soit. »

» Quant à la distribution des parties de la collection, et à leur ordre, je les dispose d'après l'idée que voici. Je me figure un homme avide de connaître et de s'instruire : je me représente cet homme encore neuf que Buffon a décrit avec des couleurs si fraîches et si animées, dans le quatrième volume de son *Histoire naturelle* (édit. in-12, p. 511). »

» Une multitude d'objets l'environnent ; il les apperçoit ; ses yeux, frappés d'un grand

spectacle, sont avides de connaître. Ses études se portent d'abord sur l'univers entier, sur le monde, le ciel et les astres qui l'embellissent, la terre qu'il habite. »

» Les opérations que le desir de connaître et l'étude qui en est la suite, entraînent, découvrent à l'homme, ou lui font soupçonner l'existence d'une substance distincte, différente soit de son corps, soit de tout autre corps qui peut être le sujet de sa pensée, mais qui n'est pas sa pensée. Il étudie la nature de ces êtres que nous nommons spirituels, il est attentif à leurs opérations, il recherche les principes qui règlent leurs actions, il suit les degrés qui lui paraissent conduire de l'un à l'autre, il compare leurs différences et leurs rapports. »

» Ses besoins physiques suffiraient pour le rappeler bientôt à l'étude des êtres corporels; et d'abord il considère ceux-ci uniquement tels qu'ils existent en eux-mêmes, sans s'occuper encore de ce que la main des hommes y produit de changement, de perfection, de dégradation. Entre tous les êtres qui ont passé successivement sous ses yeux, nul n'a dû l'affecter plus sensiblement que lui-même. Après avoir parcouru toutes les merveilles de l'univers, il revient sur sa propre personne pour s'étudier, se perfectionner, mesurer l'étendue des connaissances dont

il est susceptible; il consulte les écrivains qui l'ont précédé dans la succession des siècles, il les interroge pour savoir jusqu'où ils ont poussé leurs découvertes, il leur demande quelle route ils ont parcourue. Dans cette idée, il rassemble ce qui a été écrit sur la nature de l'homme; son éducation, la formation des langues, leur système général et particulier, le vocabulaire de chacune. »

» Il se livre aux sciences; d'abord à celles qui sont le fruit de la seule méditation; ensuite à celles qui sont le produit de longues recherches faites au dehors, et de travaux pénibles. Après les sciences, les arts appellent son attention. »

» Mais l'étude et la lecture ne sont pas destinées à tenir l'homme dans une contention toujours soutenue, ni sous un poids accablant: la littérature le délasse et le récréé. C'est donc ici que je place ce que l'on nomme, en général, belles-lettres: c'est-à-dire les ouvrages des poètes, des romanciers, des orateurs, des épistolaires et des polygraphes. »

» Jusques ici l'homme a été envisagé seul; il n'a point été considéré comme vivant en société. Présentons-lui maintenant les objets qui appartiennent à cet état si naturel à son être; qu'il sonde les bases de la société; qu'il jouisse

du grand spectacle des faits qui ont été le résultat de la société. »

» Cette partie d'étude appelle d'abord ce que l'on nomme le droit naturel, le droit des gens, et celui des peuples divers, anciens et modernes; leurs codes civils et religieux; puis la diplomatie, les traités généraux et particuliers de politique, les collections des traités de paix anciens et modernes. »

» Les ouvrages sur l'économie, le commerce et les finances, appartiennent à la même classe, parce que tous ces objets supposent des relations sociales, soit entre les individus, soit entre les peuples. »

» De là on arrive aux grands rassemblements de faits, à l'histoire universelle, ancienne et moderne. Je parle d'abord de l'histoire politique et civile. Quant à l'histoire des religions, qui se rapporte aussi à l'histoire des sociétés, elle est de deux genres : telle société a été, soit dans sa totalité, soit quant à une portion notable de ses membres, circonscrite dans les bornes d'une seule contrée; telle autre société a eu des membres répandus dans plusieurs contrées diverses. Au premier cas, je ne détache point l'histoire de la société religieuse, de celle du peuple auquel elle appartient; au second cas, je pense que l'histoire des sociétés religieuses

qui ont acquis plus d'étendue, doit faire un article séparé à la suite de l'histoire civile des peuples. »

» Avant de fermer la classe des livres d'histoire, j'y fais entrer ceux qui servent à rendre l'histoire plus exacte, à la compléter par des détails qu'elle ne comporte pas, lorsqu'on ne la considère que dans son ensemble. Je comprends sous le titre de collections appartenantes à l'histoire, les recueils de monumens et antiquités, d'inscriptions, de médailles, d'estampes, de chartes et d'armoiries; les ouvrages de biographie, et les dictionnaires qui donnent la notice des hommes illustres. Ce chapitre est susceptible d'être divisé en autant de sections que celui de l'histoire proprement dite. »

» De même que j'ai terminé la classe de l'histoire par les collections qui en perfectionnent la connaissance, je complète la distribution totale des livres d'une bibliothèque par les collections qui appartiennent à toutes les classes des connaissances humaines, et qui tendent à les perfectionner, soit par de sages critiques, soit par d'érudites recherches. De ce genre sont les collections encyclopédiques, les actes et les mémoires des sociétés savantes, des universités, des académies, les histoires littéraires et les journaux. »

» J'ai parcouru de cette manière le cercle

entier des objets qui servent d'aliment aux travaux d'un homme studieux ; mais je ne dissimule pas les objections que l'on peut proposer contre quelques parties de ces distributions. J'ai placé dans la classe de la connaissance de l'univers, l'étude du ciel et de la géographie. Il est presque impossible de rien entendre dans l'un et dans l'autre, sans savoir quelque chose de l'astronomie et de la géométrie, qui, selon mon plan, appartiennent à la cinquième classe. »

» Avouons d'abord que ce qui a été remarqué dans l'ordre physique, n'est pas moins vrai dans l'ordre de nos connaissances et des opérations de notre esprit : tout se tient par des chaînes invisibles, dans l'homme comme dans la nature ; il est impossible de tirer, soit ici, soit là, une ligne inflexible qui ne laisse aucun doute sur le sol que les objets doivent couvrir, et hors duquel ils ne feraient que languir. Lorsque nous classons des livres à l'exemple de l'ordre qu'un naturaliste met entre les animaux ou les plantes, nous n'entendons pas, plus que lui, rompre les rapports et les affinités, mais seulement indiquer le local où l'on trouvera l'objet de ses recherches. Toutes les sciences se prêtant un secours mutuel, il demeurera toujours indispensable de recourir de l'une à l'autre, soit pour faciliter les études, soit pour les compléter. »

» Peut-être quelques personnes blâmeront-elles que des livres propres à éclairer sur un même objet, l'histoire d'une nation, par exemple, ne soient pas réunis dans un même lieu et sur la même tablette. Ainsi, dira-t-on, pour étudier l'histoire de la nation française, il faut prendre d'abord une notion des tems où, dans l'espace de la chronologie connue, son existence a commencé, avoir sous les yeux la description exacte du sol qu'elle occupe, savoir ce qu'elle a fait pour les arts et les sciences; ses lois civiles et religieuses sont essentielles à la connaissance de ses usages et de ses mœurs : il est incommode d'aller rechercher toutes ces parties dans la multitude des classes où vous les disséminez. Je conviens que cela est incommode pour une personne qui ne verrait que l'histoire de son pays, qui ne voudrait connaître que son pays; mais si, en généralisant mes vues, je ne circonscris pas mes études dans les bornes étroites d'une contrée à peine marquée par un point sur le globe, et que je veuille étudier, soit l'univers, soit la raison ou la folie de l'homme, ne me deviendra-t-il pas excessivement incommode d'être obligé d'aller ramasser dans tous les coins d'une bibliothèque les matériaux nécessaires à mon travail? Toute distribution grande doit être faite d'après les idées les plus générales possibles. Il

serait absurde de rapporter l'ordre d'une bibliothèque à la connaissance facile d'un seul individu ; il n'est pas raisonnable de le rapporter à la connaissance facile d'un seul peuple ou d'une seule science. Généraliser ses idées est le seul moyen d'étendre les facultés de son esprit. »

» Je passe à la seconde question que j'ai annoncée, savoir dans quelle classe on rangera de préférence des livres qui, sous différens rapports, peuvent appartenir, soit à une classe, soit à une autre, soit même à plusieurs classes en même tems. Donnons quelques exemples. »

» Les auteurs d'oraisons funèbres seront-ils sur la tablette des orateurs, ou sur celle des moralistes, ou sur celle des mémoires concernant la vie des hommes célèbres ? Il n'y a pas une de ces classes dont, sous certains rapports, on ne pût exclure les oraisons funèbres, et dans laquelle, sous d'autres rapports, on ne pût les admettre. Mais comme le principal but que leurs auteurs ont atteint, ou voulu atteindre, a été l'éloquence, c'est parmi les orateurs qu'il faut consentir à les placer. Où rangera-t-on les auteurs qui ont traité d'objets appartenans à un genre déterminé, mais dans une forme et un style qui ont leur classe particulière ? Placera-t-on Lucrèce et Polignac dans la classe de la philosophie, Manilius et Boscovich dans celle de l'astronomie, *les Géor-*

giques de Virgile et *les Jardins* de Delille parmi les livres d'agriculture, ou bien les réunira-t-on tous dans la classe de la poésie? Qui donc oserait prendre sur soi de laisser vuide, parmi les livres de poésie, la place que les *Géorgiques* doivent y remplir? ou bien un bibliothécaire s'érigerait-il, après cela, en juge pour admettre ou non parmi les poètes, ceux que sa censure déclarera dignes ou indignes de ce nom? »

» Ce ne serait pas résoudre la question, d'imaginer qu'on se procurera plusieurs exemplaires d'un même ouvrage, pour en placer un dans chacune des classes avec lesquelles il a des rapports. Cette mesure ne ferait que constater l'incertitude du bibliothécaire. Si l'on mettait dans chacune des classes, des exemplaires de même édition, on surchargerait la bibliothèque d'un nombre de livres inutiles; et si ce n'était pas des exemplaires de même édition, on diviserait des choses qui sont semblables, quoiqu'elles ne soient pas les mêmes. »

» Il faut, dans des circonstances de ce genre, se décider par la qualité qui rend l'ouvrage plus remarquable. L'usage semble vouloir que la qualité de poète prédomine, parce que, dans les poèmes didactiques les plus exacts, il est presque sans exemple que la précision des règles n'ait pas cédé plus ou moins, soit à la contrainte, soit à la grace du vers. »

Parmi les polygraphes il en est de deux genres : les uns, ou ont tellement excellé, ou sont restés tellement médiocres dans tous les genres, qu'on n'en saurait déterminer aucun dans lequel ils méritent d'être particulièrement classés : les autres, ou se sont occupés spécialement d'un genre, et le surplus de leurs ouvrages n'était qu'un passe-tems ; ou bien la gloire attachée à un de leurs écrits a tellement éclipsé les autres, qu'ils sont principalement connus dans un genre, quoiqu'ils aient écrit dans plusieurs. Les polygraphes dont j'ai parlé d'abord doivent être classés dans l'ordre qui leur est spécialement attribué ; les autres, dans la classe où ils ont excellé, et où ils sont plus connus. Je ne placerai ni Cicéron ni Montesquieu dans la classe des polygraphes, quoiqu'ils aient écrit sur plusieurs sujets divers, ni dans la classe des épistolaires, parce que les lettres écrites à leurs amis ont été recueillies et imprimées parmi leurs œuvres. Je réunirai Cicéron aux orateurs, malgré l'excellence de ses œuvres philosophiques, parce que ses discours ont eu plus de célébrité ; et Montesquieu aux politiques, quoiqu'il ait écrit un roman très-agréable. Je laisserai parmi les polygraphes Plutarque et Fontenelle, Lucien et Saint-Évremond. Je n'y placerai pas Michel de Montaigne ; il sera à

côté de Charron, dans la classe des philosophes, »
 « Ces observations, au reste, ne reçoivent leur application qu'au cas où plusieurs œuvres de divers genres sont réunies, soit dans un volume unique, soit dans plusieurs qui composent une seule édition des œuvres du même auteur. Lorsque les traités ont été imprimés séparément, l'identité du nom de l'auteur n'est pas un motif pour les réunir dans une seule classe. Ainsi le *Dictionnaire de musique* et le *Contrat social*; imprimés séparément, ne se rencontreront point dans la classe des arts, ou dans celle de la morale publique; ils seront chacun séparément dans la classe qui leur est propre. »

« Par une conséquence des principes de l'analogie, je réunirai sur une même tablette des livres qui ne sont point des mêmes auteurs, qui ne traitent point des mêmes matières, et qui cependant forment, à raison d'autres circonstances, une collection et un ensemble qu'il ne serait pas sans inconvénient de diviser. On donna, dans le siècle dernier et au commencement de celui-ci, la collection précieuse d'auteurs grecs et latins, connue sous le nom de *Variorum*, et celle des auteurs latins appelée *ad usum Delphini*; de nos jours Didot a donné une collection d'auteurs classiques français; nous avons des collections d'auteurs italiens, d'auteurs

anglais, qui forment un corps dont la principale beauté consiste dans l'ensemble : n'y aurait-il pas quelque barbarie à en disperser les membres ? Ces collections viendront à la suite des polygraphes. »

» Telles sont les principales observations que je voulois soumettre à l'Institut, à l'occasion des vues que mon collègue Ameilhon lui a présentées sur le changement à faire dans une partie de l'ancien système de bibliographie. Mon collègue y a joint une autre partie relative aux connaissances nécessaires à un bibliothécaire : ici je dois me taire, trop heureux d'avoir été à portée d'entendre la lecture des réflexions qu'il a proposées. J'exprimerai seulement un vœu qui, loin de contrarier la doctrine de mon collègue, en est plutôt une conséquence. »

» Il a distingué deux sortes de connaissances des livres : l'une qui se renferme presque uniquement dans les dehors et la forme du livre, pour apprécier, d'après sa date, d'après le caractère de l'impression, d'après certaines notes, quelquefois seulement d'après une erreur typographique, les qualités qui le font ranger dans la classe des livres rares ou curieux, et qui fixent sa valeur pécuniaire : l'autre genre de connaissance consiste à savoir quels sont les livres les plus propres à instruire, ceux où les sujets sont le

plus clairement présentés et le plus profondément discutés; les ouvrages à l'aide desquels il est possible de saisir l'origine de la science, de la suivre dans ses développemens, d'atteindre le point actuel de la perfection. Sans doute il serait avantageux que ces deux genres de connaissances fussent toujours réunis : l'expérience montre qu'ils le sont rarement; l'expérience montre encore que le premier des deux genres a été plus cultivé que le second. Nous possédons, sur l'indication des livres curieux et rares, sur les antiquités et les bijoux littéraires, si l'on me permet d'employer cette expression, des instructions meilleures que nous n'en avons sur les livres propres à instruire foncièrement des sciences. En recherchant la cause de cette différence, on la trouvera peut-être dans la passion que des hommes riches et vains ont montrée pour posséder des livres sans être en état de les lire. Il a fallu créer pour eux une sorte de bibliothèque composée d'objets qui, sous la forme extérieure de livres, ne fussent réellement que des raretés, des objets de curiosité, qu'on ne lit pas, mais que tantôt on regarde avec complaisance, tantôt on montre avec ostentation; et comme après cela c'est presque toujours le goût des personnes en état de récompenser qui dirige le but des travailleurs, on ne doit pas être surpris qu'on se soit plus

occupé d'indiquer aux hommes riches dont je parle, des raretés à acquérir, ou de vanter celles qu'ils avaient rassemblées, que de faciliter, par des indications utiles, les travaux des hommes studieux dont on n'attendait aucune récompense. Je voudrais qu'on suppléât à ce défaut, et que, dans une bibliographie formée sur nouveau plan, on indiquât quels sont, relativement à chaque genre de connaissance, les livres les plus instructifs. Je voudrais qu'à l'indication du titre du livre, on joignît une courte note à laquelle je donnerais trois objets : 1^o. la date de l'édition la meilleure sous tous les rapports ; 2^o. celle d'une bonne édition qui, à la vérité, n'aurait pas les grands attributs de la première, mais qui, à raison de la différence de prix, serait à la portée d'un plus grand nombre de personnes ; 3^o. le genre d'instruction que le livre présente : je veux dire qu'on m'apprendrait si c'est un livre élémentaire qui ouvre la porte de la science, ou un livre plus développé qui introduise dans ses profondeurs, ou enfin un livre de discussion pour défendre les opinions de l'auteur contre ses adversaires. Il faut d'ailleurs que partout on me fasse connaître le pour et le contre : on ne me parlera point d'un système quelconque sans me nommer ceux qui l'ont combattu, et sans

me dire si le public a paru prononcer en faveur de l'un ou de l'autre parti. »

» Une pareille bibliographie me paraîtrait extrêmement utile au progrès des sciences; elle mettrait les gens de lettres parfaitement en état de tirer le plus grand parti possible de l'institution des bibliothèques; elle donnerait réellement l'ame et la vie au corps bibliographique, dont je viens d'essayer à disposer les membres sur de justes proportions (a). »

» Prosper Marchand, connu par son *Histoire de l'imprimerie* et son *Dictionnaire historique*, est auteur d'un système bibliographique, ou de classification des livres, qu'il a exposé dans la préface du catalogue des livres de la bibliothèque de Joachim Faultrier, *Paris*, 1709, in-8°. Il distingue différens ordres, dont la considération peut entrer dans la formation d'un système bibliographique; savoir, l'ordre naturel, l'ordre des nations, l'ordre des langues, l'ordre des tems, et l'ordre alphabétique. Dans le plan qu'il a adopté, il divise toute la matière des livres en trois chapitres, qu'il fait précéder d'une introduc-

(a) Ici finit le mémoire de M. Camus. Mais j'ai cru devoir y joindre l'addition que ce savant a fait insérer à la fin du volume, après l'impression de son mémoire. C'est ce qui est placé entre des guillemets, dans l'alinéa suivant.

tion, et suivre d'un *appendix*. Son introduction renferme les bibliographes; son *appendix*, les polygraphes. Ses trois chapitres ou classes fondamentales sont : la science humaine ou *philosophie*, la science divine ou *théologie*, la science des événemens ou *histoire*. Il divise la philosophie en deux parties principales, qu'il appelle *litteræ humaniores*, *litteræ severiores* : expressions qui paraissent équivaloir à celles-ci ; *belles-lettres* et *sciences*. »

» Prosper Marchand a présenté ensuite les rameaux de ces troncs à peu près tels que les autres bibliographes les ont décrits. Outre les ouvrages que j'ai indiqués pour ces subdivisions, on peut consulter encore des tableaux dressés par Lottin et Cels, que le premier a fait imprimer en 1773, sous le titre de *Coup-d'œil éclairé d'une bibliothèque, à l'usage de tout possesseur de livres*. Mais je ne conçois rien de mieux ordonné et de plus complet pour le développement des branches de la bibliographie, que l'*Extrait de la table encyclopédique*, d'après laquelle est ordonné le système du *Répertoire général de littérature* pour les années 1785 à 1790, imprimé à Iena en 1795. Cet *Extrait* est imprimé en tête du *Répertoire général*. Les grandes divisions sont au nombre de seize : connaissance des livres, philologie, théologie, jurisprudence,

médecine, philosophie, pédagogie, science de l'homme d'état, science de l'homme de guerre, connaissance de la nature, connaissance des arts et métiers, mathématiques, géographie et histoire, beaux arts, histoire littéraire, mélanges. Chacune de ces parties se ramifie plus ou moins, selon le nombre des objets qu'elle comprend et selon leurs rapports. Toutes ces branches sont développées dans l'*Extrait de la table encyclopédique.* »

J'ai dû placer dans mon cours, le mémoire tout entier de M. Camus, qui rapporte des détails que j'aurais été obligé d'ajouter sans cela, et dont je ne parlerai plus, parce que son mémoire renferme tout ce que j'aurais pu dire de Claude Clément, de Casiri, de Morhof et de Naudé. Je parlerai dans le paragraphe suivant des systèmes de MM. Coste, Denis et Girard.

§ VII.

Systèmes de M. Coste, Bibliothécaire de Besançon; du Bibliothécaire de Vienne, Denis; et de Girard, l'auteur des synonymes.

M. Coste a divisé tous les livres en trois grandes classes primitives : l'*histoire*, les *sciences* et les *arts*.

L'histoire se divise 1°. en histoire naturelle, 2°. en histoire civile, 3°. en histoire religieuse. Les sciences sont naturelles ou morales, ou théologiques. Les arts sont physiques, libéraux ou magiques.

Il y a dans cette division primitive des idées du plan de l'encyclopédie. Mais peut-on confondre l'histoire naturelle avec l'histoire sacrée et profane? Les études qu'exige la nature, sont-elles des études historiques? Non, sans doute; c'est l'appanage des sciences, ou pour me servir du terme philosophique, l'histoire de la nature exige le raisonnement. Il ne s'agit pas ici d'exercer seulement sa mémoire. Lorsqu'il ne faut que rappeler des faits, la mémoire suffit; mais lorsqu'il faut analyser des substances et marcher dans les cavités de la terre, le flambeau de la chimie à la main, alors certainement la mémoire ne peut rien, c'est le raisonnement qui fait tout.

Au reste, le projet de M. Coste ne paraît avoir servi que dans son cours de bibliographie. On doit espérer qu'il ne l'aura pas employé dans l'ordre de la bibliothèque qui lui est confiée.

Le bibliothécaire Denis, premier garde de la bibliothèque impériale de Vienne, a publié un ouvrage sous le titre de *Introduction à la connaissance des livres*, en allemand, 2 vol. in-4°.

Sa division forme, selon lui, une encyclopédie complète. Elle consiste en sept parties principales. 1^o. la théologie, 2^o. la jurisprudence, 3^o. la philosophie, 4^o. la médecine, 5^o. les mathématiques, 6^o. l'histoire, 7^o. la philologie. C'est exactement l'ordre ordinaire, à la seule différence que les belles-lettres sont placées après l'histoire, au lieu de la précéder.

M. Denis observe que dans ce système la théologie se joint à la jurisprudence, par les conciles; celle-ci à la philosophie, par le droit naturel; la philosophie, par l'histoire naturelle, se joint à la médecine qui se rattache aux mathématiques, par l'anatomie; les mathématiques se joignent à l'histoire, par la chronologie; l'histoire à la philologie, par les fables héroïques; et la philologie vient se joindre à la théologie, par la mythologie.

C'est vouloir donner de l'importance à un bouleversement qui n'est propre à rien qu'à embrouiller.

Girard a renchéri sur ces deux bibliothécaires. Dans un manuscrit qu'on a trouvé parmi ses papiers, après sa mort, non seulement il a interverti l'ordre adopté, mais il a établi de plus une nomenclature barbare, dont nous allons amuser nos lecteurs.

Voici son système :

- 1 Théologie, ou de Dieu.
- 2 Nomologie, ou de la société.
- 3 Historiographie, ou de l'histoire.
- 4 Philosophie, ou des sciences.
- 5 Philologie, ou des belles-lettres.
- 6 Technologie, ou des arts.

Voici comment il divise ces six parties :
la théologie est divisée en

Textes	{	Sacrés. Ecclésiastiques.
Commentaires	{	Interprétans. Dissertans.
Dogmatiques	{	Docteurs (a). Casuistes.
Prédicateurs	{	Orthodoxes. Sectaires.
Mystiques	{	Contemplatifs. Ascétiques.
Liturgiques	{	Rituels. Eucologies.

La nomologie renferme les titres suivans :

Discipline	{	Chrétienne. Nétéronome.
Droit civil	{	Politique. Jurisprudence.

(a) Cette soudivision comprend les PP. de l'église.

Corporologie (a).	{	Cénobitique. Associations.
Éthicologie	{	Traité de morale. Caractères.
Thesmologie	{	Usages. Modes.
Praxétonomie	{	Ætiologies, ou pra- tiques domestiq. Ludicrologie, ou jeux.
La division de l'histoire est la plus singulière.		
Notices	{	Municipales. Nominales.
Histoires	{	Nationales. Congrégationales.
Personologies	{	Vies, ou mémoires. Voyages.
Littérologie	{	Doctrinologie. Bibliographie.
Fictions	{	Romans. Contes.
Collections	{	Antiquités. Compilations.
Venons à la partie des sciences.		
Mathématiques	{	Arithmétique. Géométrie.
Cosmographie	{	Astronomie. Géographie.

(a) On trouvera à la fin du paragraphe, l'explication de cette nouvelle nomenclature.

Physiographie	{	Psychologie.
		Végétologie.
Physique	{	Spéculative.
		Pratique.
Médecine	{	Physiologie.
		Pathologie.
Spiritologie	{	Métaphysique.
		Logique.

La classe des belles-lettres est divisée en six parties ; savoir :

Lexicologie	{	Grammairiens.
		Vocabulistes.
Éloquence	{	Rhéteurs.
		Orateurs.
Poèmes	{	Épimétriques.
		Lyriques.
Théâtre	{	Tragique.
		Comique.
Lettres	{	Ingénieuses.
		Galantes.
Critique	{	Polygraphique.
		Monographique.

Les arts qui terminent ce système sont :

Arts civiques	{	Célèbres.
		Pécuniaires.
Arts académiques . .	{	Honographiques.
		Mécaniques.
Arts gymnastiques . .	{	Symphoniques.
		Dextériques.

Arts plastiques . . .	{	Manufacturiers.
		Manouvriers.
Arts nutritifs . . .	{	Ruraux.
		Condimentaires.
Arts mystériques . . .	{	Symboliques.
		Judiciaires, ou plutôt illusoires.

Il faudrait un vocabulaire exprès pour tous les noms nouveaux que présente ce système. Girard se sert du mot *corporologie*, pour désigner les sociétés civiles, ecclésiastiques et littéraires. Il les divise en cénobitiques et en associations. De sorte qu'à côté des moines, figure dans son plan l'institut national, et qu'on devait y joindre autrefois les cordonniers, menuisiers et toutes les jurandes.

L'éthicologie est la morale.

Thesmologie, c'est la classe qu'il emploie pour ranger les livres des usages, des modes et du cérémonial.

Praxéonomie. Ce mot désigne les sociétés particulières, leurs formes, etc. Cette branche se soudivise en ætiologie et ludicrologie; c'est-à-dire, en pratiques familières et domestiques, et en jeux de hazard ou autres.

Les autres termes peuvent se distinguer, ils sont moins barbares. Au reste, ce système n'a séduit personne et ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe sérieusement.

Il me reste à décrire les systèmes de Laire, de Prosper Marchand, de Debure et de Martin, qui sont les mêmes à peu près que ceux de MM. Massol, Parent et Peignot, enfin celui du répertoire d'Iena et de M. Peignot.

Je parlerai, dans le volume suivant, du système de M. *Parent*. Je réserve pour ce même volume ce que j'ai à dire des autres. Quant au P. Laire, il me suffit d'annoncer que M. Coste, bibliothécaire de Besançon, possède des manuscrits dont il fera, sans doute, jouir le public, quoique le P. Laire ait souvent commis de grandes erreurs, comme j'aurai occasion de le prouver dans la suite de mon ouvrage.

J'ajoute ici, en faveur de mes lecteurs, une pièce de poésie latine de M. Thiboust, fondateur et imprimeur de Paris, dont peu de personnes ont des exemplaires et qui forme une brochure de 28 pages, y compris les notes et la traduction française que je supprime.

Cette brochure, dédiée à Louis XV, parut à Paris, chez le fils de l'auteur, en 1754, in-8°.



T Y P O G R A P H I Æ

E X C E L L E N T I A.

C A R M E N.

Tu, cui tantus amor cognoscere dona Minervæ,
 Quique tuos scis attentus recreare labores
 Artibus ingenuis, gaudens harum esse peritus:
 Sit mihi fas celebrare Typos, LODOICE, dicendo
 Admiranda Tibi præclari munia Preli,
 Eximiâ cujus compage Typographus utens,
 Grandia doctorum reserat monumenta Virorum.
 Perge fovere Artem cunctarum jure parentem,
 Quæ poterit tua venturis ostendere seclis
 Facta : Tibi placeant Majorum exempla tuorum.
 Quorum quippe geris Regum nunc sceptrâ, fuère
 Artis amatores nostræ : huic impendere curas
 Haud dedignati, mandarunt plurima Prelo.
 Jam jam suppeditat Tibi florens Aula peritum
 Artificem : COMES AUGENSIS, duce Te, esse
 laboris.

Lætatur socius : tirones haud quoque deerunt;
 Namque brevi Juvenes Tibi se committere clari
 Gaudebunt, ut se jactent Te habuisse Magistrum.

L I Q U A T O R.

Ecce LIQUATOR adest : en crebris ignibus ardet
 Ejus materies : præbet Cochleare, Catillum,
 Et Formas queis mixto ex ære fideliter omnes
 Conflat Litterulas : Hic paret sponte Peritis,
 Sive Latina velint conscribere, Græcave dicta;
 Sive suam exoptent Hebræâ dicere mentem
 Linguâ, seu cupiant Germanica verba referre;
 Cunctas ille suâ fabricabitur arte figuras.
 Cernis quâ fiat cum dexteritate character
 Singulus Archetypo, quod format splendida signa;
 Cùm mollis fuerit solers industria scalpri.
 Illum opus est fusi digito resecare metalli
 Quod superest, Ferulisque Typos componere leves,
 Ut queat exæquans illos Runcina parare.
 Sed solet esse gravis nimiis ardoribus æstus.

C O M P O S I T O R.

Jam spectare juvat quænam sint munera stantis
 COMPOSITORIS : habet divisas ordine Capsæ
 Quasque Notas; scriptorum imitabitur ære tenorem
 Mirare hunc scitè propriis sua signa legentem
 E Loculis, quæ ut mox reddant exempla, reponit
 Sub Ferulam, Spatiis disjungens singula verba.
 Linea non debet reliquis oblongior esse,
 Haud etenim posset constringi Pagina fune.

Expecta donec fuerit composta Tabella ;
 Ille ministerium peragens, in marmore levi
 Imponit Tabulam, disponens ordine cuncta ;
 Verborum ut seriem servet replicata papyrus,
 Ligna locat ; Cuneis illam conabitur arcè
 In quadro densare iteratis ictibus : ulla
 Littera ne recidat, tentabit ; deinde levabit.
 Fit primum Specimen : Corrector menda peritus
 Expungit calamo signans in margine chartæ
 Ut tenui retrahantur Acu de corpore Formæ.

T Y P O G R A P H U S,

Dein opifex aptat substratam marmore Preli
 Hanc Tabulam. Apparent mira Instrumenta pre-
 mentis.

Lannæ, quam nostrâ suspendimus arte Columnis,
 Respice roboream Compagem, Tympana, Clathros,
 Et Funes, Cochleamque, Manubria, cerne Pa-
 langam ;

Donec CHALCOGRAPHUS Quadri cum forfice chartam
 Rescindit, ne sint quædam mordentia signa.

Hic capulo sumit Folles de vellere plenos
 Pellibus impacto, quos tingit utrosque colore,
 Et movet hinc illinc ; vi multâ terque quaterque
 Immotam Formam haud fluido inficit Atramento.
 Tenditur intereâ molli madefacta papyrus,
 Membranæ ; exiguis remanet confixa duabus

Cuspidibus; conferta è Pannis Tympana volvens
 Preli opifex ducit sub Lamnam; Vecte retracto
 Bis premit : Ecce refert charta hæc revoluta ty-
 porum

Plura brevis spatio sic verba Typógraphus horæ
 Edit, quàm multis posset dare Scriba diebus;
 Namque unâ videas operâ ter mille gemellos
 Excudi similes îsdem conatibus artis.

Cùm certum numerum foliorum Forma notavit;
 Tollitur hæc, adversa sequens substernitur, atque
 Sub Prelo aptatur; reliquas ne Pagina partis.
 Alterius quædam superet, conversa foramen
 Charta subit geminum. Series redit ipsa laboris.

At si fert animus quid prosit scire Labellum
 In quo strata jacent nigrantia signa liquore,
 Jam jam fervescens Lixivia fertur ahenò,
 His infundetur : Scopis cum tersa micabunt,
 Laxantur Cunei, frustatim verbaprehendit,
 Quæ dextrâ in proprios Loculos divisa remittat
 Compositor; vacuas hic cum repleverit Arcas,
 Primum iterabit opus, stans indefessus agendo.

Cernitur indè Lacus fontanâ limpidus undâ,
 Chalcographus scapos omnes hâc macerat, udos
 Expandens, donec fiat numerosus acervus.

Illic conspicias suspensa Sacomata fune,
 Quæ demissa premant nimio præ pondere chartas
 Assere contactas; gravitant dùm tota madescat
 Congeries. Benè non signatur sicca papyrus.

HIC LABOR est noster, sunt hæc miracula Typorum,

Queis nihil utilius videt aut pretiosius Orbis,
Vixque aliquid melius possunt dare secla futura.

Egregius Pictor certet celebrare Colorum

Inductus varios; doctus sua Marmora Sculptor

Ostentare velit; jactentur Zeuxidis Uvæ,

Velaque Parrhasii, Tabulisque insignis Apelles,

Phidiacusque labor: tacitis hæc cuncta senescunt

Temporibus, pereuntque obscurâ nocte sepulta:

Verùm laude viget semper victura Typorum

Gloria, venturis properans ostendere seclis

Scripta Virùm, nullisque manens obnoxia damnis

Scilicet illorum auxiliis et Tullius autor

Romani eloquii, et Vates quo civè superbit

Mantua, quique suo Musas decoravit honore

Conditor Iliadis, festivus Lusor Amorum,

Ausoniæque Lyræ Fidicen, Scriptorque vetustus,

Quo sine præteritæ non esset mentio vitæ;

In chartis florent omnes, et fata coërcent.

Fac ergo, LODOICE, novum tueantur honorem
Te regnante Typi: fac usque Ars nostra triumphet.

Obsequii, PRINCEPS, sunt hæc mea pignora:
cœptis

Tu nostris faveas, et carmina nostra fecundes.

FIN DU TOME PREMIER.







160

26

HL S
1150

**La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance**

**The Library
University of Ottawa
Date due**

--	--	--	--



a39003

009559047b

